

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

**Concours externe de recrutement
de professeurs
d'éducation physique et sportive**

**CAPEPS EXTERNE
CAFEP CAPEPS-PRIVE**

**RAPPORT DU JURY
SESSION 2006**

SOMMAIRE

LISTE DES MEMBRES DU JURY.....	4
STATISTIQUES GENERALES.....	12
DEFINITION DES EPREUVES.....	15
PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE.....	24
DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE.....	33
PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION.....	40
DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION.....	46
ATHLETISME.....	51
BASKET BALL.....	54
FOOTBALL.....	57
GYMNASTIQUE.....	61
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE.....	65
HANDBALL.....	68
NATATION.....	72
RUGBY.....	76
VOLLEY-BALL.....	80
TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION.....	83
AVIRON.....	87
BOXE.....	87
CANOE-KAYAK.....	90
DANSE.....	91
EQUITATION.....	95
ESCALADE.....	96
ESCRIME.....	97
GOLF.....	99
HALTEROPHILIE.....	100
JUDO.....	101
LUTTE.....	103
NATATION SYNCHRONISEE.....	106
PATINAGE ARTISTIQUE – DANSE SUR GLACE.....	107
PARACHUTISME.....	107
PLONGEON.....	108
SKI ALPIN / SKI NORDIQUE.....	109
TENNIS.....	110
TENNIS DE TABLE.....	113
TIR A L'ARC.....	116
TRAMPOLINE.....	117
VOILE / PLANCHE A VOILE.....	118
WATER POLO.....	119
RAPPORT MEDICAL.....	121

Président du jury : Philippe GRAILLOT

Inspecteur Général de l'Education Nationale

« LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES
PRESIDENTS DE JURY »

LISTE DES MEMBRES DU JURY

PRESIDENT				
M.	GRAILLOT	PHILIPPE	IGEN	PARIS

VICE-PRESIDENT				
M.	CHOLLET	DIDIER	Professeur des universités	ROUEN

SECRETAIRE GENERAL				
M.	PATAUX	JEROME	Professeur agrégé CN	PARIS

titre	nom	prenom	grade	academie
M.	ABADIE	JEAN-LOUIS	Professeur certifié HC	CORSE
M.	ABERNOT	JACQUES	Professeur agrégé CN	RENNES
MME	ABSIRE	PASCALE	Professeur agrégé CN	ROUEN
MME	ADDE	LILIANE	Professeur certifié CN	NANCY-METZ
MME	ALEXANDRE	CORALIE	Professeur agrégé CN	AMIENS
M.	ALIX	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	AMAROCHE	PATRICK	Professeur agrégé CN	RENNES
MME	AMBAUD	MICHÈLE	Professeur agrégé CN	POITIERS
MME	ANNEQUIN	CHRISTELLE	Professeur certifié CN	LILLE
MME	ANTOINE	CELINE	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	ARDITO	LAURENT	Professeur certifié CN	LYON
MME	ARNAL	HELENE	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
MME	AUBIN-MARCHAL	NICOLE	IA-IPR	BORDEAUX
M.	AUDEGUY	CHRISTIAN	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	AUDEGUY	FREDERIC	Professeur certifié CN	PARIS
MME	AYRAL	CLAIRE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	BABULLE	ALAIN	Professeur certifié CN	LIMOGES
M.	BARAGNON	OLIVIER	Professeur certifié CN	TOULOUSE
M.	BARBETTE	JEAN-MICHEL	Professeur agrégé CN	PARIS
MME	BARCONNIERE	DELPHINE	Professeur certifié CN	LIMOGES
M.	BARET	LEONCE	Professeur agrégé CN	LIMOGES
M.	BARRAS	JEAN-FRANÇOIS	Professeur agrégé CN	LYON
MME	BATTOIS-LOCATELLI	REGINE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	BAUDET	HENRI	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	BAUDET	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	BAUER	THOMAS	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	BEDECARRAX	CATHERINE	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	BELLIER	THIERRY	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	BENCHOHRA-WILLM	ODILE	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	BERTAIGNE	PATRICK	Professeur certifié CN	LIMOGES
M.	BERTHOLON	MARC	Professeur agrégé CN	DIJON
M.	BIELLI	ALAIN	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	BILLES	PATRICK	Professeur certifié HC	TOULOUSE
M.	BIOTTEAU	OLIVIER	Professeur agrégé CN	RENNES

M.	BLACHE	BENJAMIN	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
MME	BLACHON	EMMANUELLE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	BLANJOIE	VERONIQUE	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	BLASSIAU	CORINNE	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
MME	BLOCH	ANNE MARIE	Professeur certifié HC	STRASBOURG
MME	BLONDEL	LAURENCE	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	BODA	BERNARD	IA-IPR	PARIS
M.	BODIN	JEAN LUC	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	BOEGLIN	PIERRE-HUBERT	Professeur certifié CN	VERSAILLES
MME	BONARDEL	NATHALIE	Professeur agrégé CN	LYON
MME	BONNEFOY	VALERIE	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	BONNERY	ANDREE	IA-IPR	DIJON
M.	BORDES	PASCAL	Maître de conférence	PARIS
M.	BOSMET	DOMINIQUE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	BOUCHER	MARIE-JEANNE	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
M.	BOUQUARD	DANIEL	Professeur agrégé HC	MONTPELLIER
M.	BOUQUET	GILLES	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	BOUSSANGES	BERNARD	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	BOUTILLIER	STEPHANE	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	BOUVIER	THIERRY	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	BOUZONNET	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	LYON
MME	BRIOT	MARIKA	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	BROTHIER	CHRISTIAN	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	BROUSSE	MICHEL	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	BRUNEL	THIERRY	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
MME	BUGEJA	CORINNE	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	BUISSON	STEPHANIE	Professeur certifié CN	ORLEANS-TOURS
M.	CABALLERO	ERIC	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	CACHOT	JEAN-FRANÇOIS	IA-IPR	BESANCON
M.	CANAL	JEAN-LUC	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
MME	CANETOS	FRANÇOISE	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	CAPELLE	AUDREY	Professeur certifié CN	LIMOGES
MME	CAPELLE	GISLENE	Professeur agrégé CN	GUADELOUPE
MME	CARPENTIER	FLORENCE	Maître de conférence	ROUEN
M.	CHABAS	NICOLAS	Professeur agrégé CN	ROUEN
M.	CHABOT	JEAN PAUL	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	CHALIES	SEBASTIEN	Maître de conférence	TOULOUSE
M.	CHANUT	FRANCK	Professeur agrégé CN	LYON
MME	CHAPRON	CATHERINE	Professeur agrégé CN	LYON
MME	CHARDON	FRANÇOISE	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	CHARLOIS	VIVIANE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	CHARRIER	SOPHIE	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	CHASTAIN	ISABELLE	Professeur agrégé CN	LA REUNION
M.	CHEVALIER	MARC	Professeur certifié CN	CRETEIL
MME	CICUT	GERALDINE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	CLERGEAT	CHRISTINE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	CLIN	PATRICE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	COCHEREAU	RODOLPH	Professeur agrégé CN	VERSAILLES

M.	COMBALUZIER	FABIEN	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	COMBES	FRANCK	Professeur agrégé CN	LA REUNION
MME	COSTANTINI	NATHALIE	IA-IPR	GRENOBLE
MME	COULPIED	REGINE	Professeur agrégé CN	CORSE
M.	COUPET	ALAIN	Professeur bi admissible EPS	BORDEAUX
M.	COURBEBAISSSE	JEAN -PIERRE	Professeur agrégé CN	POITIERS
M.	COURNAC	JEAN LUC	Professeur agrégé CN	LYON
M.	COURTEVILLE	THIERRY	Professeur certifié HC	GRENOBLE
MME	COURTIN	PASCALE	Professeur agrégé CN	DIJON
M.	CREVOISIER	MICHEL	Professeur agrégé CN	BESANCON
M.	CROCHEMORE	ARNAUD	Professeur certifié CN	ROUEN
M.	DAGUET	BERNARD	Professeur certifié CN	BESANCON
M.	DAMBIER	FRÉDÉRIC	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	DANIEL	JEAN-FRANCOIS	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
MME	DARSON	MARTINE	Professeur certifié HC	CLERMONT-FERRAND
MME	DAVID	VERONIQUE	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	DEBUCHY	VALERIE	IA-IPR	CRETEIL
M.	DECK	PASCAL	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
MME	DECURE	CATHERINE	Professeur agrégé CN	REIMS
MME	DELAUNAY	AGNÈS	Professeur agrégé CN	REIMS
M.	DELERCE	STEPHANE	Professeur agrégé CN	BESANCON
M.	DELETANG	BERNARD	Inspecteur principal J et S	CLERMONT-FERRAND
M.	DELIGNIERES	DIDIER	Professeur des universités	MONTPELLIER
M.	DEMAZEUX	FABRICE	Professeur certifié CN	CRETEIL
MME	DENORME	ELIANE	Professeur certifié CN	LILLE
M.	DESBORDES	MARC	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	DESHAIS	YVES	Professeur certifié HC	NANCY-METZ
M.	DESMETTRE	FRANCIS	Professeur de sport	CLERMONT-FERRAND
M.	DEVEZEAUX	ARNAUD	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	DEVOIZE	BRUNO	Professeur certifié CN	VERSAILLES
MME	DODANE	CATHERINE	IA-IPR	BESANCON
M.	DOUSSE-PLANTE	PATRICK	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
M.	DROGUET	ALAIN	Professeur certifié CN	RENNES
M.	DROIT	REMY	Professeur agrégé CN	DIJON
M.	DUGAL	JEAN-PAUL	Maître de conférence	LIMOGES
MME	DUGEAY	PASCALE	Professeur agrégé CN	REIMS
MME	DUMAS	ISABELLE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	DUPANLOUP	CHRISTINE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	DUPRE	REGIS	IA-IPR	LYON
M.	DURAND	PHILIPPE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	DUREISSEIX	JEAN LUC	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
M.	DUTARD	BERNARD	IA-IPR	NICE
MME	DYLAS-TRUONG	ISABELLE	Professeur agrégé CN	LYON
MME	ELOI-ROUX	VERONIQUE	IA-IPR	VERSAILLES
M.	ESOR	VINCENT	Professeur agrégé CN	MARTINIQUE
M.	ETCHEVERRY	ANDRE	Professeur certifié HC	VERSAILLES
MME	EXBRAYAT	GINETTE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	FABRE	JACQUES	Professeur certifié CN	BORDEAUX

MME	FACCHI	LAURENCE	Professeur certifié CN	LYON
M.	FARGE	MICHEL	Professeur agrégé CN	LIMOGES
M.	FAURE	LIONEL	Professeur certifié CN	CRETEIL
MME	FAYE	VERONIQUE	Chargé d'enseignement	CLERMONT-FERRAND
M.	FEIGEAN	OLIVIER	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	FENEYROLS	DOMINIQUE	Professeur certifié HC	CLERMONT-FERRAND
M.	FEYTOUT	JEAN-LOUIS	Professeur agrégé HC	BORDEAUX
M.	FIESCHI	GEORGES	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	FIL	CHRISTINE	Professeur bi admissible EPS	MONTPELLIER
M.	FILIATRE	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
MME	FONTELLE	CHRISTINE	Professeur agrégé CN	AMIENS
M.	FORTUNE	YOHANN	Professeur agrégé CN	CAEN
M.	FOUCHARD	LAURENT	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	FOURNIER	MIREILLE	Chargé d'enseignement	CLERMONT-FERRAND
M.	FROMENTON	CEDRIC	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	FUCHS	JULIEN	Maître de conférence	RENNES
M.	GADUEL	PASCAL	Professeur certifié CN	PARIS
M.	GAGNEBIEN	JULIEN	Professeur agrégé CN	RENNES
MME	GARDINIER	ISABELLE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	GARNIER	SOPHIE	Professeur certifié CN	CAEN
M.	GARRIGOS	ALAIN	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	GATOULLAT	DAMIEN	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
M.	GAUCHARD	PATRICE	Professeur certifié CN	CRETEIL
MME	GAUGEY	JACQUELINE	IA_Paris	PARIS
M.	GENTOU	YANN	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	GIANELLA	THIERRY	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	GILBERT	FLORE	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	GIORDANO	LILIANE	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	GIRARD	GERALDINE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	GIRARD DE COURTILLES	EVARD	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	GLEIZES	MARTINE	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	GOLDBERG	JEAN-LUC	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
MME	GOMET	DORIANE	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	GONZALES	MICHELE	Professeur agrégé CN	PARIS
MME	GORWA	CHRISTINE	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	GORWA	JEAN NOEL	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
MME	GOUET	ELISABETH	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	GRAINDORGE	JEROME	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	GRANDJEAN	LIONEL	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	GRANGE	CLAIRE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	GRAVE	GEORGES	Professeur certifié HC	AIX-MARSEILLE
M.	GRELLETY	BERNARD	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	GRESSER	BERNARD	Professeur certifié HC	BORDEAUX
M.	GROSDEMANGE	GILLES	IA-IPR	CAEN
M.	GUERIN	JEROME	Maître de conférence	RENNES
MME	GUICHARD	LAETITIA	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	GUILBAUD	PASCAL	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	GUILLAUMOND	NATHALIE	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE

MME	GUILLEMET	ISABELLE	Professeur agrégé CN	POITIERS
MME	GUILLO	CORINE	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
M.	GUILLON	JOEL	Professeur certifié CN	RENNES
M.	HALAIS	DIDIER	Professeur certifié HC	PARIS
M.	HEBRAUD	BERNARD	Médecin	MONTPELLIER
MME	HELVIG	MARIE-MADELEINE	Professeur agrégé HC	NANCY-METZ
MME	HENRY	FABIENNE	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	HERMAN	HUGUES	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	HEUZE	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	CAEN
MME	HOMBERT-GINIOUX	CATHERINE	Professeur bi admissible EPS	AMIENS
M.	HONORE	GEORGES	IA-IPR	CLERMONT-FERRAND
MME	HOURDE	STEPHANIE	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	HOUZE	ANNE-CLAIRE	Professeur agrégé CN	RENNES
MME	HUCHEZ	AUORE	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	IMBERT	PIERRE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	JARRY	ISABELLE	Professeur bi admissible EPS	NICE
MME	JOMIN-MORONVAL	SOPHIE	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	JOUFFREY	NICOLAS	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	KEMO KEIMBOU	DAVID	Maître de conférence	VERSAILLES
MME	KERBIRIOU	LENAIK	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	KOGUT	PASCAL	Professeur agrégé CN	AMIENS
M.	LABARRIERE	GEORGES	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	LABEAU	PHILIPPE	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	LAGNEL-LEFEBVRE	HERVÉ	Professeur certifié CN	CAEN
M.	LAGUILLAUMIE	OLIVIER	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	LALOGUE	PIERRE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	LAMBERT	SERGE	Professeur bi admissible EPS	DIJON
M.	LAMOURET	HUGUES	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	LANCHAIS	OLIVIER	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	LARCHER	SOPHIE	Professeur agrégé CN	ROUEN
M.	LASSUYE	FRANCOIS	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	LE BEYEC	VINCENT	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	LE GALL	JULIEN	Professeur agrégé CN	PARIS
MME	LE GERMAIN	ELISABETH	Professeur agrégé CN	DIJON
MME	LE ROY	GWENAELLE	Professeur certifié CN	RENNES
MME	LEBRUN	SOPHIE	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	LEDOUX	ALAIN	Professeur agrégé HC	NICE
M.	LEFEBVE	DENIS	Professeur bi admissible EPS	VERSAILLES
MME	LEFORT	STÉPHANIE	Professeur certifié CN	TOULOUSE
MME	LEMARIE	BENEDICTE	Professeur agrégé CN	CAEN
M.	LESCURE	DIDIER	Professeur certifié HC	ORLEANS-TOURS
MME	LETOUZEY	CATHY	Professeur certifié CN	GRENOBLE
MME	LHEMERY	FRANCOISE	Professeur certifié CN	CAEN
M.	LICHERON	JEAN-MICHEL	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	LLOBET	ERIC	Professeur certifié CN	AIX-MARSEILLE
M.	LORRAIN	ALAIN	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	MAHE	ALAIN	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS

MME	MAISTRE	ANNE	Professeur certifié CN	CORSE
M.	MAITRE	GEORGES	Professeur certifié HC	BESANCON
M.	MALET	GILLES	Professeur certifié CN	VERSAILLES
MME	MALOT	JOËLLE	Professeur certifié HC	DIJON
M.	MANCUSO	PASCAL	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	MARGUET	XAVIER	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	MARMONIER	SANDRINE	Professeur certifié CN	VERSAILLES
M.	MARTINEZ	ALAIN	Chargé d'enseignement	CLERMONT-FERRAND
MME	MARTY-VEYRAC	NATHALIE	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	MASCRET	NICOLAS	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	MENARD	CHRISTINE	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
MME	MENEZ	LAURENCE	Professeur certifié CN	ORLEANS-TOURS
MME	MERLOT	CAROLE	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	MERY	BRUNO	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	METZLER	JULIEN	Professeur agrégé CN	LYON
M.	MEUNIER	STEPHANE	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
MME	MICHOT	CORINNE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	MIEUR	SABRINA	Professeur agrégé CN	REIMS
MME	MIONNET	AUORE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	MONER	ROBERT	Professeur agrégé CN	NICE
MME	MONETA	CATHERINE	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
M.	MONTAILLER	MARTIAL	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	MONTICELLI-RULFO	HELENE	Professeur certifié CN	AIX-MARSEILLE
M.	MOREAU	JEAN-MICHEL	Professeur agrégé CN	AMIENS
M.	MOREL	CLAUDE	Professeur agrégé HC	REIMS
M.	MORLAT	LOIC	Professeur certifié CN	CRETEIL
M.	MORTH	SERGE	Professeur agrégé CN	POITIERS
M.	MORVAN	THIERRY	Professeur certifié CN	RENNES
MME	MOUGIN	BLANDINE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	MOURGUES	BERTRAND	Professeur agrégé CN	REIMS
MME	MOURGUES	NADEGE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	MULLER	LAURENCE	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	NARDUCCI	STEVE	Professeur certifié CN	NANCY-METZ
M.	NEGRE	ALAIN	Professeur certifié CN	MONTPELLIER
M.	NICOLAS	MICHEL	Professeur agrégé CN	ROUEN
MME	NICOLLIN	HELENE	Professeur certifié HC	BESANCON
MME	NIEDZWIALOWSKA	NATHALIE	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	OBERT	FRANCOIS	Professeur certifié CN	BESANCON
MME	OTTOGALLI-MAZZACAVALLA	CECILE	Maître de conférence	LYON
M.	PABION	JEAN-FRANÇOIS	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	PAGE	VIRGINIE	Professeur agrégé CN	PARIS
MME	PAPELIER	CHRISTIANE	Professeur certifié HC	VERSAILLES
MME	PARRENT	SOPHIE	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	PEJOUX	LAURENT	Professeur certifié CN	PARIS
MME	PENATI	BRIGITTE	Professeur certifié CN	LIMOGES
MME	PENATI	JOELLE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	PERIGNON	MARIE-CHRISTINE	Professeur agrégé CN	REIMS

MME	PEROUSSET	MARIANNICK	Professeur agrégé CN	DIJON
MME	PERRIN	ANNIE	Professeur bi admissible EPS	GRENOBLE
M.	PERRY	JEAN-FRANCOIS	Professeur agrégé CN	NANCY-METZ
M.	PESCETTI	ANTOINE	Professeur agrégé CN	CORSE
MME	PETIT	ELISABETH	Professeur agrégé CN	BESANCON
MME	PETIT	MARTINE	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	PEYRARD	GILLES	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	PEYRETON	LIONEL	Professeur certifié CN	AMIENS
M.	PIERROT	GERARD	Professeur agrégé HC	NANCY-METZ
M.	PINOTTI	YVES	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	POITHIER	MICHEL	Professeur certifié CN	ORLEANS-TOURS
MME	POLICARPO	DOMINIQUE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	POMMIER	HELENE	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
M.	PORTIER	YVON	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	POTDEVIN	FRANCOIS	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	POUPEAU	DOMINIQUE	Professeur agrégé HC	BORDEAUX
MME	PUJO-PAY	SYLVIE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	RACINAIS	XAVIER	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	RAGE	JOHANN	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	RAIMOND	PASCAL	Professeur agrégé CN	NICE
M.	RAMON	CHRISTIAN	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
MME	RAT	AUDREY	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
MME	RAYBAUD	AGNES	Professeur agrégé CN	NICE
M.	REITCHESS	SERGE	Professeur agrégé CN	CRETEIL
M.	RENAUD	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	RENVIER	PASCAL	Professeur agrégé CN	MARTINIQUE
M.	REVERDY	BERNARD	Professeur agrégé CN	MONTPELLIER
M.	REY	OLIVIER	Professeur agrégé CN	AIX-MARSEILLE
M.	REYNAERT	ERIC	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	REYNAUD	SÉVERINE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	RHETY	ALAIN	IA-IPR	AIX-MARSEILLE
M.	RIBERON	ALEXANDRE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	RIVIERE	DOMINIQUE	Professeur certifié HC	CRETEIL
M.	RIVIERE	PASCAL	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	RIVILLON	MAGALI	Professeur agrégé CN	AMIENS
MME	ROCHE	ANNE MARIE	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	ROLAND	YVES	Professeur agrégé HC	POITIERS
M.	RONGEOT	VINCENT	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	ROSPARS	JEAN-FRANCOIS	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	ROUALT	PATRICE	Professeur agrégé CN	LA REUNION
MME	ROUILLE	CAROLE	Professeur certifié CN	VERSAILLES
MME	ROUX	ELISABETH	Professeur agrégé CN	TOULOUSE
MME	RUMEBE	SYLVIE	Professeur certifié CN	PARIS
M.	RUSQUET	VINCENT	Professeur agrégé CN	CRETEIL
MME	SAINT PIERRE	BRIGITTE	Professeur certifié CN	NANTES
M.	SANCHEZ	XAVIER	Professeur certifié CN	LIMOGES
MME	SAUSSEREAU	DELPHINE	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
MME	SAUZET GUIMONEAU	ANITA	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND

M.	SBAA	PHILIPPE	Professeur agrégé CN	LYON
M.	SHERBOURNE	DOMINIQUE	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	SORIANO	MARC	Professeur certifié CN	NICE
M.	SROKA	CHRISTOPHE	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	STEPHAN	JEAN-PAUL	Professeur agrégé CN	REIMS
MME	SUBRA	MAUD	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
MME	TAILHADES	CECILE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	TANGUY	BERNADETTE	Professeur agrégé CN	BORDEAUX
MME	TATU	ANNE	Professeur agrégé CN	BESANCON
M.	TENEZE	LUDOVIC	Professeur agrégé CN	PARIS
M.	TILAGONE	PHILIPPE	Professeur certifié CN	NANTES
MME	TILLIER	BRIGITTE	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
M.	TIMBERT	PATRICK	Professeur certifié CN	VERSAILLES
MME	TIXIER	FRANCOISE	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
MME	TORRENT	FRANÇOISE	Professeur certifié HC	VERSAILLES
M.	TORTUYAUX	ERWANN	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	TOURRET	DIMITRI	Professeur certifié CN	ORLEANS-TOURS
M.	TOUYA	GAËL	Professeur certifié CN	TOULOUSE
M.	TRABLEAU	DIDIER	Professeur agrégé CN	NANTES
M.	TREICH	VINCENT	Professeur agrégé CN	CLERMONT-FERRAND
M.	TREMOUREUX	REMY	Professeur agrégé CN	NANTES
MME	UHLEN	SYLVIE	Professeur bi admissible EPS	STRASBOURG
M.	VALLEE	GUY	Professeur agrégé CN	VERSAILLES
M.	VAN-BELLE	ALAIN	Professeur certifié CN	CLERMONT-FERRAND
MME	VANDENBERGHE	VERONIQUE	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	VARCIN	NICOLAS	Professeur agrégé CN	GRENOBLE
M.	VEQUAUD	JAMES	Professeur certifié HC	NANTES
M.	VEYSSIERE	FRANCOIS	Professeur agrégé CN	LYON
M.	VIENNET	VINCENT	Professeur agrégé CN	LILLE
MME	VINEL	MICHELE	IA-IPR	POITIERS
MME	VINSON	MARTINE	Professeur agrégé CN	LIMOGES
M.	VIVANT	MALIK	Professeur certifié CN	GRENOBLE
M.	VOISIN	MARCEL	Professeur certifié HC	GRENOBLE
M.	VOLANT	CLAUDE	IA-IPR	RENNES
M.	VOLANT	JEAN-MARC	Professeur agrégé CN	RENNES
M.	VOLONDAT	MICHEL	IGEN	PARIS
MME	VOLPI	SYLVIE	Professeur agrégé CN	ORLEANS-TOURS
M.	VORS	OLIVIER	Professeur agrégé CN	LILLE
M.	WAGNER	SAMUEL	Professeur agrégé CN	PARIS
MME	WEIBEL	AUDREY	Professeur agrégé CN	STRASBOURG
M.	WUEST	GUY	Professeur agrégé CN	VERSAILLES

STATISTIQUES GENERALES

	CAPEPS EXT	CAFEP
NOMBRE DE POSTES MIS AU CONCOURS	400	77

CAPEPS EXTERNE	Inscrits	% / nombre d'inscrits au concours	Ayant composé aux deux écrits	Admissibles	% / nombre d'admissibles	Admis	% / nombre d'admis
Femmes	2535	33.39%		399	41.01%	179	44.75%
Hommes	5058	66.61%		574	58.99%	221	55.25%
TOTAUX	7593		6162	973		400	

CAFEP	Inscrits	% / nombre d'inscrits au concours	Ayant composé aux deux écrits	Admissibles	% / nombre d'admissibles	Inscrits sur la liste d'aptitude	% / nombre d'inscrits sur la liste
Femmes	324	31.95%		66	35.29%	30	38.96%
Hommes	690	68.05%		121	64.71%	47	61.04%
TOTAUX	1014		731	187		77	

		CAPEPS EXT	CAFEP
Admissibilité	MOYENNE DU DERNIER CANDIDAT ADMISSIBLE	10.13	8.63
	MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	11.72	10.32
	MOYENNE DU PREMIER CANDIDAT ADMISSIBLE	16.62	16.25
Admission	MOYENNE DU DERNIER CANDIDAT ADMIS ou INSCRIT	10.31	9.38
	MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS ou INSCRITS	10.77	10.26
	MOYENNE DU PREMIER CANDIDAT ADMIS ou INSCRIT	14.44	13.46

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EPREUVE	6.82
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	11.31

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

MOYENNE DES CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EPREUVE	7.07
MOYENNE DES CANDIDATS ADMISSIBLES	11.68

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DES CANDIDATS AYANT PRESENTE L'EPREUVE	9.44
MOYENNE DES CANDIDATS ADMIS	11.94

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DE L'EPREUVE	8.83
MOYENNE DES ENTRETIENS	8.34
MOYENNE DES PRESTATIONS PHYSIQUES	9.33

	EPREUVES ORALES		EPREUVES PHYSIQUES	
	Nombre de notes	Moyennes	Nombre de notes	Moyennes
ATHLETISME	154	8.85	1141	10.39
GYMNASTIQUE + GRS	135	9.50	1141	9.83
* GYMNASTIQUE	124	9.42	1001	9.87
* GRS	11	10.45	140	9.50
NATATION	197	8.07	1141	8.67
SPORTS COLLECTIFS	653	8.06	1141	8.45
* BASKET-BALL	104	8.24	157	9.70
* FOOTBALL	237	7.83	302	8.25
* HANDBALL	124	8.11	225	8.04
* RUGBY	124	9.40	105	9.05
* VOLLEY-BALL	129	7.66	352	8.13

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

MOYENNE DE L'EPREUVE	8.97
MOYENNE DES ENTRETIENS	8.66
MOYENNE DES PRESTATIONS PHYSIQUES	9.29

	EPREUVES ORALES		EPREUVES PHYSIQUES	
	Nombre de notes	Moyennes	Nombre de notes	Moyennes
DANSE	136	8.65	269	9.36
BOXE	59	7.64	75	7.85
JUDO	73	9.49	64	10.77
LUTTE	65	9.78	78	9.30
<i>SPORTS DE COMBAT</i>	<i>197</i>	<i>9.03</i>	<i>217</i>	<i>9.23</i>
ESCRIME	20	8.38	22	10.82
TENNIS	212	9.07	226	10.66
TENNIS DE TABLE	327	7.98	407	8.43
<i>ACTIVITES DUELLES</i>	<i>559</i>	<i>8.41</i>	<i>655</i>	<i>9.28</i>
AVIRON	1	17.00		
CANOE-KAYAK	15	9.33		
CYCLISME	9	9.94		
EQUITATION	9	8.72		
ESCALADE	76	8.81		
GOLF	4	13.13		
HALTEROPHILIE	5	10.20		
HOCKEY	0			
NATATION SYNCHRO	4	7.75		
PATINAGE ARTISTIQUE	3	9.33		
PARACHUTISME	2	11.75		
PATINAGE DE VITESSE	0			
PLONGEON	9	11.44		
SKI ALPIN / NORDIQUE	14	9.39		
SPORTS SUBAQUA	6	10.00		
TIR A L'ARC	1			
TIR SPORTIF	0			
TRAMPOLINE	50	8.19		
VOILE ET PLANCHE	11	9.23		
WATER-POLO	27	7.56		
<i>ACTIVITES DIVERSES</i>	<i>246</i>	<i>8.97</i>		

DEFINITION DES EPREUVES

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Arrêté du 22 septembre 1989

Le programme est fixé annuellement.

Elles sont constituées par les deux épreuves écrites suivantes :

Note du 4 juin 1992

modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)

I. PREMIÈRE ÉPREUVE

Composition portant sur l'éducation physique et sportive : son histoire et ses composantes culturelles.

Durée : quatre heures ; coefficient 4.

Cette épreuve a pour objet d'apprécier les connaissances du candidat concernant l'éducation physique et sportive comme discipline d'enseignement et son histoire en relation avec les activités corporelles et le sport.

La composition doit apparaître comme une production personnelle dans laquelle le candidat n'hésite pas à prendre position. Elle suppose une problématique qui délimite les interrogations posées par le sujet, ainsi qu'une argumentation rigoureuse.

II. SECONDE ÉPREUVE

Composition portant sur la didactique et la pédagogie de l'éducation physique et sportive en relation avec les sciences biologiques et les sciences humaines.

Durée : quatre heures ; coefficient : 4.

Cette épreuve a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à effectuer des choix et à établir des solutions didactiques face aux exigences des situations d'enseignement. Ces démarches seront toujours mises en relation avec des données fournies par les sciences biologiques et humaines.

EPREUVES D'ADMISSION

I. PREMIÈRE ÉPREUVE : ÉPREUVE SUR DOSSIER

Arrêté du 22 septembre 1989

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier réalisé par le candidat. Le jury formule la ou les questions pour l'exposé du candidat à partir des documents figurant au dossier. L'épreuve permet au candidat de démontrer :

- Qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au collège et au lycée ;
- Qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;
- Qu'il a réfléchi à la dimension civique de tout enseignement et, plus particulièrement, de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ;
- Qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- Qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.

Durée de la préparation : une heure.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : vingt minutes maximum ; entretien : quarante minutes maximum).

Coefficient 4.

Note du 5 octobre 1993

... il est expressément rappelé que le dossier, préparé par le candidat, qui sert de support à l'épreuve ne donne pas lieu à notation. Seuls, l'exposé fait par le candidat sur la base de ce dossier et l'entretien avec le jury qui le suit, sont notés.

Note du 15 octobre 1993 modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)

Cette épreuve a pour but de s'assurer que le candidat connaît les données relatives à l'organisation et à la mise en oeuvre de l'enseignement de l'EPS, dans les établissements scolaires du second degré. En effet, les connaissances et les savoirs en éducation physique et sportive portent essentiellement sur l'Homme et plus particulièrement sur l'enfant et l'adolescent ainsi que sur leur motricité. C'est pourquoi le corpus de connaissances exigibles au CAPEPS et la détermination, finalement, des contenus d'enseignement, ne peuvent être dissociés entièrement de l'élève et de son environnement.

Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de connaissances portant à la fois sur les finalités de la discipline, les programmes, les contenus d'enseignement, les acquisitions attendues des élèves. Les questions déterminant le thème de l'exposé comme celles intervenant au cours de l'entretien porteront sur la mise en relation des différents éléments à prendre en compte pour effectuer des choix et élaborer un enseignement d'EPS au regard d'une population scolaire donnée.

Ces questions prennent appui sur le dossier présenté par le candidat.

Afin de répondre aux finalités de cette épreuve et aux attentes du jury, ce dossier comprendra les documents relatifs à l'organisation de l'enseignement de l'EPS dans un établissement scolaire du second degré, c'est-à-dire :

- Le projet d'établissement ;
- Les caractéristiques des élèves de deux à trois classes de niveaux différents de cet établissement ;
- Le projet pédagogique d'EPS faisant état notamment des données relatives aux choix des contenus d'enseignement dans le cadre de l'application des programmes.

Ces documents seront pour les deux parties de l'épreuve - l'exposé et l'entretien - un support d'autant plus pertinent qu'ils seront concrets et résulteront d'observations et d'expériences pédagogiques vécues.

Informations d'ordre pratique pour les candidats.

Le volume du dossier, qui restera dans des limites raisonnables, ainsi que sa présentation devront permettre une bonne accessibilité par le jury. A cet égard, les documents qui le composent gagneront à être précis et concis.

Ils seront obligatoirement présentés dans une chemise à trois rabats, sur laquelle seront portés les nom et prénom du candidat en capitales d'imprimerie et déposés au secrétariat du concours par le candidat dès son arrivée au centre des épreuves d'admission.

II. DEUXIÈME ÉPREUVE

Arrêté du 22 septembre 1989

Epreuve consistant en une prestation physique et un entretien relatifs aux groupements d'activités sportives 1, 2, 3 et 4 figurant en annexe I.

Prestation physique :

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans quatre activités sportives, une dans chacun des groupements 1, 2, 3 et 4 figurant en annexe I.

A titre transitoire, pour les sessions 1990 et 1991, le candidat réalisera une prestation physique dans trois activités sportives prises dans trois groupements différents parmi les groupements 1, 2, 3 et 4 de l'annexe I.

Entretien :

Il porte, au choix du candidat, sur les aspects techniques et didactiques d'une des activités sportives parmi celles retenues pour la prestation physique et fait l'objet d'une extension au groupement auquel appartient cette activité. Il porte, complémentirement, sur une activité choisie par le jury dans l'un des trois autres groupements, parmi les activités non choisies par le candidat. Il peut être étendu au groupement auquel cette activité appartient (durée de l'entretien : quarante-cinq minutes [activité choisie par le candidat : trente minutes ; activité choisie par le jury : quinze minutes]).

Le candidat choisit les activités sportives pour la prestation physique et l'activité sportive pour l'entretien au moment de son inscription.

L'épreuve est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien (coefficient 6).

**Note du 15 octobre 1993
modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)**

Cette épreuve comprend une prestation physique et un entretien. Elle est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien.
Coefficient : 6.

Prestation physique

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans quatre activités sportives, une dans chacun des groupements 1, 2, 3 et 4 figurant en annexe (1).

La note finale attribuée résulte de la prise en compte de l'évaluation effectuée dans chaque activité à raison de 1/5 des points pour chacune des trois meilleures activités et de 2/5 des points pour la moins bonne.

La notation sur 20 pour chacune des quatre activités se fait au 1/2 point près (au point inférieur si une approximation est nécessaire).

1. ATHLÉTISME

La prestation physique est organisée selon la réglementation en vigueur adoptée par l'IAA.F. Elle a lieu sur un stade homologué. Les courses se déroulent corde à gauche (article 161, alinéa 5 du Code international).

La notation sur 20 s'effectue par référence au barème Letessier (8e édition) selon le tableau de correspondance ci-dessous :

N/20	Points Letessier		N/20	Points Letessier	
	Candidats	Candidates		Candidats	Candidates
0	28	21	11.5	37.5	30.5
1	28.5	21.5	12	38	31
2	29	22	12.5	38.5	31.5
3	29.5	22.5	13	39	32
4	30	23	13.5	39.5	32.5
4.5	30.5	23.5	14	40	33
5	31	24	14.5	40.5	33.5
5.5	31.5	24.5	15	41	34
6	32	25	15.5	41.5	34.5
6.5	32.5	25.5	16	42	35
7	33	26	16.5	42.5	35.5
7.5	33.5	26.5	17	43	36
8	34	27	17.5	43.5	36.5
8.5	34.5	27.5	18	44	37
9	35	28	18.5	44.5	37.5
9.5	35.5	28.5	19	45	38
10	36	29	19.5	45.5	38.5
10.5	36.5	29.5	20	46	39
11	37	30			

2. GYMNASTIQUE

2.1. Gymnastique sportive

Le candidat choisit l'une des épreuves suivantes : barre fixe, barres parallèles, saut de cheval, sol.
La candidate choisit l'une des épreuves suivantes : barres asymétriques, poutre, saut de cheval, sol.

2.1.1. Pour les épreuves de barres asymétriques, barre fixe, barres parallèles, poutre et sol, le candidat ou la candidate effectue un enchaînement.

La note sur 20 sera déterminée en fonction du produit de la note relative aux difficultés présentées et de la note d'exécution, selon la table de conversion ci-dessous indiquée :

N/20	Produit : difficultés - exécution		N/20	Produit : difficultés - exécution	
	Sol	Autres agrès		Sol	Autres agrès
20	40	32.5	10	19	16
19	37.5	30	9	18	15
18	35	27.5	8	17	13
17	32.5	25	7	16	11
16	30	23.5	6	14	9
15	27.5	22	5	12	7
14	25	20.5	4	10	5
13	23.5	19	3	8	3
12	22	18	2	6	2
11	20.5	17	1	4	1

La note relative aux difficultés sera établie en additionnant les dix meilleures valeurs des difficultés contenues dans l'enchaînement au sol dont cinq difficultés acrobatiques minimum, et les huit meilleures aux autres agrès. Les difficultés comptabilisées doivent être différentes.

La valeur des difficultés sera déterminée en référence à la grille « UNSS gym 94 » et au code F.I.G. 93 selon le tableau ci-dessous :

Code	Niveau des difficultés				
	A	B	C	D	E
UNSS 94	0.1	0.1	0.2	0.2	
FIG 93	0.3	0.5	0.7	0.9	0.9

En cas de double appartenance à la grille UNSS gym 94 et au code F.I.G. 93, c'est l'appartenance au code F.I.G. 93 qui déterminera la valeur de la difficulté. Les éléments seront considérés isolément sauf pour les liaisons figurant dans le code F.I.G.

La note sur 10 relative à l'exécution tiendra compte des fautes techniques et d'exécution. Chaque difficulté manquante sera pénalisée de un point. Les difficultés non maîtrisées ne seront pas comptabilisées.

Les exigences de combinaison sont celles contenues dans le code UNSS gym 94. Pour chaque exigence manquante, une pénalité de un point sera appliquée sur le produit final.

Les enchaînements seront exécutés sur du matériel aux normes F.I.G. sans utilisation de matériel annexe.

La durée des exercices au sol et à la poutre sera comprise entre cinquante secondes et une minute trente secondes.

L'accompagnement musical est obligatoire au sol pour les candidates.

Chaque candidate fournit une cassette enregistrée (musique au début de la bande et un seul enregistrement par cassette) et prévoit un double de cet enregistrement sur cassette.

2.1.2. Au saut de cheval, le candidat ou la candidate exécute deux sauts différents figurant dans le code F.I.G., édition 1993.

- Candidats : cheval en long, hauteur 1,35 m.
- Candidates : cheval en travers, hauteur 1,20 m.

La notation se fait suivant le code F.I.G. pour les sauts de difficulté B, C et D ; une diminution de 0,5 point est appliquée aux sauts de difficulté A.

La note sur 20 résulte de l'addition des notes obtenues à chacun des deux sauts.

La tenue des candidat(e)s sera conforme à la réglementation internationale.

2.2. Gymnastique rythmique et sportive

La candidate choisit l'une des cinq épreuves du programme suivant : corde, cerceau, ballon, massues, ruban.

La candidate apporte son matériel personnel. Ce matériel est vérifié conformément aux normes de la F.I.G. La candidate doit également apporter son matériel d'accompagnement : cassette (musique au début de la bande, un seul enregistrement par cassette) et prévoir un double de sa cassette. Un magnétophone à cassette est mis à sa disposition pour la durée de l'épreuve.

La prestation s'effectue sur un praticable tracé au sol.

La note sur 20 sera établie en additionnant une note de composition sur 10 et une note d'exécution sur 10.

La note de composition sera établie en fonction :

- De la valeur technique de la composition ;
- De la valeur artistique de la composition.

La valeur des difficultés est déterminée en référence :

- Au code UNSS 93 : DS = 0,20 ;
- Au code F.I.G. 93 : A = 0,30 ; B-C-D = 0,60.

En cas de double appartenance au code UNSS 94 et au code F.I.G. 93, la difficulté prendra la valeur du code F.I.G. 93.

Les exigences de la composition de l'enchaînement, les normes et réglementations afférentes aux engins auront pour référence le code F.I.G. 93.

La note d'exécution sera établie en fonction :

- De la technique à l'engin ;
- De la technique corporelle ;
- De l'exécution rythmique ;
- De l'expression.

En référence aux principes de l'activité et au code F.I.G. 93.

**TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LE NIVEAU
DES DIFFICULTÉS ET LA HAUTEUR DE LA NOTE SUR 20**

Note maximum	Niveaux de difficultés	Exigences minimales
20	4A + 4B + 1C + 1D	Un élément de difficulté par famille corporelle <ul style="list-style-type: none"> • Saut • Equilibre • Pivot
17	4DS + 4A + 2B + 1C	
15	5DS + 3A + 2B	
13	5DS + 3A	
11	5DS	

Une même difficulté répétée plusieurs fois dans un exercice, et de manière identique, ne compte que pour une seule fois.

Chaque difficulté A peut être remplacée par une difficulté B, mais 2 difficultés A ne peuvent pas remplacer une difficulté B ; de même qu'une difficulté B ne peut pas remplacer deux difficultés A, et deux difficultés DS ne peuvent remplacer une difficulté A.

3. NATATION

La prestation physique est organisée en respectant la réglementation de la FINA en vigueur à la date du début des inscriptions.

Pour les épreuves de 100 mètres, en cas de disqualification dans une spécialité autre que « nage libre », le candidat se verra appliquer le barème « nage libre ».

La notation sur 20 s'effectue par référence au barème Letessier (8e édition) selon le tableau de correspondance ci-dessous :

N/20	Points Letessier		N/20	Points Letessier	
	Candidats	Candidates		Candidats	Candidates
0	26.5	23.5	11.5	36	33
1	27	24	12	36.5	33.5
2	27.5	24.5	12.5	37	34
3	28	25	13	37.5	34.5
4	28.5	25.5	13.5	38	35
4.5	29	26	14	38.5	35.5
5	29.5	26.5	14.5	39	36
5.5	30	27	15	39.5	36.5
6	30.5	27.5	15.5	40	37
6.5	31	28	16	40.5	37.5
7	31.5	28.5	16.5	41	38
7.5	32	29	17	41.5	38.5

8	32.5	29.5	17.5	42	39
8.5	33	30	18	42.5	39.5
9	33.5	30.5	18.5	43	40
9.5	34	31	19	43.5	40.5
10	34.5	31.5	19.5	44	41
10.5	35	32	20	44.5	41.5
11	35.5	32.5			

4. SPORTS COLLECTIFS

La prestation physique porte sur des situations de jeu à effectif complet ou réduit en appliquant les règles de jeu du sport collectif considéré. La composition des équipes peut être modifiée par le jury au cours de l'épreuve.

La durée de la prestation physique du candidat n'excédera pas une heure.

L'évaluation dans les cinq sports collectifs tiendra compte des éléments suivants :

- Diversité des zones occupées par le joueur ;
- Mobilité avec ou sans ballon ;
- Changements de rythme ;
- Ajustements spatio-temporels ;
- Aptitude au duel ;
- Perception et exploitation des situations pour le joueur et pour les autres.

La notation sur 20 s'effectue par référence aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux inférieurs : 8 et en dessous.

Entretien

Il porte, au choix du candidat, sur les aspects techniques et didactiques d'une des activités sportives parmi celles retenues pour la prestation physique et fait l'objet d'une extension au groupement auquel appartient cette activité.

Il porte complémentaires sur une activité choisie par le jury dans l'un des trois autres groupements parmi les activités non choisies par le candidat. Il peut être étendu au groupement auquel cette activité appartient.

Durée de l'entretien : quarante-cinq minutes ;
Trente minutes : activité choisie par le candidat ;
Quinze minutes : activité choisie par le jury.

L'entretien porte sur tous les domaines et tous les niveaux de pratique rencontrés dans l'enseignement du second degré.

L'épreuve débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes en réponse à une question posée préalablement par le jury. Pour cela, il disposera de quinze minutes de préparation.

L'entretien est noté de 0 à 20.

III. TROISIÈME ÉPREUVE

Arrêté du 22 septembre 1989

Epreuve relative aux activités appartenant aux groupements 5, 6, 7 et 8 figurant en annexe I.

Prestation physique :

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans une activité appartenant aux groupements 5, 6 et 7 figurant en annexe I.

Entretien :

Il porte sur les aspects techniques et didactiques d'une activité appartenant aux groupements 5, 6, 7 et 8 figurant en annexe I (durée de l'entretien : trente minutes).

Le candidat choisit l'activité retenue pour la prestation physique, d'une part, et pour l'entretien, d'autre part, au moment de son inscription.

L'épreuve est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien (coefficient 2).

Note du 15 octobre 1993

modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 (1)

Cette épreuve comprend une prestation physique et un entretien.

Elle est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur l'entretien.

Coefficient : 2.

Prestation physique.

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans une activité appartenant aux groupements 5, 6 et 7 figurant en annexe I (1).

SPORTS DE COMBAT

La prestation physique est appréciée au cours de combats dans le cadre d'une compétition organisée par le jury conformément aux codes d'arbitrage de la fédération concernée.

Dans le cas où le nombre de candidats serait insuffisant pour organiser les compétitions selon les modalités prévues, il sera fait appel à des opposants extérieurs au concours.

La notation sur 20 s'effectue par référence aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux inférieurs : 8 et en dessous.

Boxe anglaise

La prestation consiste au minimum en trois rounds de deux minutes avec au moins deux adversaires différents.

Boxe française

Pour les candidats et les candidates, la prestation consiste au minimum en quatre reprises de une minute trente avec au moins deux adversaires différents.

Judo

La prestation physique consiste au minimum en trois combats (compétition en poules) d'une durée de quatre minutes pour les candidats et de trois minutes pour les candidates.

Lutte libre

La prestation consiste au minimum en deux combats comportant deux périodes de deux minutes.

ACTIVITÉS DUELLES

Escrime : fleuret

La prestation physique se déroule sous forme de plusieurs assauts. Chaque assaut s'effectue selon le règlement fédéral en vigueur.

Les candidats sont regroupés en poules. Dans le cas où leur nombre serait insuffisant pour organiser l'épreuve selon les modalités prévues, il sera fait appel à des opposants extérieurs au concours.

La notation sur 20 tient compte du résultat à la fin de chaque poule et s'effectue par référence aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux inférieurs (non classés) : 8 et en dessous.

Tennis

La prestation physique consiste en plusieurs rencontres de simple.

La durée d'un match n'excède pas cinq jeux avec jeu décisif à quatre partout.

La notation sur 20 tient compte du résultat acquis à l'issue des rencontres et s'effectue par référence au classement édité par F.F.L.T. selon les niveaux de pratique suivants :

- Première série et début seconde série : 20 - 19 - 18 ;
- Milieu et fin seconde série : 17,5 - 16 - 15 ;
- Troisième série : 14,5 à 11,5 ;
- Quatrième série : 11 à 9 ;
- N.C. : 8,5 en dessous.

Tennis de table

La prestation physique se déroule sous forme d'un tournoi de classement (matches disputés au meilleur des trois sets).

Les candidats sont regroupés en poules constituées, dans la mesure du possible, en fonction de leur niveau. Dans le cas où leur nombre serait insuffisant pour organiser l'épreuve selon les modalités prévues, il sera fait appel à des opposants extérieurs au concours.

La notation sur 20 tient compte des résultats obtenus à l'issue de chaque poule et s'effectue par référence, en fonction de la grille de classement de la F.F.T.T., aux niveaux de pratique suivants :

- Niveau national : 20 - 19 - 18 ;
- Niveau interrégional : 17 - 16 - 15 ;
- Niveau régional : 14 - 13 - 12 ;
- Niveau départemental : 11 - 10 - 9 ;
- Niveaux non classés : 8 et en dessous.

ACTIVITÉS D'EXPRESSION

Danse

La prestation physique se déroule en deux temps :

Premier temps.

Le candidat présente seul une chorégraphie sollicitant les domaines de la composition, de l'exécution et de l'interprétation au service d'une création individuelle qui doit mettre en valeur ses qualités artistiques.

La durée de la chorégraphie est de deux minutes à trois minutes trente secondes.

L'accompagnement est libre : un magnétophone est à la disposition du candidat qui prévoit un double de son enregistrement. Tout autre accompagnement reste sous l'entière responsabilité du candidat.

La surface d'évolution au sol est de 9 m sur 11 m.

Second temps.

Le candidat présente une séquence dansée d'une durée de une minute quinze secondes à une minute trente secondes, créée en un temps limité à vingt-cinq minutes, à partir d'un sujet proposé par le jury.

L'environnement sonore est créé par le candidat ou choisi parmi plusieurs musiques proposées par le jury.

L'évaluation de la prestation physique du candidat porte notamment sur :

- La rigueur de la composition en liaison avec l'argumentation chorégraphique développée et avec le sujet à traiter ;
- La richesse, la maîtrise et la pertinence du vocabulaire technique utilisé ;
- La qualité de l'engagement et de l'interprétation.

La notation sur 20 s'effectue par référence à des prestations de niveau :

- National : 20 - 19 - 18 - 17 ;
- Interrégional : 17 - 16 - 15 - 14 ;
- Régional : 14 - 13 - 12 - 11 ;
- Inférieur : 11 et en dessous.

Entretien.

Il porte sur les aspects techniques et didactiques d'une activité appartenant aux groupements 5, 6, 7 et 8 figurant en annexe I.

Durée de l'entretien : trente minutes.

L'entretien se limite aux domaines et aux niveaux de pratique rencontrés dans l'enseignement du second degré.

L'épreuve débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes en réponse à une question posée préalablement par le jury. Pour cela, il disposera de quinze minutes de préparation.

L'entretien est notée de 0 à 20.

Annexe I

Activités sportives d'option prévues pour la deuxième épreuve d'admission et pour la troisième épreuve d'admission du concours externe du CAPEPS :

1. Athlétisme : 100 mètres ; 400 mètres ; 1 500 mètres ; 100 mètres haies ; 110 mètres haies ; disque ; javelot ; poids ; hauteur ; longueur ; perche.

2. Gymnastique :

Gymnastique sportive : barre fixe ; barres asymétriques ; barres parallèles ; poutre ; saut de cheval ; sol ;
Gymnastique rythmique et sportive : ballon ; cerceau ; corde ; massues ; ruban.

3. Natation : 100 mètres brasse ; 100 mètres dos ; 100 mètres nage libre ; 100 mètres papillon ; 200 mètres quatre nages.

4. Sports collectifs : basket-ball ; football ; handball ; rugby ; volley-ball.

5. Sports de combat : boxe anglaise ; boxe française ; judo ; lutte libre.

6. Activités duelles : escrime ; fleuret ; tennis ; tennis de table.

7. Activités d'expression : danse (danse classique ; danses contemporaines).

8. Activités de pleine nature et activités diverses : aviron ; canoë-kayak ; cyclisme (piste) ; cyclisme (route) ; danse sur glace ; équitation ; escalade ; golf ; haltérophilie ; hockey sur glace ; natation synchronisée ; parachutisme ; patinage artistique ; patinage de vitesse ; planche à voile ; plongeon ; saut à ski ; ski alpin ; ski nordique ; sports subaquatiques ; tir à l'arc ; tir sportif ; trampoline ; voile ; water-polo.

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE

SUJET : Quels rapports entretiennent l'éducation physique et la santé depuis 1945 ?

Introduction

Le sujet proposé ne possède dans son intitulé même aucune difficulté de compréhension : il s'agit de tisser des liens, d'identifier des rapports entre deux entités clairement identifiées : l'éducation physique (EP) et la santé. Il va de soi que la difficulté réside par contre dans l'impérieuse nécessité de circonscrire des rapports. De ce fait, une simple histoire de la santé ou de l'EP ne pouvait convenir en tant que telle. Le jury attendait des candidats(es) qu'ils (elles) dépassent cette étape initiale pour mettre leurs connaissances au service de l'identification de divers registres de rapports.

Il était alors essentiel de définir les mots clés du sujet (santé et EP) pour les distinguer, les positionner dans le temps et l'espace, mais il convenait surtout impérativement de situer ces deux notions l'une par rapport à l'autre et de centrer la réflexion sur la question des rapports.

Concernant la notion de santé, fluctuante et évolutive, elle a très souvent dans les copies été définie à partir de la proposition de l'OMS encore valable aujourd'hui (conférence internationale sur la santé, New York, Juin 1946) : « *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Dans un souci d'enrichissement des productions, d'autres références pouvaient être utilisées, comme celle d'Ulmann (1967) « *L'homme en bonne santé est celui qui affronte des problèmes ou des difficultés qu'il n'a pas encore rencontrés et qui trouve en lui de quoi les surmonter* », ou encore de Canguilhem (1966) « *On peut mesurer la santé à sa capacité de surmonter les crises organiques pour instaurer un nouvel ordre (...). L'abus possible de santé fait partie de la santé* ». La définition d'André Rauch dans son article « *le sport s'impose-t-il à la santé au XXe siècle ?* » (1999) ouvre enfin d'autres perspectives : « *La santé ne se définit pas une fois pour toute. Elle ne s'inscrit ni dans l'absolu, ni dans la conjoncture d'une époque. Sa définition porte les traces du temps. En un mot, elle a une histoire* ». Quoi qu'il en soit, le jury attendait des candidats(es) qu'ils(elles) fassent émerger les différentes facettes du concept de santé en évoquant la dimension physique, psychomotrice, mais aussi psychologique et sociale. Les copies devaient, en outre, proposer une évolution du concept dépassant les visions naïves : ainsi, plutôt que de découper trivialement plus de soixante ans en trois étapes (santé physique puis psychologique/sociale et enfin éducative), étaient valorisées des productions rendant compte d'une notion de santé possédant en permanence plusieurs facettes mais dont, compte tenu des évolutions socio-économiques ou scientifiques, certaines se retrouvent majorées et d'autres minorées à différentes périodes dans le champ de l'EP. L'analyse du concept devait aussi aboutir à élargir les perspectives. Ainsi, il a été extrêmement apprécié par le jury que les candidats(es) distinguent deux axes de réflexion : la santé voulue, désirée par l'individu, c'est-à-dire la santé individuelle et la santé conçue, réfléchie par l'Etat, les institutions, autrement dit la santé collective.

Concernant le terme Education Physique, très large, il renvoie à la discipline scolaire dans toutes ses composantes. Si les textes officiels et certificatifs doivent nécessairement être retenus comme des indicateurs forts et des marqueurs incontournables, une copie de bon niveau ne pouvait s'en contenter. Les items du programme de l'écrit 1 doivent constituer pour les candidats(es) des indicateurs de première nécessité. Ainsi, il était attendu des candidats(es) qu'ils(elles) fassent référence aux différents travaux des acteurs de la discipline, mais aussi qu'ils(elles) développent les dimensions, formelles et réelles, de l'organisation de l'EP, des conceptions et des pratiques pédagogiques. Enfin, compte tenu de la récente modification du programme de l'écrit 1, il était opportun de faire apparaître des références à l'Europe dans la période contemporaine. Or, que ce soit le terme de santé, ou celui d'EP, les copies font état d'un manque flagrant d'ouverture,

d'élargissement du sujet : la majeure partie des candidats(es) s'enferme dans des cadres pré-établis, restrictifs.

Quoi qu'il en soit, le point névralgique de ce sujet résidait dans le connecteur « rapports » inscrit au pluriel dans le libellé. Entendu comme le lien qui existe entre deux entités, le terme rapport devait être appréhendé sous des axes différents et complémentaires : la nature du rapport qui lie l'EP à la santé (axiologique, didactique, pédagogique), l'intensité, la force de ce dernier (faible, fort, secondaire, prioritaire etc.), sa hiérarchie (domination, dépendance, équilibre, indépendance...), sa durée (éphémère, pérennisé), ou encore la stabilité du rapport (instable, stable). Le jury attendait des candidats(es) qu'ils(elles) tiennent compte et analysent au moins deux axes différents tout au long de sa copie. Plus le nombre d'axes retenus était traité pertinemment, et plus la copie gagnait en valeur. Enfin, au-delà de la nécessité d'avoir repéré et caractérisé des rapports, le(a) candidat(e) s'approchait de l'excellence en identifiant les enjeux sous-jacents (politiques, idéologiques, culturels) expliquant les relations mises en exergue.

Pour synthétiser ces différentes remarques, le jury a accordé de la valeur aux problématiques qui rendaient compte de l'évolution des rapports selon différents axes et qui identifiaient les causes et les effets de ces transformations. Plus précisément, les démonstrations les plus valorisées ont mis en évidence non seulement une permanence, celle de la nature axiologique du rapport (la santé ayant toujours été une finalité de l'EP quel que soit le texte officiel considéré), mais aussi des ruptures sur les plans de la hiérarchie, de l'intensité, de la durée ou de la stabilité.

Les plans de type « thématique » s'ils ne peuvent être totalement écartés du registre de l'acceptable pour ce sujet, ont très souvent conduit les candidats(es) à des traitements partiels, incomplets. Compte tenu du fait que non seulement la notion de santé évolue, mais que l'EP se transforme aussi, et que les enjeux sous-jacents se modifient, se structurent d'une période à l'autre, il semblait ici plus opportun de retenir un plan de type « chrono-thématique ». Le jury a toutefois été extrêmement vigilant à ce que ce choix ne soit pas l'occasion de « plaquer » abusivement des périodicités pré-établies n'ayant aucune signification réelle et a sanctionné, le cas échéant, ce défaut notoire. Ainsi, le(a) candidat(e) devait construire une dissertation en se basant sur les rapports nécessairement évolutifs qu'il identifiait entre l'EP et la santé à des périodes différentes.

I. Connaissances mobilisables pour construire une démonstration argumentée

Dans une première partie, le(la) candidat(e) pouvait démontrer la **nature** axiologique du rapport entre l'EP et la santé (car même si le terme de santé n'apparaît pas expressément dans les IO de 1945, il n'en est pas moins vrai que la santé constitue une finalité de la discipline sous jacente aux préoccupations hygiéniques de l'époque). Ceci ne pouvait cependant suffire au risque de restreindre le sujet à l'analyse de la place de la santé dans les finalités de l'EP. Le(la) candidat(e) devait, en outre, situer la démonstration à d'autres niveaux de rapports comme **l'intensité** du rapport (dans un premier temps : fusionnel, incontournable, prioritaire structurant l'ensemble des propositions pédagogiques) et faire émerger le **sens** de ce rapport (un lien de domination où l'EP est sous la tutelle des instances médicales). Le(la) candidat(e) pouvait aussi mettre en évidence que la santé construite en EP répondait à la conception et aux volontés de contrôle de l'Etat sur les individus, ces derniers s'inscrivant globalement dans ce projet collectif. Pour autant, il convenait de nuancer cette partie avec tous les indicateurs (rapport à une conception différente de la santé dans le cadre de la demi-journée de plein air ou de l'AS, fonctionnement réel de la leçon d'EP dans les années 50, voix divergentes des concepteurs du sport éducatif, etc.) permettant de mettre à jour les évolutions sous-jacentes résultant des dynamiques sociales et culturelles.

Pour ce faire, la connaissance des textes officiels offre un point d'appui incontournable : l'existence dans les IO du 1^{er} Octobre 1945 de buts tels que « *le développement normal de l'enfant* », « *la recherche d'attitudes correctes* », comme l'organisation « *de groupe depuis l'âge physiologique*

des élèves », constitue des marqueurs intéressants pour prouver le caractère axiologique centré sur la dimension physique et hygiénique du rapport, mais aussi la force de ce dernier. Evoquer la place accordée aux médecins, dans la leçon, dans la formation des enseignants(es) au sein des ENSEPS / IREPS ou l'importance des sciences médicales dans leur cursus comme l'épreuve de correctrice instaurée en 1945, démontre une autre dimension des rapports : celle de la mise sous tutelle médicale de l'EP où la santé, prééminente, phagocyte la discipline. La création des centres de rééducation pendant la Seconde Guerre mondiale (dont le nombre ne cesse de croître durant la période considérée), l'existence sur le terrain de séance de correctrice, les travaux de Y. Léger ou la divulgation de l'ouvrage collectif dirigé par Seurin (*Vers une EP méthodique*, 1949) sont autant d'éléments pouvant servir la démonstration. En s'appuyant sur les analyses historiques qui rendent compte des conditions de vie précaires des Français.es suite à la Seconde Guerre mondiale (par exemple l'ouvrage de M. Amar, *Nés pour courir*, publié en 1987), le/la candidat.e devait situer cette atteinte de santé dans un contexte de reconstruction et de politique nataliste et ainsi, expliquer les causes, les raisons, les enjeux des rapports (axiologique, fusionnel, prégnant) unissant l'EP et la santé. L'intégration à tous les niveaux de la santé répond à un enjeu fort de reconnaissance de la discipline à une époque où l'école cherche encore sa voie d'évolution.

Pour autant, l'analyse des épreuves proposées en EPS au baccalauréat, comme les travaux et propositions de M. Baquet en poste à l'INS, le début de développement des pratiques sportives au sein des établissements scolaires pouvaient aussi être développés comme des signes d'une évolution des rapports entre EP et santé. La mise en perspective des conceptions biologisantes de l'EP, de la tutelle du milieu médical, de l'inscription politique de l'EP dans les actions de préservation ou de régénération de la santé des individus montrent bien la complexité des rapports entre EP et santé au cours d'une première période.

La seconde période constitua sans nulle doute, pour les étudiants(es) de cette session 2006, la partie du développement la plus difficile à analyser, la plus complexe, et pour nombre de copies la plus périlleuse. Il était impératif que le/la candidat(e) fasse la démonstration d'une évolution des rapports entre EP et santé et pas seulement d'une évolution du concept santé ou pire d'une évolution de l'EP vers la sportivisation. Bien sûr, l'évolution des rapports entre EP et santé est sous jacente à celle de ces deux notions, mais ne doit pas s'y réduire. Ceci étant, l'analyse des rapports devait s'appuyer sur des faits justes, mis en exergue par les historiens(es) de la discipline. Si, par exemple, l'article de T. Terret « *Education physique et santé* » extrait de la revue *EPS N° 297* sept-oct 2002, a de nombreuses fois été cité, il était essentiel que le/la candidat(e) ne fasse pas de contre sens ou de caricature sur les propos de l'auteur et notamment sur le chapeau de l'un de ces paragraphes « *Le sport fait oublier la santé* ». Ainsi, démontrer seulement la place importante prise par le sport ne pouvait suffire à faire émerger les rapports entre EP et santé.

Le projet de démonstration devait dans cette partie contenir plusieurs dimensions. Il convenait de montrer qu'entre la santé et l'EP des années 1960-1970, se maintient un lien axiologique. Par contre, ce dernier intègre des dimensions précédemment peu valorisées. Effectivement, sous l'impulsion des travaux en sciences humaines et des justifications sociales du sport éducatif, les facettes psychologiques et sociales de la santé prennent davantage d'importance et viennent à constituer, plus encore que la dimension physique ou hygiénique de la santé, des objectifs de la discipline. Le projet de rendre l'individu capable de s'adapter à tous environnements physiques et humains illustre bien cette nouvelle approche de la santé. Cet enrichissement ne s'est pourtant pas accompagné d'une intensification des rapports avec la santé ou d'une domination encore plus importante de la tutelle médicale. Au contraire, les copies devaient mettre en lumière le fait que les rapports perdent en intensité, et que la discipline se dégage de la tutelle médicale tandis que le support sportif devient central. « *La conséquence de la bascule de l'éducation physique vers la culture sportive est alors de la couper de ses références médicales* » (Thierry Terret, 2002, p. 35). Le lien de l'EP avec les instances médicales disparaît mais pas la présence de l'objectif santé, ni l'existence de liens entre santé et EP. Leurs rapports changent, mais ne disparaissent pas. Le développement de la santé devient plus implicite, en fait, inhérent, intégré à la pratique des activités sportives et à la

poursuite de nouvelles priorités comme le développement d'un sport pour tous au service de l'élitisme sportif.

Pour asseoir l'argumentation, le minimum attendu était de faire référence au texte de 1967 et à la définition de la notion de santé proposée par ce dernier. Ce faisant, le(la) candidat(e) devait aussi en prenant appui sur le tableau à double entrée ou l'analyse du chapitre intitulé « *Le rôle du professeur à l'égard des activités physiques* » démontrer que la finalité santé apparaissait comme une capacité d'adaptation construite depuis une « *éducation motrice fondamentale* » que le législateur tente de relier à ce qui, au demeurant, focalise le plus son attention : la programmation des APS. Le médecin disparaît du processus d'enseignement. Les groupes ne sont plus constitués à partir des mesures prises sur le corps (depuis les IO de 1959) mais sur la logique sportive ou éducative en référence aux tables de cotation Leteissier (groupes homogènes, hétérogènes, équipes etc.). Les centres de rééducation disparaissent peu à peu. Les acteurs défendant une EPS construite sur des bases médicales ou d'éducation psychomotrice sont mis en difficulté dans le champ de la discipline (Le Boulch, Seurin) au profit d'auteurs défendant une EPS culturelle comme le démontre B. During en 1981 dans son ouvrage « *La crise des pédagogies corporelles* ». Dans les pratiques pédagogiques, comme le révèle J. Marsenach, les séances de *corrective* comme les séances d'hébertisme ont disparu pour laisser place aux séances sportives. Les enseignants, fréquemment d'anciens sportifs, conçoivent des cycles dans divers sports et préparent leurs élèves aux nouvelles modalités des épreuves d'EPS devenues sportives et obligatoires au baccalauréat. Ceci est notamment vrai au début des années 1970, et ce, bien que les centres de formation continuent d'offrir un cursus très emprunt de connaissances médicales aux étudiant(es) et bien que le CAPEPS possède encore une épreuve de corrective susceptible d'être tirée au sort par les candidat(es). Les enjeux sous-jacents sont, bien entendu, liés à la reconnaissance de la discipline. Ainsi, en se parant d'une formation aux sports, l'EPS répond à une attente incontournable, celle de la représentativité culturelle. « *Le sport a donné un moyen moderne et socialement plus acceptable de consacrer son statut de discipline indispensable* » (Thierry Terret, 2002, p. 35). La santé ne disparaît pas des préoccupations du législateur, par contre elle est un corollaire de la pratique sportive, la cause et le résultat de la pratique sportive comme le rappelle la formule *le sport, c'est la santé*. En retenant la notion d'adaptation comme essentielle, la discipline répond aux évolutions sociétales, à la nécessité d'être performant et adaptable sur le marché du travail : elle tient compte de la définition d'une certaine forme de santé collective voulue pour une société de consommation.

Pour autant, et il aurait été intéressant de l'évoquer, elle s'écarte de deux attentes qui deviennent progressivement centrales et qui vont être à l'origine des transformations ultérieures : d'une part l'obligation de lier, dans le processus éducatif, les fins et les moyens, et d'autre part, la nécessité de tenir compte de l'individualisation de la notion de santé au moment où l'on entre dans une société définie par Gilles Lipovetsky en 1989 comme celle de « *l'individualisme contemporain* ». Toute la difficulté de cette partie résidait donc dans la nécessité de mettre à jour deux éléments à priori paradoxaux. La santé en EP, dans un contexte scientifique porteur, s'enrichit de dimensions autrefois peu considérées, ce qui pourrait lui octroyer une place incontournable, hégémonique dans la discipline. Et pourtant, les évolutions sociales viennent contrecarrer cet état de fait et impliquent, sous couvert d'un accès à la culture, des rapports certes moins intenses mais intégrés, inclusifs, où la domination médicale s'efface petit à petit.

Dans une troisième partie, il était ici attendu des candidats(es) de rendre compte d'une nouvelle évolution des rapports entre EP et santé. Si la nature axiologique (lien avec les finalités) demeure, le rapport avec la santé devient aussi didactique et pédagogique dans le sens où des contenus et des procédures sont réfléchis et structurés à cet égard. Une perspective se renforce : celle d'une santé perçue comme un processus individuel (de l'habitus santé de Robert Mérand à la notion de gestion de sa vie physique de Claude Pineau) construit pour le court, moyen et long terme de la vie humaine. L'intensité du rapport augmente avec la volonté affichée non seulement des textes, mais aussi celle, réelle, des enseignants de voir l'EPS contribuer au même titre que les autres disciplines à l'atteinte de cette finalité transversale. Enfin, il est impossible de défendre un rapport

hiérarchique entre l'une ou l'autre des deux entités étant entendu que les deux sphères, la sphère médicale et la sphère éducative se trouvent être complémentaires dans cette quête du bien être des jeunes élèves.

Pour défendre ce point de vue, le(la) candidat(e) pouvait s'appuyer sur l'apparition de la notion de gestion de la vie physique libellé en premier lieu par Claude Pineau dans un document non officiel qu'est le dossier EPS N°8 : « *Discipline d'enseignement, elle (l'EPS) propose en favorisant le développement et l'entretien organiques et fonciers l'acquisition de connaissances et la construction de savoirs permettant l'organisation et la gestion de la vie physique à tous les âges ainsi que l'accès au domaine de la culture que constituent les pratiques sportives* ». Dans la même logique, l'apparition des compétences générales (susceptibles d'apporter à l'élève les éléments essentiels à l'atteinte de la gestion de sa santé) dans les programmes du collège en 1996, tout comme les « *connaissances sur soi* » au lycée en 2000 ou l'apparition des activités très centrées sur la santé comme les activités de développement musculaire, de stretching, de relaxation pouvaient être des illustrations intéressantes. L'intensité et la complémentarité des rapports entre l'EP et la santé se révèlent aussi avec le souci de la discipline de s'adresser à tous, et notamment à ceux qui en ont sans doute le plus besoin, les élèves souffrant de handicap. Ainsi, le(la) candidat(e) pouvait faire allusion à la mise en place d'épreuves spécifiques pour les élèves handicapé(es) de sorte à leur permettre l'accès à l'EPS au baccalauréat en 1980, comme il(elle) pouvait aussi mentionner la publication récente des dossiers EPS n°60 (*Activités physique adaptées pour les personnes déficientes intellectuelles*) et n°62 (*L'élève obèse en EPS*) traitant du cas des élèves déficients. La complémentarité plutôt qu'une quelconque hiérarchie se démontre également depuis le respect des missions de chacun (monde de l'EPS et monde de la santé publique), mais aussi les actions complémentaires envisagées actuellement dans les collèges et lycées : l'EPS dans le cadre du projet d'établissement est intégrée dans des actions transversales visant la santé (lutte contre le tabac, nutrition, lutte contre la drogue etc.).

Comme dans les autres parties, cette transformation des rapports ne peut se comprendre sans faire appel aux enjeux sous-jacents. D'une part, dans la mouvance de sa construction identitaire, la discipline EPS doit au regard des attentes du système éducatif depuis ces vingt dernières années, libeller des connaissances et des compétences opérationnalisant les finalités et ainsi se conformer aux normes des programmes scolaires. D'autre part, la fin du 20^{ème} siècle se caractérise par une intervention de plus en plus importante de l'Etat en matière de prévention et gestion des risques individuels. Les problèmes de santé les plus importants sont mis en évidence depuis des rapports ministériels comme celui intitulé « *La santé en France* » publié en 2002 par le Haut Comité de la santé publique présidé par Bernard Kouchner, Ministre délégué à la santé ; une lutte est mise en place à travers des campagnes publicitaires comme celles concernant le tabac, l'abus d'alcool ou encore celle portant sur l'obésité des jeunes enfants. L'EP répond de ce fait à une attente sociale forte, et ce, même si paradoxalement elle n'est pas souvent repérée par les pouvoirs publics comme un moyen potentiel. L'Etat ne se désintéresse pas, bien au contraire des populations en difficulté comme les handicapés comme l'illustre la Loi de 2005 sur le Handicap. Cet axe politique large ne manque pas d'être repris par chaque ministère comme en témoignent les Etats Généraux du Sport organisés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 2002 ou encore certains termes de la loi sur l'école de 2005 : « *Education aux questions de santé ainsi que de nutrition* » ou encore « *prévention des comportements à risque pour la santé et des conduites addictives* ». Les enjeux européens pouvaient aussi être mentionnés. A ce propos, il convient d'indiquer que le rapport d'Helsinki présenté au début du mois de décembre 1999 par la Commission Européenne a souligné l'importance de l'activité physique dans la société européenne, au niveau de l'éducation, de la santé et de la culture, ainsi que son rôle social et intégrateur.

Enfin, il était attendu des candidats(es) une vision nuancée de l'impact réel de l'EPS sur la santé des élèves. En se référant à la réalité des pratiques, un questionnement centré sur la faisabilité du projet était très bien reçu par les jurys. Finalement, les rapports entre l'EP et la santé semblent bien, au début du troisième millénaire, être une fois de plus axiologique, mais couplé avec une dimension didactique et pédagogique. En outre, il est indéniable que l'intensité même des rapports

augmentent eu égard aux évolutions sociétales, mais sans que cela n'engendre de domination du corps médical sur la discipline scolaire.

Pour conclure, le jury attendait des candidats(es) qu'ils(elles) mettent à profit ses connaissances **au service d'une démonstration** portant sur la définition de **rapports de registres différents**. L'évaluation de la production portait en priorité sur cette capacité. Ensuite, la finesse, la précision, l'éventail des connaissances utilisées ont bien évidemment un impact complémentaire sur la note. Malheureusement, une fois de plus, le jury déplore un bon nombre de copies omettant la question centrale du sujet (les rapports) couplé à l'utilisation fréquente de connaissances réductrices ou erronées.

II. Les niveaux de production

L'ensemble des copies a été hiérarchisé selon quatre analyseurs. Tout d'abord, le niveau de traitement des rapports et la qualité de l'argumentation servent à positionner la copie dans un registre de production. Ensuite, le troisième analyseur sert à affiner le positionnement de la copie à l'intérieur du registre choisi préalablement : il s'agit de la qualité des connaissances et de la problématique. Enfin, le dernier analyseur pondère négativement la prestation des candidats(es) au regard de la qualité de l'expression. Ainsi, cette année encore, toute insuffisance concernant la lisibilité, la syntaxe, l'orthographe, devait entraîner la pénalisation (jusqu'à 2 points) de la production. Cinq registres de production ont été identifiés et utilisés par le jury.

Premier registre de production

Les prestations de ce niveau se caractérisent par une absence d'analyse des rapports entre la santé et l'EP. Les étudiants(es) se livrent à une fresque historique concernant soit l'évolution de l'EP, soit l'évolution de la santé depuis 1945 comme si, ils ou elles répondaient à la question : quelle place pour la santé en EP ? Par ailleurs, ces copies peuvent se caractériser par d'autres insuffisances comme un devoir non achevé, un devoir hors sujet, l'absence de problématique ou des connaissances inadaptées, voire erronées.

Deuxième registre de production

Les devoirs de ce niveau entament une analyse des rapports. Le terme est défini et/ou questionné dans l'introduction et la problématique ou le plan évoque sa prise en compte. Cependant le traitement est restrictif dans la mesure où l'analyse des rapports se situe sous un angle unique, souvent celui de l'intensité. Ainsi, les candidats(es) identifient les indicateurs donnant une place importante ou non à la santé en EPS pour qualifier des rapports étroits ou distants, prioritaires ou secondaires. A ce niveau, ont aussi été identifiées des copies faisant un important contre sens sur l'évolution du concept santé (par exemple sport et santé étant incompatibles, en opposition) et sa place en EP (la santé disparaît des préoccupations de l'EP) durant la période des années 1960. Les candidats(es) doivent par conséquent apprendre à pondérer ou préciser leurs propos pour éviter les caricatures réductrices, souvent erronées.

Au niveau de l'argumentation, si les étudiants(es) cherchent à utiliser différents indicateurs (les IO mais aussi l'évaluation ou l'organisation ou la formation des enseignant(es), leur évocation n'est souvent reliée au sujet que dans les introductions ou les conclusions de parties. L'argumentation est alors davantage une juxtaposition non articulée de connaissances qu'une construction au service de la démonstration.

Troisième niveau de production

Ici, les copies se distinguent des précédentes tant du point de vue de la réflexion que du traitement du sujet. L'analyse des rapports est centrale dans la production. Les rapports sont envisagés et traités selon différents angles (typologie, intensité, sens, etc.) mais chaque partie fait

l'objet d'un traitement à un seul niveau. Ainsi, il a été fréquent de constater une analyse sur la nature des rapports dans les parties 1 et 3 et une analyse sur l'intensité uniquement dans la partie 2. Concernant le deuxième analyseur, l'argumentation du développement, on constate un effort d'argumentation à partir de plusieurs indicateurs, mais les étudiant(es) sont en difficulté pour conserver cette rigueur sur l'ensemble du devoir. La partie 2 notamment était souvent faible de ce point de vue ou alors le jury constatait un essoufflement dans la troisième partie.

Dans la majorité des cas, la problématique est posée et sert réellement de fil directeur sur l'ensemble du devoir. Par contre, elle se situe principalement au niveau du comment et peu du pourquoi. Le même constat est fait au niveau des connaissances mobilisées.

Quatrième niveau de production

Les productions de ce niveau sont approfondies sur le plan de la réflexion et du traitement des rapports. Ces derniers ont fait l'objet d'un bon travail de définition permettant de cerner la complexité de la notion. Ce travail de définition est par la suite totalement opérationnel dans la mesure où la problématique, le plan et l'argumentation sont orientés par les pistes initiales. Ainsi, l'analyse des rapports est complexe, multiple dans l'ensemble du devoir. Le jury a aussi valorisé dans ce niveau, les copies manifestant d'une réelle argumentation multicritériée sur l'ensemble du devoir, malgré une analyse des rapports du niveau inférieur. Les facteurs explicatifs de l'évolution deviennent opérationnels mais encore souvent circonscrits au contexte social ou scolaire.

Cinquième niveau de production

Ce cinquième niveau se caractérise par l'ensemble des critères précédents auxquels viennent s'ajouter une analyse de la dynamique des transformations. Au-delà du constat et de l'explication de la complexité des rapports à chaque période, les productions de ce niveau mettent en exergue les articulations d'une période à l'autre, les raisons mais surtout les finesses du changement. De plus, les candidats(es) font preuve d'une argumentation nuancée concernant les évolutions en faisant apparaître différents niveaux de contradictions (discours/pratique, concepteurs/conceptions officielles, etc.). Ils ou elles évoquent les enjeux scolaires et sociaux sous-jacents et font parfois preuve de sens critique sur les effets réels de l'EP sur la santé, notamment dans la dernière période.

III. Les facteurs de la réussite ou conseils de préparation

La lecture attentive des rapports de jury des concours précédents doit constituer pour les candidats(es) le préalable indispensable à l'organisation de la préparation aux épreuves écrites d'admissibilité. Les nombreux conseils présentés avec insistance dans les sessions successives sont de nature à faire acquérir les méthodes qui font défaut à certains(es) et qui, de fait, ne leur permettent pas de satisfaire aux exigences du concours.

La réussite à la première épreuve écrite repose sur l'enchaînement de plusieurs capacités :

- De la méthode au service de la démonstration

Un point particulier concerne l'étape de définition des termes du sujet. Depuis plusieurs années, les rapports indiquent que le temps indispensable de définition des concepts doit se faire de manière neutre, pertinente et distanciée. Méthodologiquement, il n'est pas recevable de faire seulement allusion aux « termes du sujet », au « concours », à l'« épreuve ». L'exercice d'analyse doit être fait en amont de la construction et de la rédaction de l'introduction. En effet, celle-ci a pour fonction essentielle d'exposer le cheminement de la pensée du candidat, son appréhension progressive du sujet et de proposer une méthodologie d'analyse. Elle doit conduire le lecteur dans la compréhension qu'a le candidat de la question à traiter. En aucun cas, le premier temps de l'introduction ne peut consister en un exercice mécanique juxtaposant des définitions décontextualisées et une réflexion sommaire sur les termes du sujet.

Plus particulièrement, l'évolution comparée des définitions de la santé et des moyens de l'EPS offrait, par exemple, une riche opportunité de mise en questions des relations entre un concept et une discipline d'enseignement. L'identification des niveaux différenciés du théorique et de l'institutionnel, du politique et du pédagogique ouvrait ainsi la voie à des questionnements porteurs de sens. Les définitions issues d'un dictionnaire ou, en l'occurrence, de l'Office Mondial de la Santé sont trop souvent lapidaires. Elles restent inexploitées au sens où elles ne servent pas de tremplin au développement. L'effort de définition est une nouvelle fois à mettre au service de la réflexion que le candidat opère sur le sujet. Les liens établis entre les éléments de la définition, la notion centrale de rapport et les développements introduits traduisent la progression de la pensée et la qualité de l'analyse effectuée.

Sur le plan de la périodisation, bien que le sujet fasse état de la borne chronologique de 1945, il n'était pas inutile d'établir, par quelques phrases courtes, l'antériorité des liens inscrivant l'éducation physique, ses finalités et ses contenus dans l'histoire des politiques de santé. Discuter des rapports entre EPS et santé suppose la mise en évidence d'une existence qui ne devait pas être considérée comme une évidence mais qui devait servir de base à la réflexion ultérieure d'une manière d'autant plus forte que les relations initiales portent en germe les évolutions qui devaient être présentées. Concernant les périodisations des différentes parties, le jury rappelle aux candidats(es) que celles-ci doivent être cohérentes (s'appuyant sur une même logique d'une partie à l'autre, par exemple les instructions officielles d'EPS ou les réformes du système scolaire) et justifiées (les candidats(es) doivent convaincre de la pertinence de leur choix).

Notons aussi la faiblesse méthodologique constatée dans la rédaction des introductions, bien que celle-ci soit assez souvent compensée par un effort de structuration des développements. L'objectif de la démonstration reste fréquemment absent ou mal établi. Il est important que les étudiants(es) comprennent que la problématique (annonce de démonstration) n'est pas une formulation superficielle et passe-partout, pas plus qu'une simple identification d'évolution. La problématique est le fil directeur de l'ensemble du devoir. Elle doit être amenée par un questionnement progressif et sélectif autour des différents problèmes soulevés par le sujet. Puis elle aboutit à un engagement personnel des candidat(es) qui formulent, sur la base de faits historiques, le comment et le pourquoi du phénomène observé.

De plus, une démonstration argumentée ne peut faire l'économie d'une conclusion appliquée. Ce dernier point est parfois négligé. Seule une préparation rigoureuse dans la gestion du temps de l'épreuve peut permettre au candidat de produire un document bien composé, bien écrit. Prendre le temps de rédiger la conclusion et l'introduction au brouillon, faire l'effort d'une relecture sont des conseils simples qui devraient être davantage suivis.

Enfin, un effort sur la forme doit être entrepris de manière systématique pour un nombre non négligeable de candidats(es). Le jury a aussi constaté des remarques ou des prises de positions personnelles liées à une certaine actualité qui n'ont absolument pas leur place dans une copie de concours. L'analyse doit être socio-historique.

- **La construction d'une démonstration argumentée, nuancée et contextualisée autour du sujet (les rapports) et non la récitation de connaissances juxtaposées sur le thème du sujet (la santé)**

La forme interrogative du sujet imposait, en effet, une réponse claire et intelligible. Celle-ci ne devait être déviée par une tentative de reformulation ou de problématisation toutes prêtes. Ainsi, les meilleurs(es) candidats(es) ont été attentifs(ves) à préciser la notion de rapport liant l'EPS et la santé. Sur cette idée de liens à établir puis à suivre, ils ont su construire une analyse, qualifiant les relations, sélectionnant les connaissances et identifiant acteurs et structures tout en interrogeant les causes et les effets du changement dans les domaines complémentaires que constituent les champs de l'EPS, de l'école et de la société. De fait, ils ont mis leurs connaissances au service de la démonstration.

Le défaut majeur est celui de la fresque historique qui, ici, prenait la forme d'un traitement juxtaposant une histoire de l'éducation physique à celle de la santé des Français(es). La superposition de connaissances issues d'un cours sur ce thème, la retranscription plus ou moins fidèle imbriquée

dans un découpage temporel directement inspiré des instructions officielles successives a conduit la plupart du temps à un traitement linéaire et descriptif. Celui-ci n'a pas été jugé recevable du fait même de l'absence de mise en évidence de l'analyse des interactions entre EPS et santé.

Une démonstration argumentée utilise différents indicateurs, exemples et citations au service d'une idée clé. Les liens avec la démonstration doivent être fréquemment établis. Les meilleurs(es) candidats(es) ont cité des références pertinentes, donné des sources identifiées, des dates précises. Ils ont su présenter le rôle des acteurs et donner ainsi de la force à leurs exemples ou à leurs citations.

De plus, le jury remarque l'intérêt de prendre à rebours le libellé du sujet peut permettre de questionner certaines évidences notamment sur la réalité d'existence de rapports entre l'EPS et la santé depuis 1945. Sans devenir le fil directeur de l'ensemble de la démonstration sous peine de ne pas répondre au sujet, cette attitude est un moyen d'approfondissement de la réflexion visant à identifier les limites de la démonstration.

De fait, le jury a souvent regretté l'absence de sens critique de trop nombreux candidats(es) et leur incapacité à remettre en question un certain nombre d'idées reçues. Ignorer le décalage des intentions officielles et des réalisations du quotidien, ne pas apprécier de manière objective l'impact de l'enseignement de l'éducation physique sur la santé des Français révélaient une absence de distanciation manifeste. L'« efficacité » et l'« utilité » de l'éducation physique et sportive pouvaient en toute objectivité faire l'objet d'un questionnement justifié selon les périodes. La place de la discipline dans les programmes de santé publique actuels n'a que très rarement fait l'objet d'une réflexion. L'incapacité à nuancer les propos est grande chez certains(es) candidat(es) tout comme sont caricaturales certaines prises de position à l'encontre du phénomène sportif. Un regard élargi s'impose. Une meilleure connaissance du système d'éducation permet de relativiser l'autonomie accordée par beaucoup à la discipline. Un affinement des connaissances relatives au champ du sport éviterait des propos manichéens sans aucun fondement. L'histoire de l'éducation physique passe certes par la connaissance des instructions officielles. Mais elle ne saurait être réduite à cette dimension. L'ancrage culturel des méthodes d'enseignement et des pratiques de l'éducation physique et sportive exige des analyses nuancées et plurielles intégrant notamment des savoirs sur l'école, le sport, la société et les usages du corps.

Bibliographie

- Attali, M. et Saint Martin, J., *L'éducation physique de 1945 à nos jours, les étapes d'une démocratisation*, Armand Colin, 2004.
- Attali, M., Saint Martin, J., Villaret, S., *L'éducation physique entre théorie et pratiques. L'Écrit 1 au miroir de l'histoire*, Paris, Vuibert, 2006.
- Canguilhem, G., *Le normal et le pathologique*, PUF, 1966.
- Cogérino, G., *Apprendre à gérer sa vie physique*, PUF, 1999.
- Delignières, D., Garsault, « *Libre propos sur l'EP* », Revue EPS, 2004
- Lebecq, PA., « *Gestion de sa vie physique : formulation superfétatoire ?* », in Lebecq, PA. (sous la direction), *Leçons d'histoire sur l'éducation physique d'aujourd'hui*, Vigot, 2005.
- Loudcher, JF., Vivier, C., « *La santé dans l'histoire de l'EP* », in Gleyse et coll, *L'EP au 20^{ème} siècle. Histoire et culture*, Vigot, 1998.
- Nourrisson, D., *Education à la santé, 19-20^{ème} siècles*, ENSP, 2002.
- Perrin, C., « *Activités physiques et éducation pour la santé : un pont à consolider* », in La santé de l'homme, n°364, mars/avril 2003.
- Rauch, A., *Histoire de la santé*, PUF, 1995.
- Rauch, A., *Le souci du corps*, 1983.
- Terret, T., « *EP et santé* », in Revue EPS n°297, 2002.
- Terret, T., *Sport et santé dans l'histoire*, Académia Verlag, Sankt Augustin, 1999.
- Travailliot, Y., *Sociologie des pratiques d'entretien du corps*, PUF, 1998.
- Vigarello, G., *L'éducation pour la santé : une nouvelle attente scolaire*, in *Revue Esprit*, 2, 1997.
- Vigarello, G., *Le corps redressé*, 1978.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

SUJET : Dans quelles conditions la quantité de travail physique demandée aux élèves dans l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive permet d'avoir un véritable impact sur la performance motrice de ces derniers ?

1 – Situation du sujet dans le contexte du concours.

Le sujet de cette année s'inscrit, comme il se doit, pleinement dans une épreuve qui nécessite de mobiliser des connaissances utiles à l'exercice de la profession. Ainsi, les termes « quantité de travail physique » et « performance motrice », non seulement, doivent faire partie du bagage conceptuel de tout étudiant postulant au CAPEPS, mais aussi et surtout doivent donner lieu à opérationnalisation. Ils sont à même de permettre aux candidats de démontrer leurs capacités à articuler savoirs théoriques et pratiques.

S'agissant d'un concours externe, le jury est évidemment sensible au fait que les candidats ne sont pas encore des professionnels.

Il est rappelé que le sujet que doivent traiter les candidats s'inscrit dans une logique définie par des textes délimitant les modalités de l'épreuve et par un programme.

Cette logique n'est pas neutre : un candidat qui n'en tiendrait pas compte se mettrait en difficulté. Par exemple, une copie qui n'aborderait le sujet qu'à partir d'un éclairage des sciences biologiques serait en décalage avec les modalités qui précisent que cet éclairage doit être double.

Modalités : *composition portant sur la didactique et la pédagogie de l'éducation physique et sportive en relation avec les sciences biologiques et les sciences humaines.*

Cette épreuve a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à effectuer des choix et à établir des solutions didactiques face aux exigences des situations d'enseignement. Ces démarches seront toujours mises en relation avec des données fournies par les sciences biologiques et humaines.

Remarques relatives à ces modalités :

- il ne s'agit pas de commenter ou seulement de discuter autour de concepts mais bien de faire des propositions (*choix* et *solutions*) et de les justifier,
- ces dernières s'inscrivent dans un contexte d'enseignement complexe où s'enchevêtre différents plans : temporels, niveaux d'intervention (classe, établissement...), ceci grâce aux connaissances relatives aux pratiques d'intervention,
- Enfin, il paraît incontournable, pour les candidats, de maîtriser des connaissances dans le domaine des *sciences biologiques et humaines* afin de les utiliser dans le contexte de la *didactique et de la pédagogie de l'éducation physique*.

Programme : *l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré :*

les compétences et connaissances enseignées; les processus d'acquisition : apprentissage, motivation, émotion, évaluation; l'intervention de l'enseignant; éducation physique et sportive et santé.

2 – Analyse du sujet : connaissances et contenu en réponse au sujet

2. 1 – « dans quelles conditions »

Ces conditions peuvent être d'une part quantitatives ou qualitatives et d'autre part intrinsèques (élèves) ou extrinsèques (institution, enseignant). Par exemple les caractéristiques des élèves : âge, classe, niveau de maîtrise (quantitatif), ou leur motivation (qualitatif) se rapportent à des conditions intrinsèques alors que le nombre et la durée des séances et des cycles (quantitatif), ou le choix des APSA et des programmes (qualitatif), sont de nature extrinsèque.

2. 2 – « la quantité »

La quantité se rapporte à la mesure qui sert à évaluer l'importance d'un phénomène. C'est l'ensemble des valeurs mesurables. L'unité de mesure peut être le temps d'action, le nombre de répétitions, dans une situation, une séance, un cycle, une année...

Le concept de quantité est proche de la notion de « charge » et du coup, pose le problème de ses limites, son maximum, son optimum.

Bien sûr la notion de quantité doit être mise en relation avec celle de qualité.

2. 3 – « de travail physique »

Se pose le problème de la pertinence « physique » des activités proposées. L'EPS peut-elle se résumer à un travail physique ? Quelles relations ce travail physique peut avoir avec la mise en place de stratégies, d'une chorégraphie (temps d'échanges, de verbalisation...) ? Quelles relations peut-on trouver entre travail physique et acquisitions d'habiletés ou entre travail physique et conduite motrice ?

2. 4 – « demandée aux élèves »

La demande de la tâche peut nécessiter une redéfinition de la tâche. Il existe une différence entre : travail prescrit et travail réel : ce qui est demandé ne recouvre pas obligatoirement ce qui est fait.

2. 5 – « dans l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive »

Cette précision exclut donc l'AS et les enseignements de détermination et facultatifs (optionnels). Par contre elle insiste sur la part minimale d'EPS que les élèves peuvent vivre sur toute la durée de leur cursus scolaire.

2. 6 – « permet d'avoir un véritable impact »

Le sujet s'intéresse aux effets significatifs produits sur..., aux actions exercées sur...

Les différents effets sur la performance motrice sont plus ou moins positifs, plus ou moins différés, plus ou moins visibles (en fonction du contexte), plus ou moins stables, plus ou moins généralisables.

Une analyse de type processus-produit semble utile : se posent les questions de la discrimination des variables ou comment mesurer à plus ou moins long terme ces effets ?

2. 7 – « sur la performance motrice de ces derniers »

En psychologie de l'apprentissage, la réponse en tant que comportement développé est l'activité réalisée alors que le résultat obtenu est le produit de cette activité.

« La performance, dans le sens restreint où nous l'utilisons, correspond donc au résultat obtenu à la suite de la mise en œuvre de l'activité. Ce résultat est comparé au but de la tâche c'est-à-dire au résultat désiré. Il peut être exprimé en terme d'échec ou de réussite ou bien sous forme de score » (Famose, 1991).

Ce concept de **performance** est défini par Fleishman en 1964 comme « comportements observables d'un individu donné dans une situation donnée à un moment donné ». Il doit être différencié avec celui d'**aptitude** qui désigne « une caractéristique individuelle stable, constante, inchangée par la tâche

réalisée ». Par ailleurs, la performance dépend de l'**habileté** des sujets c'est-à-dire « la compétence qu'ils ont développée à la suite d'un apprentissage dans une tâche » (Fleishman, 1964).

La performance motrice s'exprime dans un contexte de type de tâche, de classifications des APSA, de significations données par les élèves...

La performance, ou prestation (comportement : « to perform ») peut être soit le résultat obtenu, soit le meilleur résultat (excellence).

3 – Analyse des copies

3. 1 – sur le plan de la forme

Il apparaît que la très grande majorité des copies répond aux critères de forme tels que le réclame cet écrit.

Pour autant, il n'est pas rare de voir le plan, exposé une première fois en introduction, être repris en annonce de partie puis, de nouveau en tout début de cette même partie. De même, un résumé de la partie, ou du paragraphe, traitée apparaît souvent à la fin de cette partie et en conclusion du chapitre... avant d'être reprise dans la conclusion générale. Cette répétition, ou plutôt ce martèlement, censée signifier au correcteur la maîtrise du candidat dans le cheminement de sa pensée, apparaît comme un artifice qui pénalise l'enchaînement logique de la pensée par des rappels aussi intempestifs qu'inappropriés.

Les « introductions » se présentent le plus souvent sous la forme d'une succession de définitions des termes principaux qui ne seront jamais utilisées ni approfondies par la suite. Tout se passe comme si les candidats sacrifiaient à cette étape, ou plutôt s'en débarrassaient, sans en tirer un quelconque profit pour le traitement du sujet.

De trop nombreuses questions censées conduire à une problématique, qui ne font souvent que paraphraser le sujet, auxquelles il ne sera jamais répondu.

Par ailleurs, de nombreux devoirs sont déséquilibrés, la troisième partie étant souvent plus faible et tronquée.

3. 2 – sur le plan du fond

Le sujet de cette année permettait de bien articuler des connaissances théoriques avec des illustrations. Aucun étudiant ne pouvait ignorer ni les fondements théoriques, ni les exemples concrets relatifs à ce sujet.

Dans l'ensemble, la démonstration peine à dépasser l'énonciatif et le descriptif. Le sujet est rarement discuté. Au mieux il est illustré. Et encore l'est-il d'une façon périphérique. En fait, il n'est pas véritablement analysé. La majorité des copies se contente d'un niveau superficiel de lecture. Ce n'est pas « la quantité de travail physique » qui est discutée, car elle se résume le plus souvent à la répétition, ni ses liens avec « la performance motrice », elle-même, jamais envisagée dans ses différentes acceptions. C'est plus globalement « d'apprentissage » dont il est vaguement question. Aussi les propos valent-ils pour l'éducation physique en général et ses diverses missions. Bref, le sujet est simplifié et se résume souvent à traiter la question suivante : « quelles sont les conditions pour que les élèves apprennent en EPS ? ». Les candidats passent très rapidement sur les mots-clés et embrayent systématiquement sur des notions connexes. Ainsi, il arrive fréquemment que le terme de « travail » soit évacué au point que des devoirs entiers sont bâtis sur la notion « d'effort » et les moyens utilisés pour y engager les élèves.

Très vite, les notions de « plaisir », de « motivation », d'« intérêt », de « sens », bien que participant effectivement des « conditions » de « l'impact », sont évoquées sans que leurs liens véritables avec les termes « quantité de travail physique » et « performance motrice » ne soient pensés et démontrés. Toutes ces notions sont juxtaposées, empilées, comme s'il ne fallait rien oublier de ce qui favorise l'engagement de l'élève en EPS. On assiste alors à des dérives ou des pertes de contact avec le sujet qui interdisent une véritable prise en compte des interactions portées par celui-ci. Tout se passe

comme si le candidat tentait d'assimiler le sujet en le transformant au travers de thèmes pré formatés (plaisir, émotion...). Compte tenu des exigences de l'épreuve, cette stratégie de préparation permet de diminuer, en particulier, la pression affective et temporelle. Pour autant, il conviendrait de concilier, au cours de la formation, à la fois l'acquisition de routines et l'augmentation de la disponibilité du candidat au cours du traitement et de la rédaction du devoir.

Enfin, de trop nombreuses copies présentent de graves lacunes quant aux connaissances de base que doit posséder un candidat à cette épreuve. Rares sont les productions qui explorent les différentes composantes de la quantité de travail : répétition, bien sûr, mais aussi intensité, durée, dosage, récupération, série, de type massé ou distribué...

D'autre part, sont confondues, pêle-mêle, les notions de projet et contrat, décalage optimal et zone proximale de développement, conflit sociocognitif et débat d'idées, technique et habileté, Vitesse Maximale Aérobie et performance motrice...

Que dire encore de l'expression « éternel débutant », à la paternité foisonnante (elle est attribuée à une bonne dizaine d'auteurs différents). Même si le jury ne peut pas tenir les candidats responsables de cette situation, plusieurs auteurs s'attribuant la paternité du concept, un effort doit être fait pour mieux référencer ses sources. Cette expression, comme d'autres, aux interprétations multiples, mériterait, à coup sûr pour un tel sujet, une réelle discussion. Que vient-elle faire dans la démonstration, en quoi la nourrit-elle ? Le plus souvent elle constitue un repoussoir, à mi-chemin entre la plainte naïve et la mise en garde, qui doit aiguillonner l'enseignant et son travail.

Plus généralement c'est le problème des références théoriques qui est posé. Un effort doit amener les candidats à réduire les propos prêtés à des auteurs « de seconde main », les concepts survolés, les notions à la mode, les « formules magiques » qui n'ouvrent aucune porte. Ainsi, l'inoxydable définition de « l'apprentissage » empruntée à Reuchlin, relevée dans pratiquement les deux tiers des copies, n'est jamais exploitée dans ses ressources, encore moins dans ses limites ?

Si tout candidat doit avoir à sa disposition un ensemble de savoirs ; notions, concepts, mises en œuvre, données institutionnelles, c'est afin de pouvoir les faire jouer **en fonction** du sujet posé. Ce n'est pas ce qui est constaté dans les copies. Celles-ci donnent plutôt l'impression d'être construites à partir d'un lot de connaissances restreintes, pas en nombre mais en maîtrise. Le candidat restreint le sujet à des thématiques constituées en « blocs argumentaires » ; souvent autour du « plaisir » ou des « émotions » sans même s'occuper de la façon dont les mots « stimuli » sont articulés entre eux. Le sujet devient la somme des termes qui le composent et non un problème pré professionnel original et concret à traiter.

En effet, pour éviter d'avoir des devoirs « pour rien », il faut que le candidat identifie et analyse un problème pré professionnel. Ainsi, les solutions didactiques (cf. BO du concours) viennent en réponse à une tension formulée en problématique du devoir (remarque à mettre plutôt en conseil de préparation).

4 – Hiérarchisation des copies

Les copies ont été classées en cinq niveaux à partir d'un critère principal et de deux curseurs complémentaires, associés d'un éventuel malus lié à des faiblesses de syntaxe, d'orthographe ou de lisibilité.

Le critère principal est naturellement le niveau de traitement.

Les deux curseurs qui font remonter ou baisser la note à partir de ce niveau sont les connaissances et les illustrations. Lorsque les connaissances étaient ciblées, diversifiées et référencées, le curseur augmentait la note initiale. De la même manière, il montait lorsque les illustrations étaient pertinentes, multiples et diversifiées. La procédure fonctionnait dans le sens négatif lorsque les connaissances et illustrations étaient d'un niveau plus faible que le traitement proprement dit du sujet.

Niveaux de traitement

4. 1 – Niveau 1 (notes de 0 à 3)

Il s'agit ici de devoirs hors sujet, alimentés par des banalités ou de devoirs à peine entamés.

4. 2 – Niveau 2 (notes de 3,5 à 7)

Ces devoirs peuvent être caractérisés comme étant descriptifs, au mieux prescriptifs.

Il n'existe pas de définition des termes clés.

Deux écarts tout autant critiquables se retrouvent dans ce type de copies : un optimisme naïf laissant supposer que grâce à l'EPS, les performances des élèves seront radicalement améliorées, ou plus grave encore un pessimisme défaitiste, considérant qu'en trois heures d'EPS, il n'est aucunement possible de changer le comportement d'un élève.

Sur le plan des concepts clés :

IMPACT : est affirmé, mais pas discuté

CONDITIONS : existence de quelques unes, mais pas directement reliées à la quantité de travail physique

PERFORMANCE MOTRICE : cette notion reste implicite ou imprécise (confusion avec les aptitudes, les capacités physiques...)

QUANTITE DE TRAVAIL PHYSIQUE : seule une dimension est mentionnée (durée ou nombre de répétitions...)

4. 3 – Niveau 3 (notes de 7,5 à 10)

Ces devoirs sont de nature explicative avec un début d'articulation.

Sur le plan des concepts clés :

IMPACT : est explicité sur un seul axe, celui de l'actualisation (souvent) ou des aspects positifs

CONDITIONS : elles sont diversifiées et en relation partielle avec la quantité de travail physique

PERFORMANCE MOTRICE : est globalement définie, mais traitée sur un seul axe : résultat-comportement ou efficacité-excellence

QUANTITE DE TRAVAIL PHYSIQUE : quantité et qualité sont distinguées

4. 4 – Niveau 4 (notes de 10,5 à 14)

Les caractéristiques de ces devoirs sont la mise en tension des éléments de connaissance constitutifs du traitement du sujet.

Sur le plan des concepts clés :

IMPACT : il est démontré à l'aide des processus sous-jacents et des typologies : court terme-long terme ; global-local (transfert, réinvestissement)...

CONDITIONS : apparaissent des typologies de conditions (intrinsèques/extrinsèques...)

PERFORMANCE MOTRICE : elle est définie et exploitée sur plusieurs dimensions : comportements, résultats, efficacité, excellence...

QUANTITE DE TRAVAIL PHYSIQUE : le rapport entre quantité et qualité est discuté.

4. 5 – Niveau 5 (notes de 14,5 à 20)

Le traitement des connaissances permet à ce niveau un dépassement du sujet, c'est-à-dire la capacité, une fois le sujet traité, à envisager des ouvertures. La distanciation est également une caractéristique de ce niveau qui démontre que le candidat est capable de relativiser les effets de l'EPS.

Sur le plan des concepts clés :

IMPACT : est nuancé en fonction de l'âge des élèves, de leur niveau d'expertise...

CONDITIONS : est relativisé en fonction des préoccupations et des convictions des enseignants, de données institutionnelles, des compétences et connaissances (composante méthodologique, connaissances sur soi, savoir-faire sociaux...)

PERFORMANCE MOTRICE : les typologies sont présentées sous forme de type d'habiletés, familles d'APSA, compétences...

QUANTITE DE TRAVAIL PHYSIQUE : mises en relation multiples

5 – Recommandations à l'attention des candidats

5.1 – Erreurs à éviter

Pour obtenir une copie admissible, les obstacles cruciaux à surmonter peuvent être :

- définir les concepts
- formuler une problématique
- structurer le devoir à partir d'un plan explicite
- s'appuyer sur des connaissances référencées dont on montre qu'elles sont véritablement intégrées
- tenir compte du cadre institutionnel de l'enseignant d'EPS (programme...)
- illustrer son argumentaire à partir d'exemples concrets
- aider le lecteur à se situer lors des transitions des différentes parties du devoir
- faire un effort de synthèse lors de la conclusion et ne pas ouvrir le devoir sur des perspectives dynamiques

5.2 – Exemples de facteurs de réussite

Contrairement avec ce que peuvent penser certains candidats, les meilleures notes ne sont pas obtenues par des devoirs ayant une structure identique. Le jury est assez ouvert sur les modalités d'organisation des idées, à la condition que les éléments indispensables y figurent. Par exemple, une très bonne note pourrait récompenser un devoir qui partirait d'une démarche théorique pour présenter ensuite des illustrations concrètes. Mais un devoir qui commencerait par décrire une situation de terrain à partir de laquelle se construit un argumentaire étayé de solides connaissances référencées, pourrait également se situer au meilleur niveau d'évaluation.

5.3 – Conseils de préparation

Comme pour tout document manuscrit destiné à être lu, la forme du devoir est importante et les candidats qui n'en sont pas persuadés devraient s'adonner dans le cadre de leur préparation à la lecture croisée des travaux d'autres candidats.

Une bonne préparation ne peut faire l'économie d'un investissement professionnel et d'un intérêt actualisé des enjeux et débats qui animent la profession.

Cet investissement amenant le candidat au contact du terrain doit lui permettre, grâce à ses observations pédagogiques, de se construire une base d'illustrations concrètes avec laquelle une prise de recul reste indispensable.

Il apparaît également important que le candidat puisse se forger des conceptions personnelles et les confronter avec des experts de la profession pour tenter de les mettre à l'épreuve.

Lorsque les motivations du candidat le poussent vers une spécialisation, il est essentiel de compléter celle-ci par des connaissances équilibrées dans les dimensions des sciences biologiques et des sciences humaines.

Enfin, concrètement, quelques axes de progrès ou pistes de remédiation peuvent aider les candidats et formateurs dans le dur cheminement aboutissant à la bonne copie d'écrit 2 :

- tenter de concilier des routines dans la préparation et une disponibilité d'esprit pour réfléchir au cours du traitement et de la rédaction du devoir,
- adopter une démarche de justification :

- construire des cadres d'analyse multiréférencés (analyser un même fait, un même problème à travers différentes théories),
- pratiquer le doute systématique en ré interrogeant des notions allant de soi,

- débattre / mettre en tension.

Les réponses apportées dans le devoir doivent être conçues en fonction de problèmes professionnels repérés à l'issue de l'analyse du sujet.

- Inscrire ses propositions dans la complexité de l'acte d'enseignement.

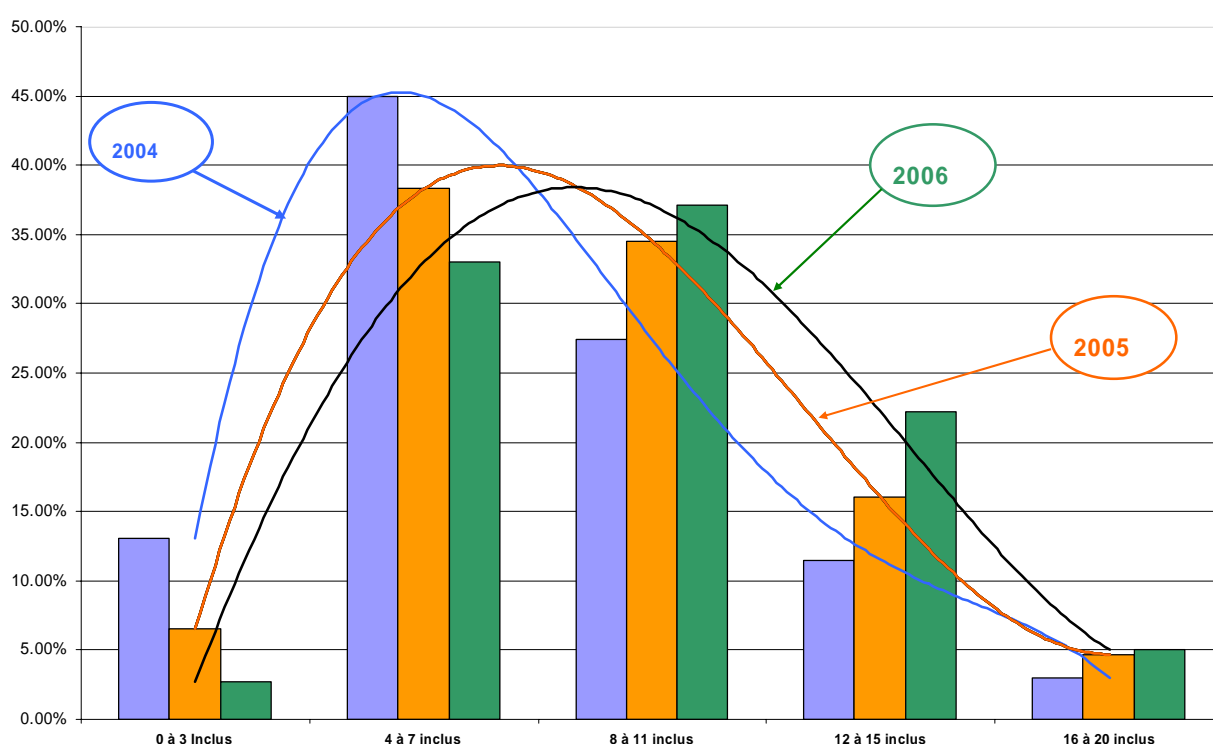
Il s'agit également de trouver un équilibre entre ce qui est souhaitable (normes institutionnelles, innovations pédagogiques...), ce qui est possible (contraintes et ressources), et ce qui se fait (analyse des pratiques enseignantes) pour faire apparaître la solidité des « *situations d'enseignement* » (cf. BO du concours).

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

L'EPREUVE

Les textes organisant l'épreuve précisent les domaines de connaissances à mobiliser. Ils sont la référence essentielle du jury lors de ses journées préparatoires et doivent principalement orienter le travail des formateurs et des candidats. Ils ont été rappelés ci-avant et certains extraits repris en italique dans le présent rapport. Retenons que « *cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien (...) Elle prend appui sur un dossier réalisé par le candidat.* »

L'ETUDE DES RESULTATS



En trois années la moyenne de l'épreuve progresse sensiblement - 7,53 ; 8,65 ; 9, 44- A cet égard et pour cette session, trois facteurs essentiels peuvent l'expliquer. Le premier, tient à la sélectivité de l'admissibilité rapportée au nombre de postes ouverts au concours. Le deuxième, met en valeur une meilleure préparation des candidats, lesquels ont diversement tenu compte des recommandations formulées dans le rapport 2005. Le troisième, enfin, correspond aux dispositions prises en jury, dans sa volonté de classer les candidats en relation avec des critères et indicateurs qualifiant les prestations. Parmi ces derniers, certains seront précisés, pour exemple, ci-après.

L'étude de la notation sur les quatre séries ne montre pas d'effet lié à l'ordre des convocations.

UN CONSTAT

Le rapport 2005 invitait à considérer l'épreuve comme sanctionnant une formation et non pas un bachotage. Le jury 2006 s'y est appuyé afin de garantir continuité et évolution de l'épreuve, sans pour autant mettre en difficulté les candidats. Il s'est attaché, en particulier, à ouvrir l'éventail du choix des activités physiques et sportives (APSA) susceptibles d'être retenues pour arrêter la question.

LE DOSSIER

Sa composition

Comme l'année précédente, sans être dupe de préfabriquations, le jury a accepté toutes les compositions de dossier, y compris les plus lacunaires ; ces dernières sont en diminution sensible. Dans ce cas, les candidats se mettent eux-mêmes en péril en ne pouvant pas étayer leurs réponses sur des données tangibles, c'est-à-dire constatées et rassemblées par eux-mêmes. Les dossiers datés ne tiennent pas compte des évolutions institutionnelles. Ils sont souvent composites lorsqu'ils ne sont pas incohérents dans leur composition, certains documents, relatifs aux programmations et aux classes, comportant des données contradictoires.

Le jury insiste sur des informations d'ordre pratique. « *Le volume du dossier, qui restera dans des limites raisonnables, ainsi que sa présentation devront permettre une bonne accessibilité par le jury. A cet égard, les documents qui le composent gagneront à être précis et concis.* » Il importe de ne pas confondre entre « *des données relatives aux choix des contenus d'enseignement* » et la présentation de ces mêmes contenus. De même, des éléments de préparation à l'épreuve n'ont pas à figurer dans le dossier. Ces « aides mémoire » sont, en totalité ou partie, retirés (ou neutralisés). Le candidat en est averti au début de la préparation et leur restitution assurée en fin d'épreuve.

S'en tenir à la lettre des textes organisant l'épreuve suffit à la constitution du dossier.
--

Présenter des documents synthétiques

Paginé, l'ensemble des documents présentés doit permettre d'apprécier la singularité du contexte d'enseignement à partir de brèves articulations et analyses personnelles du candidat. Des tableaux de synthèse des différents projets s'avèrent utiles. Toutefois, la qualité de concision ne doit pas lisser la richesse des informations nécessaires à une juste perception de l'établissement et des élèves ; un équilibre doit être conservé. A contrario, une page par document requis n'est pas suffisante. Fournir toutes les progressions didactiques dans toutes les APSA et pour toutes les classes est inutile, même reportés en annexe.

Sans qu'il puisse être exigible, la proposition d'un projet de classe fonctionnel, prenant spécifiquement en compte le contexte de l'enseignement, dont les caractéristiques motrices et non motrices des élèves, serait une aide tant pour les candidats que pour le jury.

Dégager des profils moteurs

Afin de cerner la population scolaire, des registres variés doivent être source d'investigations. Pour une part conséquente les observations réalisées doivent conduire à des profils explicites de l'organisation motrice et non motrice des élèves, rapportés à la mobilisation de leurs ressources. Il en va, cette année encore, d'une difficulté. Elle réside, à partir de conduites motrices spécifiques, dans la détermination de profils moteurs généraux et suffisamment féconds pour en permettre l'exploitation quelle que soit l'APSA retenue dans la question.

Fournir la programmation intégrale des APSA de l'établissement

Tous les éléments constitutifs du dossier doivent apparaître comme porteurs de sens. Aucune modélisation n'est attendue ; toutefois, la lisibilité est fortement appréciée.

La programmation des APSA pour les seules classes présentées n'est pas suffisante. Le projet d'établissement étant exigé, toutes les APSA proposées à chaque niveau de classe doivent figurer ainsi que leur répartition sur l'année.

LA QUESTION INITIALE

Elle a été la même tout au long du concours et libellée comme suit :

En EPS, pour le groupe / la classe de, dans l'activité.....

- Vous présenterez les transformations attendues chez les élèves au cours d'une pratique effective de 10 heures.
- Vous choisirez les transformations que vous jugez prioritaires pour lesquelles vous proposerez des contenus d'enseignement.
- Vous tiendrez compte des éléments figurant dans votre dossier et de l'analyse des caractéristiques des élèves.

Dans la salle de préparation, le candidat découvre la question agrafée à son dossier après avoir été invité à le retourner. L'observation, à cet instant, permet de constater que d'aucuns prennent uniquement en compte la classe, ou le groupe, et l'activité retenus par le jury. Nonobstant la connaissance a priori des termes de la question, les automatismes de formation sont immédiatement activés sans que la question soit lue dans son intégralité. En conséquence, la justification du choix des transformations jugées prioritaires a souvent été négligée lors de l'exposé. Il en va de même pour les conséquences liées à la temporalité proposée (« au cours d'une pratique effective de 10 heures »).

Il est indispensable de rappeler que la question peut évoluer d'une année sur l'autre jusqu'à être individualisée.

L'EXPOSE

Il révèle une partie de l'aptitude du candidat à communiquer. Elle est différente de celle sollicitée en entretien, même si les deux mobilisent des connaissances du même ordre. Un langage correct et intelligible sert le propos alors qu'un débit excessif n'en permet pas une sereine évaluation. Au regard du temps imparti, le jury est bien conscient de l'impossibilité pour les candidats d'être exhaustifs dans leur réponse. Il revient d'ailleurs, lors de l'entretien, sur les propositions effectuées, pour s'assurer de leur bonne compréhension, pour les compléter ou les approfondir. Cependant, ceux ayant satisfait au « seuil d'exigence » de l'épreuve, c'est-à-dire se situant dans une fourchette de notes comprise entre onze et quatorze, révèlent le profil ci-après. Ils ont, en grande partie :

- Etabli un diagnostic à partir d'une mise en relation de plusieurs éléments du contexte : les compétences des programmes, les différents projets, les acquis des élèves -connaissances, conduites motrices- leur niveau de développement et de maturation, les configurations de leurs

ressources (issue de l'activité observée), le projet de la classe, la spécificité de l'APSA support de l'enseignement.

- Précisé le sens de certains termes de la question –transformations attendues et prioritaires, contenus d'enseignement- et su les articuler avec cohérence avec d'autres notions telles compétences attendues, ressources, conduites motrices, par exemple.
- Défini les besoins des élèves dans leurs dimensions éducatives **et** motrice, leur permettant de proposer un projet de transformations réaliste adapté aux différents groupes constitués au sein de la classe.
- Analysé et caractérisé l'activité des élèves, dans l'APSA, au regard des compétences des programmes.
- Précisé en quoi, parmi les transformations choisies, certaines étaient prioritaires.
- Intégré, dans leur réponse, une problématique sur la temporalité -« dix heures de pratique » effective- renvoyant à la chronologie d'un cycle.
- Articulé, selon leur nature, les contenus d'enseignement aux transformations. Différenciés et fonctionnels, ils permettent aux élèves d'engager des modifications dans leurs conduites, de construire connaissances et repères, d'aboutir enfin à une motricité efficiente.

L'ordre de présentation de ces éléments n'est pas un guide d'organisation de l'exposé. Les candidats concernés les ont diversement mobilisés selon des stratégies de réponse variées.

Les candidats situés au dessus du « seuil d'exigence » ont mis en perspective tous les paramètres de la question pour effectuer un diagnostic pertinent, et émettre un projet de transformation stratégique impliquant des contenus d'enseignement structurés, hiérarchisés et différenciés.

L'ENTRETIEN

Il sollicite une compétence à la communication, différente de celle de l'exposé, s'ancrant dans les interactions avec le jury. L'interrogation prend appui sur des éléments du dossier et sur des propositions énoncées lors de l'exposé. Elle se prolonge au-delà du contexte présenté et investit les connaissances relatives à l'organisation de l'EPS dans d'autres types d'établissement.

La qualité d'écoute du candidat est essentielle. Elle implique une brève analyse des questions posées afin de mieux organiser les réponses. Celles-ci l'engagent à mobiliser instantanément les connaissances disponibles. Concises, elles doivent permettre un dialogue avec le jury et éviter l'anecdote ou une simple répétition d'une partie de l'exposé.

L'entretien distingue deux temps d'interrogation. Le premier vise à valider la maîtrise de la démarche de conception du candidat et le second, sa capacité à se projeter dans les missions inhérentes à tout enseignant.

La maîtrise de la démarche de conception

Par son questionnement, le jury permet aux candidats de justifier leur démarche de conception. Il constate que près des deux tiers d'entre eux, ayant satisfait, comme précédemment, au « seuil d'exigence » de l'épreuve, témoignent, en grande partie, d'une capacité à :

- compléter, préciser, approfondir et diversifier certains éléments de leur exposé.
- dépasser le formalisme des mises en relation pour justifier leurs propositions et faire apparaître la cohérence de leur démarche dans les rapports entretenus entre contenus, transformations et contexte.
- rendre crédibles et réalistes leurs hypothèses, leurs choix de transformation et leurs propositions de contenus.
- rendre explicite leur cadre de référence en sachant définir et articuler les différentes notions mobilisées.

- rendre opérationnelles leurs propositions. Ils le font en liant les transformations choisies aux problèmes que pose l'APSA aux élèves, notamment au regard des ressources qu'elle sollicite, et les contenus aux conditions de leur appropriation.

Ces candidats ont donc fait preuve d'une connaissance approfondie de **l'activité de l'élève** dans l'APSA, en particulier, et plus généralement, en EPS. Sur cette base, prenant de la distance, ils ont émis des hypothèses sur l'élève qui apprend. La prise en compte du contexte physique et humain leur permet d'introduire un certain réalisme et une meilleure compréhension dans l'échange avec le jury. Ce dernier n'attend pas une simple « répétition » de ce qui est énoncé dans l'exposé, mais des précisions, un approfondissement et/ou une diversification des propositions initiales.

Ces indicateurs sont entièrement satisfaits par les candidats obtenant des notes supérieures. Leurs connaissances sont approfondies et mobilisées à bon escient.

La projection dans les missions de tout enseignant

Il s'agit de vérifier la compétence des candidats à se projeter dans les missions majeures incombant à tout enseignant au sein d'un établissement public local d'enseignement (EPL) et du système éducatif. Pour exemple et sans que cet énoncé soit limitatif, en liaison avec certains éléments contenus dans le dossier, les questions posées et les thématiques abordées ont pu porter sur la responsabilité et la sécurité, l'association sportive et l'UNSS, l'évaluation certificative, la liaison inter cycles, la notion de service public, la place et le rôle de la discipline aux différents niveaux de complexité du système éducatif.

Les candidats se situant au « seuil d'exigence » de l'épreuve ont montré des capacités à :

- prendre position en émettant un point de vue personnel argumenté tenant compte des éléments du dossier, dont chacun rend compte sans en être à l'origine.
- Connaître l'organisation et le fonctionnement d'un EPL.
- Analyser et prendre de la distance : en distinguant, et reliant tout à la fois, l'action du professeur d'EPS face aux élèves, son implication dans l'établissement et au sein du système éducatif.
- Connaître les grandes orientations du système éducatif et les enjeux de l'école dans la société.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le présent rapport s'inscrit en continuité avec celui de la session 2005. Afin de préparer le concours 2007, une lecture attentive de ce dernier est recommandée.

Cette épreuve est difficile. Lors du premier temps de l'épreuve (l'exposé), trop de candidats produisent une réponse pré construite qui, si elle témoigne d'un effort de préparation, conduit à une approche formelle de l'épreuve. De plus, tant en exposé qu'en entretien, l'éclairage de l'activité des élèves reste lacunaire faute de rapporter l'APSA, support de l'enseignement, à sa double fonction d' « objet et de moyen » de la discipline. En conséquence, un effort de préparation est à opérer afin que soient précisés les rapports qu'entretiennent dans le temps transformations et contenus d'enseignement en relation avec les ressources des élèves.

Un tiers des candidats a montré qu'il était possible de dépasser une approche stéréotypée. Ceux-ci ont satisfait à une épreuve qui, liée aux deux autres constituant l'admission, se situe en amont de l'année de professionnalisation (PLC2), une formation complémentaire en tant que néo-titulaire venant les deux années suivantes la compléter. Ces candidats ont montré qu'ils savaient prendre en compte certains éléments de la complexité de l'enseignement de l'EPS dans un EPL pour répondre avec pertinence à la question posée. Les réflexions engendrées et les savoirs mobilisés pour la constitution de leur dossier, dans son authenticité et son actualité, y contribuent largement.

Ce concours recrute de futurs cadres "A" de la fonction publique identifiés comme concepteurs. Cette dernière notion mérite d'engager une réflexion prospective dans le contexte éducatif d'aujourd'hui où les programmes de la discipline sont stables depuis plusieurs années et où l'évolution du système éducatif est engagée vers la culture du résultat. Elle pourrait être conduite à partir d'oppositions

méritant dépassement comme, à titre d'exemple, concepteur autonome / concepteur au sein d'un collectif, concepteur des contenus d'enseignement / concepteur des stratégies de leur mise en œuvre, concepteur de sa pratique d'enseignement / concepteur de son rôle éducatif dans la classe et l'EPL.

La première épreuve d'admission n'évalue pas des professionnels, mais la possession chez les candidats d'outils conceptuels et la façon dont ils les mobilisent au travers un véritable projet d'enseignement pour une classe bien identifiée. A cet égard les formateurs, dont les professeurs conseillers pédagogiques accueillant les futurs candidats, sont invités à en tenir compte.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

PREAMBULE

Dans un souci de complémentarité avec les deux autres épreuves d'admission, cette deuxième épreuve est conçue et organisée de façon à permettre au candidat de :

- révéler son implication personnelle dans les pratiques afin de faire valoir son degré d'expertise dans 4 activités physiques sportives et artistiques différentes (APSA) ;
- d'exposer ses compétences à concevoir et à organiser des situations d'apprentissage, dans un contexte précis, à partir de l'analyse d'un problème moteur afin de faire évoluer la prestation motrice de l'élève.

I - REMARQUES GENERALES

1. LA PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Les résultats obtenus par les candidats de la session 2006 mettent en évidence un niveau d'ensemble sensiblement équivalent aux résultats du concours 2005.

A nouveau ce rapport invite les candidats

à une meilleure prise en compte des attendus de l'épreuve. Trop de candidats n'ont pas de réelle connaissance des codes ou des règlements, et appréhendent mal les rôles qu'ils doivent remplir dans les situations proposées. De fait, leurs choix sont en décalage par rapport à leurs possibilités de maîtrise technique ou stratégique. On voit parfois des candidats à la limite des conditions de sécurité.

A une préparation aux épreuves physiques programmée et exigeante pour arriver à un bon niveau de forme au mois de juin. Le jury s'interroge sur les temps de pratique des candidats tout au long de leur cursus de formation universitaire tant la faiblesse des prestations physiques de certains candidats apparaît incompatible avec le choix de ces candidats à devenir professeur d'EPS. De plus la recherche d'un état de forme est une garantie non négligeable contre les accidents traumatologiques toujours préjudiciables aux candidats dans la réussite au concours. (Réf au rapport du service médical).

1.2. Les commentaires de ces résultats.

L'harmonisation de la notation de cette épreuve 2 s'opère par une mise en regard entre la valeur 10 des barèmes ou des codes, et la valeur 10 des prestations physiques appréciées.

C'est par le contrôle et la régulation des différentes séries d'une part, et des différentes APSA d'autre part (c'est à dire qu'il s'agit de donner aux candidats les mêmes chances de réussite quelles que soient la série du candidat et l'APSA qu'il choisit) que l'on cherche à maîtriser le principe d'équité.

Ce contrôle des conditions d'évaluation n'empêche pas cependant de pointer quelques écarts dans les niveaux de prestation des candidats.

Si les activités collectives volley et football présentent les moyennes les plus basses, c'est parce qu'un certain nombre de candidats trouvent "refuge" dans ces épreuves.

Parmi les activités individuelles, la natation présente une moyenne inférieure à la moyenne de l'épreuve.

Enfin dans la comparaison garçons filles, les filles sont en moyenne moins performantes que les garçons sauf dans le groupement gymnique. Cette remarque peut nous interroger sur la nature des épreuves offertes au choix des candidates à ce concours et sur l'équité entre les barèmes femmes et

hommes

Pour donner aux futurs candidats des indications concernant le choix de leurs spécialités un tableau récapitulatif des moyennes des prestations physiques pour chaque groupement et spécialité est joint au rapport. Ainsi chaque candidat pourra élaborer ses stratégies personnelles de préparation.

2. LA PRESTATION ORALE

Un premier constat chiffré fait apparaître une augmentation de la moyenne par rapport à celle de l'an dernier. On peut faire l'hypothèse que le plus faible nombre de candidats admissibles a augmenté le niveau moyen de cet oral. Il faut donc que les futurs candidats intègrent les conseils et les mises en garde dispensés dans les rapports antérieurs qui restent pertinents.

Dans **ses travaux préparatoires, le jury 2006** s'est attaché à travailler sur l'unité et la cohérence de l'entretien.

Le champ de l'épreuve porte "sur les aspects techniques et didactiques des activités physiques et sportives" retenues. Son "fil rouge" consiste à analyser un problème moteur, dans un contexte précis, pour faire évoluer la prestation motrice de l'élève.

La spécificité de l'APSA est à considérer comme la clef d'entrée dans l'étude d'un des aspects d'une conduite motrice, qui va se poursuivre tout d'abord en extension dans le groupement, puis en complémentarité dans un autre groupement d'APSA.

Pour permettre aux candidats d'élaborer des situations d'apprentissage fondées, le jury a pris comme principes de contextualiser les constats sur des "élèves dans les APSA et de vérifier les connaissances des candidats se rapportant à la démarche d'appropriation des compétences attendues.

L'entretien de cette deuxième épreuve d'admission permet donc aux candidats de révéler leurs connaissances et compétences pré requises à l'exercice du métier de professeur d'éducation physique et sportive. De fait, cette épreuve est considérée comme un véritable support d'investigation des savoirs du candidat travaillant sur des groupes d'activités support, en prenant les situations d'apprentissage comme objet d'analyse.

Ainsi la référence aux programmes scolaires de la discipline (tant au collège qu'au lycée) est un passage incontournable et obligé parce qu'elle permet aux candidats de décrire et d'interpréter des comportements observables d'élèves dans un contexte de pratique donné. Ce travail de description et d'interprétation participe de la justification des propositions didactiques du candidat visant l'évolution des conduites motrices des élèves. Les mises en relation des connaissances portant sur les élèves, l'APSA, la démarche d'appropriation par l'élève et les contenus enseignés sont garants de prestations pertinentes, cohérentes et conformes.

Au delà des éléments concrets qui doivent être pris en compte pour se préparer de façon optimale à cette épreuve, le jury affiche sa volonté de traduire objectivement la situation d'évaluation, de la question initiale jusqu'au protocole d'entretien quelque soit l'activité ou la série. Les informations générales qui vont être exposées ci-dessous relèvent de cette logique :

- les moyennes des différentes séries sont stables
- les moyennes des APSA restent équilibrées entre elles. Les candidats sont donc statistiquement évalués de la même manière quelle que soit l'activité physique, sportive ou artistique retenue.
- L'analyse comparée des prestations d'entretien des filles et des garçons est favorable aux garçons.
- Enfin pour conclure ces remarques générales sur l'entretien, une analyse comparée des quatre moments de la prestation (exposé – entretien sur le support de l'APSA choisie – extension – activité complémentaire) révèle une évolution de la notation de l'exposé et un équilibre entre les 3 autres champs.

Pour que les candidats puissent encore mieux se préparer, une analyse qualitative de la prestation va être détaillée dans le paragraphe suivant.

II – DONNEES QUALITATIVES CONCERNANT L'ENTRETIEN

1. Le champ de l'épreuve

Pour rappel :

" En référence au libellé de l'épreuve, deux extraits sont retenus pour schématiser le champ de l'épreuve :
Il (l'entretien) porte au choix du candidat sur les aspects techniques et didactiques d'une des activités sportives parmi celles retenues pour la prestation physique... "l'entretien débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes en réponse à une question posée préalablement par le jury... "

Pour l'ensemble des activités concernées par cette épreuve, le jury a utilisé un protocole d'interrogation identique, composé d'une question initiale définie à partir d'un libellé type et d'un protocole d'entretien visitant conformément au texte de l'épreuve, l'activité choisie par le candidat, puis l'extension à son groupement et enfin l'activité complémentaire choisie cette fois par le jury dans un autre groupement. Ainsi deux compétences sont évaluées :

- Dans le cadre de l'exposé : répondre en temps contraint, à la question préalable posée par le jury
- Dans le cadre de l'entretien : être capable de mobiliser rapidement les connaissances impliquées dans la justification de son projet d'intervention et de les exprimer en montrant "sa maîtrise des langages" (qualité de l'expression, concision, pertinence et richesse du vocabulaire utilisé"...).

2. La problématique de l'épreuve

A partir d'un constat descriptif contextualisé, le candidat doit donc concevoir et organiser une ou des situations d'apprentissage en menant une analyse du (des) problème(s) rencontré(s) par l'élève pour faire évoluer la prestation physique de l'élève. La résolution du problème passe par une prise en compte des actions que réalise l'élève, par la mobilisation d'un certain nombre de ses ressources, et par les façons de penser, de raisonner, de réfléchir, de comprendre... qui lui sont proposées. C'est de cette mise en relation entre *l'action que doit faire l'élève, les ressources qu'il doit savoir mobiliser pour faire, et les méthodes d'appropriation qu'il utilise*, que se déterminent les contenus d'enseignement.

3. La question initiale organisatrice de l'exposé et de l'entretien

Le texte de l'épreuve rappelle que l'entretien débute par un exposé du candidat " en réponse à une question posée préalablement par le jury ". Celui-ci a donc des attentes clairement identifiées : produire une réponse précise, structurée, contextualisée, spécifique et non un montage préfabriqué qui se trouve vite décalé dans les analyses ultérieures. C'est bien la justification de propositions d'enseignement bâties sur une démarche fondée pour permettre aux élèves de transformer réellement leurs conduites motrices, qui est ici l'enjeu de l'épreuve. Lors de cette session 2006, le jury a retenu une formulation de la question initiale identifiant :

- **la classe**, inférant un niveau de développement de l'élève,
- **l'activité** (A.P.S.A),
- **le nombre d'heures** constituant le vécu antérieur dans l'activité (en multiples de dix heures de pratique effective),
- un **constat descriptif** pour permettre au candidat de concevoir et organiser **des situations d'apprentissage** afin d'aider l'élève à **mobiliser des connaissances pour résoudre un problème identifié**.

4. Le cadre d'investigation

Deux axes d'interrogation sont définis par le texte de l'épreuve : l'axe technique et l'axe didactique. Le jury 2006 a choisi quatre champs d'analyse permettant, à la suite de l'exposé, de prolonger et de compléter

l'investigation des connaissances disponibles. Il s'agit de :

- La connaissance liée à l'A.P.S.A,
- La connaissance de l'élève dans l'APSA.
- La connaissance de la démarche d'appropriation
- La pertinence des contenus.

Chaque champ d'analyse permet d'explorer les connaissances nécessaires aux transformations visées.

5. Repérage du registre de prestation :

5.1. Evaluation du registre de l'exposé

Les champs d'évaluation de l'exposé prennent en compte :

- L'adaptation, le contrôle, l'évolution du contexte d'apprentissage
- La qualité de la démarche d'appropriation
- La précision et la finesse des constats et des indicateurs
- La richesse des hypothèses proposées
- La qualité de l'exposé

5.2. Evaluation du registre de l'entretien

Le jury a retenu cinq registres de prestation du candidat pour hiérarchiser les réponses fournies.

- les constats et les indicateurs
- Les hypothèses proposées
- La pertinence des contenus
- Les connaissances liées à l'utilisation scolaire de l'APSA
- la démarche d'appropriation

6. Les différents moments de l'interrogation

6.1. L'exposé

Il est une réponse organisée à la question posée par le jury ; cet exposé par le candidat n'excède pas 10'. Le jury invite donc les candidats à bien repérer le contexte d'enseignement proposé, ainsi que le constat établi pour mener une interprétation d'une transformation visée qui se concrétise par une proposition de situations d'apprentissage où l'élève est véritablement acteur de ses apprentissages. Il est bien évident que la référence explicite aux programmes scolaires est un passage obligé pour justifier ses choix.

6.2. Le questionnement justificatif sur les propositions du candidat

C'est le lieu de l'investigation des connaissances du candidat. Sa fonction est d'inciter le candidat à argumenter ses propositions, à justifier ses hypothèses de transformation, à préciser ses choix de procédures pour faire apprendre.

6.3. L'extension

Le temps d'interrogation étant relativement court, l'extension se donne comme fonction principale de vérifier la capacité des candidats à réinvestir une démarche globale d'analyse d'un problème moteur dans le même groupement que l'activité choisie par le candidat. Elle prend comme support de travail une autre activité sportive d'option prévue pour la deuxième épreuve d'admission dans ce même groupement. Ici encore les quatre champs d'analyse, sont utilisés pour apprécier la cohérence, la pertinence, la conformité et l'efficacité des propositions. Bien évidemment, c'est le champ " des compétences propres au groupe " qui doit être le vecteur de cette partie de préparation. Il permet de cerner les transversalités

mais aussi de mettre en évidence les spécificités de chaque activité.

6.4. L'activité complémentaire

Dans cette dernière partie de l'entretien, le jury étend son champ de questionnement vers un autre groupement (que celui de l'activité choisie par le candidat) pour continuer son travail d'investigation de la démarche d'analyse d'un problème moteur.

Comme dans l'extension, le support d'interrogation s'appuie sur une autre activité d'option choisie par le jury (référence à l'annexe 1). Les quatre champs d'analyse évoqués dans le cadre d'investigation servent de références communes aux questionnements. Les résultats de cette activité complémentaire de la session 2006 ne sont pas en décalage avec les autres moments de l'entretien. Ils révèlent chez les candidats un réel désir de maîtriser les supports de travail qui leur serviront dans leur enseignement.

Le jury évoque quelques champs d'investigation utiles aux candidats tant pour l'activité complémentaire que pour les différents moments de l'épreuve :

- les connaissances réglementaires et techniques,
- les conduites typiques d'élèves et problèmes caractéristiques rencontrés, pour des temps de pratique antérieurs donnés,
- les ressources énergétiques sollicitées,
- les situations d'apprentissage ou de remédiation adaptées,
- les indicateurs d'évolution ou de transformation,
- les procédures d'apprentissage choisies,
- les objectifs de fin de cycle en cohérence avec les programmes en vigueur...

7. Conseils de préparation :

- S'organiser (matériel, chronomètre, etc..) afin de pouvoir mobiliser rapidement ses connaissances.
- Apprendre "à travailler" la question, à répondre avec précision et concision à une question posée
- Travailler sur des cadres d'analyse "ouverts" de la motricité.
- Parfaire ses connaissances des activités support, du débutant à l'expert, des conduites typiques rencontrées aux différents niveaux de la scolarité du second degré.
- Faire une étude approfondie des programmes scolaires en EPS.
- Maîtriser la logique de construction d'une situation d'apprentissage et des processus s'y référant.

Pour conclure, le jury 2006 invite les futurs candidats à bien repérer les attendus de cette épreuve, à s'engager dans une préparation construite sur la durée de leur cursus universitaire, tant en ce qui concerne les épreuves physiques que les épreuves orales.

ATHLETISME

1 PRESTATION PHYSIQUE

1.1 Déroulement de l'épreuve

L'appel est effectué à 7h30 sur la piste d'athlétisme pour tous les candidats. Il est impératif d'y être physiquement présent .

Tout retard à cet appel entraîne l'attribution de la note de 0/20 à l'épreuve pratique.

Les premières épreuves commencent à 8h15. Les candidats peuvent débiter leur échauffement plus tôt (les installations ouvrent à 7h), cependant, avant l'appel, l'utilisation des engins personnels est interdite sans l'autorisation du jury.

Certaines épreuves se déroulent ensuite à l'extérieur de l'enceinte du stade (lancer de poids et de disque).

Les épreuves sont régies par le règlement IAAF avec quelques adaptations spécifiques aux exigences du concours.

La tenue : Bien que n'étant pas obligatoires, les équipements spécifiques sont indispensables à la réalisation d'une bonne performance en athlétisme (par exemple : chaussures avec pointes aux talons pour le lancer de javelot et pour le saut en hauteur, chaussures à pointes pour les coureurs, semelles plates et lisses pour les lancers de poids et disque...). Pour des raisons de sécurité, les bijoux sont interdits.

L'échauffement : la préparation générale est réalisée mais elle semble courte au regard des efforts à produire. La partie spécifique se limite souvent une répétition de l'épreuve. L'échauffement se déroule obligatoirement dans l'enceinte du stade, exception faite pour les lancers de poids et disque pour lesquels il se déroule dans le périmètre réservé autour des aires de lancer.

La récupération : peu de candidats récupèrent sur le stade après leur épreuve. Pourtant la réalisation de cinq prestations au meilleur niveau sur quatre jours demande que l'on porte la plus grande attention à cette récupération à l'effort.

Le matériel : à l'exception des perches, l'organisation du CAPEPS fournit tout le matériel pour les épreuves. Les candidats peuvent apporter leurs engins de lancer personnels.

Conformément au règlement en vigueur , ils seront vérifiés par le juge avant l'épreuve et mis à la disposition de l'ensemble des candidats du concours.

Pour l'épreuve de 1500 m le port d'une montre ou d'un chronomètre est interdit.

Connaissance de l'épreuve : les candidats connaissent globalement l'épreuve qu'ils ont choisie (aspects techniques, réglementaires et protocolaires) cependant quelques-uns d'entre eux en découvrent les exigences le jour du concours.

Le jury n'est pas autorisé à donner d'information sur la prestation ni sur le règlement.

Dans l'enceinte du stade, ou dans le périmètre réservé aux lancers de poids et de disque, seuls les candidats peuvent se conseiller entre eux (ex: position du pied d'appel par rapport à la planche en longueur, temps de passage sur 1500 m, raison d'invalidation d'un jet en lancer).

1.2 Résultat des prestations

1.2.1 Niveau des prestations

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant : les candidats improvisant leur prestation le jour de l'épreuve.

- En saut, les courses d'élan sont approximativement étalonnées ;
- En course, les allures ne sont pas maîtrisées, les postures de départ ne sont pas réglementaires.
- En lancer, les conditions d'efficacité du lancer ne sont pas respectées (placement du bras lanceur, prise d'élan inadaptée).

Ont témoigné d'un niveau moyen : les candidats qui ont pris des repères pour passer leur épreuve (marques d'élan, distance des blocks de départ, protocole de l'épreuve...) et qui se sont présentés équipés en vue d'optimiser leur prestation.

- En saut, la course d'élan est étalonnée et différents rythmes sont présents. Pour la hauteur et la perche, il est constaté un nombre d'essais trop important.
- En course, les allures sont maîtrisées et la foulée est adaptée à la course ;
- En lancer, l'élan est adapté aux candidats (exemple : la demi-volte en disque), l'élan évolue pendant le concours ...

Ont témoigné d'un excellent niveau : les candidats qui ont maîtrisé l'épreuve dans toutes ses dimensions grâce à un entraînement sur le long terme leur permettant ainsi l'accès à leur meilleur niveau de performance.

1.3 Conseils aux candidats

Cette épreuve nécessite une préparation spécifique dans la durée, tant sur le plan technique que celui de la condition physique afin de réaliser une performance optimale.

La participation à des compétitions peut permettre d'acquérir une meilleure maîtrise du protocole réglementaire et de vivre une expérience proche de celle du concours.

Pour les courses de 110m haies et 100m un échauffement antérieur à l'appel semble être un facteur d'amélioration de la qualité de celui-ci.

Pour les sauts, il est recommandé de gérer ses marques pendant le concours.

Dans les concours, les derniers essais peuvent être l'occasion d'une prise de risque en vue d'améliorer la performance.

Nous conseillons aux candidats de se tester dans les différentes épreuves avant d'effectuer un choix définitif.

2 PRESTATION ORALE

2.1 L'entretien

2.1.1 Exemple de questions initiales

Proposez une ou des situations d'apprentissage pour ces élèves en expliquant comment ils progressent.

- 1/2 fond : 5^{ème} moins de 10 heures, vous constatez que le projet d'allure n'est pas respecté.
- Saut (longueur) : 6^{ème} moins de 10 heures, vous constatez que les élèves changent de pied d'appel à chaque saut.
- Lancer (poids) : 1^{ère} 3 X 10 heures, vous constatez que les élèves "mordent" fréquemment.

2.1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

Connaissance de l'APSA

Quel est l'intérêt du pas croisé au lancer de javelot ?

A quel type de ressources énergétiques le coureur de 1500m fait-il appel ?

Connaissance de l'élève dans l'APSA

Quels sont les indicateurs qui vous permettent de dire si votre élève a réussi ?

Quelles conduites motrices espérez-vous obtenir quand les élèves auront vécu les situations proposées ?

Connaissance de la méthode d'appropriation

Quels sont les repères extéroceptifs mis en place ou à mettre dans la situation pour aider les élèves à progresser ?

Vos situations sont-elles hiérarchisées et pourquoi ?

Pertinence des contenus d'enseignement

Quelles sont les actions à faire par l'élève pour atteindre le but fixé par la tâche ?

Justifier le choix des variables de votre situation au regard de votre hypothèse

2.1.3 La phase dite de l'extension

- Avec les mêmes élèves (secondes) en vitesse (3 X 10 heures), vous constatez une détérioration des appuis en fin de course, que leur proposez-vous ?

- Question initiale : 4e, 2 X 10 heures en poids : vous constatez une attitude redressée à la reprise d'appui.. Phase dite de l'extension : en course de vitesse, les élèves se redressent prématurément au départ, que leur proposez-vous ?

2.1.4 La phase dite complémentaire

- 1ère 4 X 10 heures en hand-ball : vous constatez que vos élèves ont des difficultés à marquer des buts. que leur proposez-vous ?

- 3e 2 X 10 heures en natation, que proposeriez-vous pour améliorer l'efficacité de vos élèves ?

2.2 Conseils de préparation

Nous conseillons aux candidats d'(e) :

- Analyser le constat du libellé de la question au regard des caractéristiques des élèves (durée de pratique effective et niveau d'enseignement)

- Décrire et analyser les réponses des élèves dans un contexte précis à partir d'une situation de référence et identifier les comportements des élèves.

- Articuler les références programmatiques avec les connaissances techniques et didactiques de l'activité athlétique au travers desquelles le candidat fait un choix clairement explicite.

- Émettre des hypothèses explicatives des conduites motrices des élèves et les hiérarchiser au regard des ressources identifiées.

- Proposer des situations d'apprentissage de façon très précise en citant la tâche avec tous les paramètres de celle-ci (but élève, organisation, critères de réalisation et de réussite.. ..)

- Définir la démarche d'apprentissage (repères , situation de référence, décontextualisation - recontextualisation , du visible au sensoriel). Construire un aménagement du milieu et/ou placer des observateurs n'est pas suffisant pour faire progresser des élèves.

BASKET BALL

L'ensemble du jury note une diminution du nombre de candidats qui:

- ne connaissent pas le règlement
- n'ont aucun vécu dans l'activité basket,
- ne répondent pas aux exigences énergétiques de l'épreuve.

Les candidats doivent se présenter sur le terrain avec une tenue spécifique à l'activité.

1 PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Déroulement de l'épreuve

Première Phase: tournoi en 5 contre 5 sur tout le terrain

Les équipes sont constituées par le jury en fonction des tailles et postes annoncés. Cette composition peut être modifiée par le jury au cours de la prestation physique. S'ils sont nécessaires, les changements sont annoncés par le jury.

- Chaque candidat joue 2 séquences de jeu (de dix minutes environ). Les rencontres sont arbitrées par un membre du jury selon le code de jeu fédéral.
- Chaque équipe peut demander un temps-mort par séquence de jeu. Le managérat est interne à l'équipe. L'équipe qui ne joue pas tient la marque. Au-delà de 3 fautes personnelles, les candidats sont pénalisés.
- La défense homme à homme sur demi-terrain est obligatoire.

Deuxième Phase: tournoi en 4 contre 4 sur tout le terrain

Les équipes et "les duels" sont constitués par le jury à l'issue de la phase de 5 contre 5.

- Chaque candidat joue 2 séquences de jeu (de 10 minutes environ) en 4 contre 4 sur tout le terrain (mi-temps de 4 minutes). Les rencontres sont arbitrées par un membre du jury selon le code de jeu fédéral.
- Un temps mort par match et par équipe. Le managérat est interne. Les changements sont annoncés par le jury. L'équipe qui ne joue pas tient la marque. Au-delà de 3 fautes personnelles, les candidats sont pénalisés.
- Sur contre-attaque réussie, l'équipe garde le ballon au-delà de la ligne des 6,25 m pour une attaque placée (l'arbitre est le seul juge de l'appréciation de la phase de contre-attaque).
- La défense homme à homme sur demi-terrain est obligatoire.

Évaluation: Les candidats sont évalués selon un barème établi pour l'ensemble du concours.

1.2. Résultat des prestations

1.2.2 Niveau des prestations

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant les candidats qui:

jouent sur un registre "récité" ou "stéréotypé" avec des déplacements aléatoires et peu de variations de rythme. Niveau d'habileté faible. Violations fréquentes.

En attaque: utilisation abusive du couloir de jeu direct (non porteurs qui gênent, 1 contre 1 forcés). Phases de jeu confuses.

En défense: s'orientent en ne tenant compte que d'un repère à la fois: cible ou adversaire ou ballon.

Ont témoigné d'un niveau moyen les candidats qui:

jouent sur un registre fonctionnel avec des déplacements sur des espaces choisis et/ou des circulations de balle. Niveau d'habileté suffisant pour effectuer des choix simples. Phases de jeu successives mais non combinées.

En attaque: occupation équilibrée de l'espace de jeu, alternance de jeu pour soi (1 contre 1) et à deux (passe et va, écran direct, etc.).

En défense : attitudes défensives adaptées avec variations des distances de garde et prise en compte d'au moins deux repères (cible, adversaire, ballon).

Ont témoigné d'un excellent niveau les candidats qui:

jouent dans des espaces variés avec une motricité adaptée et spécifique, ainsi qu'un engagement physique maîtrisé.

Maîtrisent leur poste de jeu et montrent une polyvalence dans les autres postes. Niveau d'habileté construit et varié.

En attaque: enchaînements d'actions à 2 et 3 joueurs (passe et va + écran à l'opposé, équilibre côté opposé et écrans entre non-porteurs, pick & roll, etc.). Continuité des phases de jeu.

En défense: attitudes défensives combinées (pression, contestations, trappes, entraide, etc.), permettant de s'ajuster (voire d'anticiper) aux déplacements offensifs d'un ou plusieurs adversaires.

1.3. Conseils aux candidats

Se préparer régulièrement et de manière spécifique tout au long de l'année (en participant à des entraînements et des compétitions) pour soutenir un effort tout au long de l'épreuve.

Accorder plus d'importance à la défense dans les attitudes et l'engagement physique.

Connaître les modes d'échauffement spécifiques à l'activité.

Connaître les modalités de l'épreuve (protocole) permettant de réguler son engagement dans l'activité (gestion des fautes, des temps morts, etc.).

Respecter la tenue réglementaire (chaussures de salle, shorts sans poche).

2 PRESTATION ORALE

2.1. L'entretien

2.1.1 Exemples de questions initiales

6ème moins de 10 heures : ils atteignent rarement la cible.

3ème 3 fois 10 heures : ils n'utilisent pas le jeu placé.

1ère 3 fois 10 heures : ils manquent d'efficacité dans des situations de jeu en surnombre.

2.1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

Connaissance liée à l'APSA : "pouvez-vous préciser la notion de « couloir de jeu direct »?"

Connaissance de l'élève en action dans l'APSA : "quelles sont les alternatives du porteur de balle sur attaque placée ? "

Pertinence des contenus d'enseignement : "en quoi les contenus d'enseignement choisis permettent-ils aux élèves de mieux évoluer dans la situation de référence ? "

Connaissance de la méthode d'appropriation : "quelle stratégie d'intervention utilisez-vous pour que vos élèves progressent ? "

2.1.3 La phase dite de l'extension

Exemple de question initiale d'extension:

"le problème rencontré par les élèves en basket-ball va t'il se poser de la même manière dans l'APSA foot-ball ?"

"Le problème serait il plus facilement résolu dans l'APSA hand-ball ?"

Exemples de questions d'approfondissement :

Connaissance liée à l'APSA : "quel règlement utilisez vous pour vos élèves ?"

Connaissance de l'élève dans l'APSA : "dans cette situation, pourquoi l'élève agit-il ainsi ?"

Pertinence des contenus d'enseignement : "quelles sont les actions que doit maîtriser l'élève pour déborder son adversaire ?"

Connaissance de la méthode d'appropriation : "utilisez-vous les mêmes stratégies d'intervention que dans l'activité basket-ball ?"

2.1.4 La phase dite complémentaire

Exemple de question initiale dans la complémentaire:

"par quelle situation commenceriez vous l'enseignement du saut de cheval pour des élèves de terminale ayant un vécu de trois fois dix heures dans l'activité?"

"Quels problèmes moteurs typiques avez-vous observés chez des élèves de cinquième dans l'APSA saut en hauteur?"

Exemples de questions d'approfondissement :

Connaissance liée à l'APSA: "quels sont les principes bio mécaniques du saut par renversement?"

Connaissance de l'élève dans l'APSA : "décrivez les conduites typiques d'élèves au moment de l'impulsion ?"

Pertinence des contenus d'enseignement: "quelles sont les conditions d'évolution de votre situation?"

Connaissance de la méthode d'appropriation : "quels types de processus d'apprentissage vous semblent pertinents pour que vos élèves apprennent dans cette situation?"

2.2. Conseils de préparation

Exposé.

- Emettre plusieurs hypothèses à partir du constat s'appuyant sur des indicateurs (quantitatifs, qualitatifs).
- La ou les situations proposées doivent faire apparaître la démarche d'enseignement. Le candidat doit montrer ce que l'élève apprend et comment il apprend. La ou les situations élaborées doivent être en cohérence avec le contexte proposé. Leur présentation devra être structurée.
- Dans le cadre de la situation d'apprentissage, le jury attend des observables précis et simples sur la motricité des élèves qui permettent de juger de leurs progrès.

Entretien.

- Les divers échanges avec le candidat sont l'occasion pour le jury de vérifier la cohérence entre les constats émis et les situations proposées.
- Des réponses claires, courtes et synthétiques sont attendues après une écoute complète des questions.
- L'utilisation de la plaquette magnétique ainsi que la maîtrise des signes conventionnels favorise la communication entre jury et candidat.

- Le candidat doit avoir compris les notions de compétence commune au groupement sport collectif pour aborder la transversalité et ses limites (la connaissance des niveaux de jeu s'avère l'un des éléments incontournables pour contextualiser la ou les réponses).
- La proximité des constats et des hypothèses entre le basket et l'APSA d'extension ne doit pas systématiquement conduire le candidat à proposer la même situation d'apprentissage.
- Les situations d'apprentissage attendues doivent être décrites rapidement, de façon fonctionnelle et simple.
- Dans le cadre de l'entretien, le jury peut être amené à interrompre le candidat pour demander les précisions qu'il juge nécessaires.

En résumé, le candidat ne peut se contenter d'énoncer des connaissances relatives à chacun des champs explorés. Il doit savoir les choisir, les articuler, les opérationnaliser, pour clarifier une démarche d'appropriation dans laquelle l'élève se transforme.

FOOTBALL

1 PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux phases :

1^{ère} phase : 2 matchs (1^{ère} séquence de 10'00 suivie d'une autre de 12'30) en football à 6 sur un terrain de 60m x 45m, avec deux buts de 6m x 2, une ligne de hors-jeu tracée à 13m de la ligne de but sur toute la longueur du terrain. Cette zone de 13m sert de surface de réparation.

Le règlement du football à 11 est appliqué sauf pour le hors-jeu (uniquement dans la zone de 13m). Tous les coups francs sont indirects et les relances main-pieds du Gardien de but sont interdites.

2^{ème} phase : 1 séquence de jeu de 10' en football à 5 sur un terrain de 50m x 30m, avec 2 buts de 6m x 2m. La surface de réparation est une zone circulaire de 8m de rayon. Les remises en jeu à la touche se font au pied, les corners à la main (technique de touche).

Cette période sert d'ajustement de la note de la prestation physique sur 20.

Selon les nécessités liées à l'organisation de l'épreuve, un candidat peut être amené à évoluer à un poste quelconque pour compléter une équipe (son temps de jeu n'est alors pas pris en compte pour l'évaluation).

Le joueur annoncé comme gardien de but est évalué à son poste mais peut être amené à jouer dans le champ et dans les buts lors de l'épreuve (sa pratique effective sera comprise entre 32'30 et 60'00 selon l'organisation et le nombre de gardiens de but présents).

1.2. Résultat des prestations

1.2.2 Niveau des prestations

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant les candidats qui :

N'ont pas assimilé les lois du jeu, font preuve d'une motricité inadaptée et ne maîtrisent pas les techniques offensives et défensives élémentaires pour s'investir dans les différents rôles. Les déplacements non maîtrisés par certains candidats sont dangereux pour eux-mêmes et pour les autres. Subissent le jeu et font basculer défavorablement le rapport de force.

Ont témoigné d'un niveau moyen les candidats qui :

Sont mobiles avec et sans ballon, occupent correctement l'espace et sont capables de s'inscrire dans un projet collectif en modifiant occasionnellement le rapport de force existant. Toutefois, quelques lacunes apparaissent aux plans technique et tactique.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

Possèdent un volume de jeu important. Les joueurs performants en attaque et en défense se distinguent par la pertinence de leurs choix tactiques et la qualité de leurs réalisations.

Une bonne lecture du jeu associée à un bon sens de l'anticipation leurs permettent de faire souvent basculer le rapport de force.

1.3. Conseils aux candidats

Cette épreuve est exigeante sur les plans à la fois physique et technico-tactique. Elle nécessite :

- une préparation physique appropriée permettant de gérer trois rencontres successives.
- Une polyvalence des rôles (la lecture appropriée du jeu, la pertinence des choix et la qualité des réalisations entrent dans le champ de l'évaluation).
- La capacité à s'inscrire dans un jeu collectif de mouvement où prédomine l'enchaînement des actions.
- * Une connaissance des règles et leur application (rentrée de touche notamment).
- * Le candidat doit se munir d'une tenue complète de footballeur (short non numéroté, protège tibias, chaussettes, chaussures à crampons).

2 PRESTATION ORALE

2.1. L'entretien

2.1.1 Exemple de questions initiales

6ème moins de 10 heures : «le porteur de balle joue seul et perd la balle».

3ème 2 X 10 heures : «le porteur de balle perd souvent le ballon à l'approche du but».

2nde 3 X 10 heures : «des contre-attaques qui n'aboutissent pas».

terminale 5 X 10 heures : «une circulation de balle trop lente pour se mettre en position de tir».

Démarche commune aux quatre moments de l'épreuve (exposé, entretien, extension et complémentaire):

- 1- une analyse du constat qui s'appuie sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs mis en relation.

2- Une interprétation des comportements observables qui avance une hiérarchisation des ressources prioritairement sollicitées. Il est bien demandé aux candidats de relier l'aspect visible des actions à leurs origines sensori-motrices.

3- L'analyse des élèves action doit déboucher sur des propositions concrètes (contenus d'enseignement et situations d'apprentissage) visant une transformation positive observable de l'état initialement constaté.

4- Une logique dans la démarche d'apprentissage : il est demandé aux candidats d'expliquer « comment les élèves progressent ». A ce titre, un cadre d'étude précis, qui fonde les réponses, est nécessaire.

EXPOSE :

le jury a constaté que :

-l'analyse des termes du sujet est incomplète et imprécise ce qui entraîne une approximation des réponses par rapport à la question posée. (ce constat avait déjà été formulé par le jury en 2005).

-Une utilisation de la définition de l'APSA football qui ne sert pas au traitement du problème.

-Un manque de liens, de logique et de continuité entre les différentes parties de l'exposé. En aucun cas une modélisation ne peut se substituer à la problématisation du sujet.

-Les constats réalisés et les indicateurs fournis contribuent rarement à la détermination du projet de transformation.

-Les situations d'apprentissage ne sont pas adaptées aux caractéristiques des élèves et au problème soulevé par le questionnement du sujet.

-Les candidats ne définissent pas précisément les nouveaux comportements que les élèves adoptent suite aux transformations provoquées par les apprentissages.

Le jury attend des candidats :

-une analyse sémantique des termes de la question.

-Une contextualisation dans l'APSA du problème posé.

-Une proposition de situation de départ qui met en évidence le problème posé aux élèves grâce à une mise en relation d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

-Un projet de transformation des comportements des élèves fondé sur des ressources préalablement ciblées.

-Des situations d'apprentissage qui permettent de solliciter les ressources visées.

2.1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

Connaissances liées à l'utilisation scolaire de l'APSA :

« comment déséquilibrer une défense placée ? »

Connaissance de l'élève :

« quels sont les repères utilisés par les élèves ? »

Pertinence des situations :

« en quoi le fait de réduire l'espace de jeu va-t-il modifier les conduites motrices des élèves ? »

Organisation des apprentissages :

« comment les situations proposées vont-elles permettre aux élèves de progresser ? »

le jury a constaté :

- les candidats ne font pas de relations entre les comportements des élèves et les difficultés repérées. L'analyse de celles-ci doit permettre aux candidats de justifier les situations proposées.
- Les candidats ont tendance à répondre aux questions posées sans prendre le temps de les analyser. Les réponses sont souvent superficielles, redondantes par rapport à l'exposé et pré-établies. La reformulation d'une question doit déboucher sur un enrichissement de la réponse initiale.

Le jury attend des candidats :

- une justification du choix des situations d'apprentissage tendant à démontrer comment les élèves progressent.
- Une mise en évidence des éléments constitutifs de la tâche et des variables didactiques proposées.
- Une description de l'évolution des compétences des élèves de l'état initial à l'état final. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs utilisés doivent être mis en relation.

2.1.3 La phase dite de l'extension

le jury a constaté :

- peu de candidats parviennent à mettre en évidence des similitudes et des différences entre les sports collectifs.
- Des difficultés à situer les transformations attendues en regard du problème posé.

Le jury attend des candidats :

- une analyse comparée et approfondie pour choisir un objectif de transformation.
- qu'ils mettent en évidence les compétences propres du groupement pour répondre à la question posée.
- Que le traitement didactique s'appuie sur une connaissance approfondie de l'APSA et de l'élève dans cette APSA.

2.1.4 La phase dite complémentaire

Le jury a constaté :

- que la réponse est rarement structurée selon le cadre présenté précédemment : analyse du problème, formulation d'hypothèses, choix des transformations et présentation de la démarche d'apprentissage. Cette mauvaise structuration entraîne des réponses incomplètes qui manquent de mises en relation entre les éléments cités précédemment.
- une méconnaissance des élèves dans l'APSA qui amène le candidat à proposer une situation d'apprentissage stéréotypée voire inadaptée.

Le jury attend des candidats :

- qu'ils « situent » le problème soulevé par la question en relation avec la logique interne de l'APSA, les caractéristiques des élèves et les programmes.
- une mise en œuvre qui se concrétise par une situation d'apprentissage adaptée.
- une démarche d'apprentissage qui justifie les mises en œuvre utilisées.

2.2. Conseils de préparation

D'un point de vue général :

- il est conseillé aux candidats de maîtriser la logique de construction d'une situation d'apprentissage et les processus s'y référant.

- il revient aux candidats d'argumenter leurs choix en mettant en relation différents types de connaissances. A cet égard, le jury constate les difficultés qu'ont les candidats à mettre en relation les actions motrices des élèves aux sciences qui s'y rattachent.

Pour traiter le sujet et pour construire les situations d'apprentissage il est conseillé aux candidats

- de s'attacher à définir, analyser et mettre en relation les termes essentiels de la question.
- de relier le questionnement aux exigences des programmes de l'EPS.
- de définir et d'analyser le contexte de jeu dans lequel ont été observés les élèves.
- de formuler une ou plusieurs hypothèses et de justifier le problème prioritaire à traiter.
- de situer la configuration offensive et/ou défensive en relation avec le rapport de forces.
- de préciser le contexte spatio temporel.
- de rapporter ce contexte aux « conduites typiques » des élèves et aux programmes.
- de montrer en quoi la situation d'apprentissage peut transformer les conduites des élèves.

GYMNASTIQUE

1. PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Déroulement de l'épreuve

Les candidats de chaque matinée étaient répartis en deux groupes, chacun des groupes ayant 30 ou 40 minutes d'échauffement selon l'effectif. Vu le nombre important de candidats au sol (cet agrès représente toujours le choix majoritaire des candidats), chaque groupe était subdivisé en deux sous-groupes, le 2ème sous-groupe bénéficiant de 5 minutes d'échauffement supplémentaire compte tenu de la durée importante de l'épreuve.

Le jury a été satisfait de la tenue vestimentaire adoptée par les candidates. Des efforts de tenue ont été observés chez les candidats mais certains d'entre eux restent encore très éloignés d'une certaine conformité gymnique dans ce domaine. Il faut rappeler à cet égard que les fautes de tenue vestimentaire sont pénalisées. Pour les filles, le justaucorps, pour les garçons le léotard et le short court de gymnastique au sol et au saut, le sokol aux barres parallèles et à la barre fixe sont les tenues conformes à la réglementation. Tous les bijoux sont interdits.

Les candidats doivent se présenter aux jurys au départ et à l'issue de leur enchaînement.

Pour les filles, les chants et paroles sur les musiques sont interdits.

De nombreuses candidates ne terminent pas leur prestation en même temps que la musique.

Les séries acrobatiques et gymniques sont encore trop souvent non comptabilisées (arrêt, pas intermédiaires).

L'exigence "élément de maintien" n'est pas pris en compte s'il n'est pas maintenu 2 secondes.

Lorsque le code FIG ou UNSS précise que l'arrivée est libre, l'élément n'est pris en compte qu'une seule fois. Exemple, saut de mains un pied et saut de mains deux pieds ne comptent qu'une seule fois. Lorsque le code propose des éléments de postures différentes dans une même case, ces éléments sont pris en compte. Exemple, salto arrière groupé et salto arrière tendu sont deux éléments différents.

L'exécution a été jugée selon le code UNSS.

De nombreux candidats présentent des sauts non reconnaissables et se lancent dans des réalisations hasardeuses et risquées.

1.2. Résultats des prestations

1.2.1 Niveau des prestations

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant les candidats qui :

Au sol :

Présentent des éléments avec une exécution très éloignée des exigences techniques de l'activité. Le jury rappelle à cet égard que la maîtrise de l'exécution reste un aspect fondamental de la gymnastique, garant de la sécurité des candidats. Le jury a pénalisé systématiquement les déplacements non gymniques (marche, bras ballant, arrêts, hésitations...). Le manque de « finition », de rythme, d'harmonie avec la musique pour les filles ont été pénalisés.

Présentent des enchaînements avec moins de 10 éléments codifiés. Les éléments manquants sont le plus souvent des acrobaties, les candidats ne présentant pas le minimum requis de 5 acrobaties différentes. Le jury rappelle qu'il est hasardeux de ne présenter que 10 éléments, un élément très mal réalisé peut ne pas être reconnu et conduire à une pénalisation pour élément manquant. Un élément répété n'est comptabilisé qu'une seule fois mais pénalisé pour fautes d'exécution à chaque présentation. Les répétitions d'éléments gymniques ou acrobatiques supérieures à 2 ont été pénalisées.

Présentent un coefficient de difficultés faible inférieur à 2.

Méconnaissent le code de pointage ce qui donne lieu à des enchaînements ne répondant pas aux exigences de l'agrès et qui témoignent d'une construction anarchique et peu cohérente. Il manque souvent une série acrobatique et/ou gymnique. L'organisation de l'enchaînement ne tient compte, ni du fond culturel de l'activité, ni de la fatigue du candidat.

Au saut de cheval :

Présentent un manque évident de préparation à l'épreuve, montrant ainsi des sauts non reconnus : appui(s) supplémentaire(s), défauts d'angle (voir code), avec des rotations et des envols nettement insuffisants et avec une prise de risque inconsidérée au regard de leurs ressources. Un saut de lune avec pose de la tête sur le cheval, un saut en rondade avec une arrivée latérale ont reçus la note zéro.

Aux autres agrès :

Présentent des difficultés non maîtrisée avec un manque évident de rythme et d'amplitude, auxquelles s'ajoutent des erreurs de choix dans la composition de l'enchaînement . Le jury a pénalisé systématiquement : les élans intermédiaires, les élans sans amplitude.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

Utilisent le code de pointage de manière rationnelle et optimale.

Présentent des enchaînements dont l'agencement des éléments répondait à la logique de l'agrès en même temps qu'il limitait le risque de chute.

2.1 Conseils aux candidats

Commencer l'enchaînement par les éléments acrobatiques présentant le plus de risque du point de vue de leur maîtrise.

Remplir l'exigence de la série acrobatique n'impose pas d'y intégrer les éléments les plus difficiles. Par exemple équilibre roulade-roulade avant peut remplir cette exigence. Choisir des éléments maîtrisés pour assurer la réalisation sans arrêt de la série.

Ne pas débiter ou finir son enchaînement par des éléments de maintien.

Attacher beaucoup plus d'importance aux éléments de liaison chorégraphique qui permettent de présenter un enchaînement plus harmonieux, en tout cas plus en phase avec l'aspect artistique et esthétique de la gymnastique (notamment dans les changements de direction sur le praticable).

Ne pas présenter d'enchaînements trop courts (au sol 10 éléments dont 5 éléments acrobatiques, aux agrès 8 éléments sont exigés), le manque de maîtrise de l'un d'eux pouvant entraîner sa non reconnaissance par le jury et conduire à pénaliser.

Exploiter la variété des éléments répertoriés dans les codes pour chercher à augmenter le coefficient de difficulté de l'enchaînement, condition nécessaire pour obtenir une note convenable. Commencer par sélectionner tous les éléments du code FIG réalisable par le candidat.

Tenir compte de l'orientation du mouvement par rapport au jury afin que chaque élément puisse être vu correctement par celui-ci.

Ne sont pas pris en compte par le jury les éléments présentés dans l'enchaînement mais non répertoriés dans le code de pointage, même si par ailleurs ils peuvent satisfaire à une exigence de combinaison (exemple pour les garçons : saut carpé ; pour les filles : saut ciseau, planche écrasée et l au sol).

On rappelle aux candidats au sol que le temps de la prestation doit être compris entre 50 secondes et 1 minute et 30 secondes, les limites de temps sont signalées par une cloche.

2. PRESTATION ORALE

2.1. L'entretien

2.1.1 Exemple de questions initiales

Pour des élèves d'une classe de 6^{ème} ayant dans l'activité sol un volume horaire de moins de 10 heures, vous constatez : qu'ils arrivent à genoux lors de la réalisation d'une roulade arrière. Proposez une ou des situations d'apprentissage pour ces élèves en expliquant comment ils progressent

Pour des élèves d'une classe de 3^{ème} ayant dans l'activité sol un volume horaire de 3 x 10 heures, vous constatez : qu'ils arrivent corps cassé lors de la réalisation d'une rondade. Proposez une ou des situations d'apprentissage pour ces élèves en expliquant comment ils progressent

Pour des élèves d'une classe de terminale ayant dans l'activité sol un volume horaire de 5 x 10 heures, vous constatez : qu'ils produisent une trajectoire longue et basse au salto arrière lors de la réalisation de la série rondade salto arrière. Proposez une ou des situations d'apprentissage pour ces élèves en expliquant comment ils progressent

2.1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

Connaissances liées à l'utilisation scolaire de l'APSA

Comment pouvez-vous expliquer mécaniquement le manque de rotation que vous constatez chez votre élève?

Pertinence des contenus d'enseignement

Quelles sont les transformations visées et que dites vous à vos élèves pour les obtenir?

Connaissances de l'élève dans l'APSA

Quelles conduites typiques observez-vous lors d'une arrivée assise en saut de mains?

Quelles hypothèses pouvez-vous faire pour expliquer ces conduites typiques?

Quelles sont les comportements observés dans les situations d'apprentissage proposées et comment ces comportements évoluent?

En quoi les critères de réussite valident les transformations recherchées?

Démarche d'appropriation

En quoi la disposition du matériel que vous utilisez vous permet de résoudre le problème identifié?

Comment l'élève sait-il qu'il progresse dans la transformation de sa trajectoire au salto avant?

Quels sont les indicateurs qui vous permettent de passer de votre situation "A" à la situation "B" ?

2.1.3 La phase dite de l'extension

Pour un même niveau de classe et un même temps de pratique, la question porte sur le constat d'un problème moteur observé sur les autres activités du groupement gymnastique choisies parmi : saut, sol, parallèles, fixe, poutre, asymétriques, ballon, cerceau, corde, massues, ruban.

Le candidat est amené à analyser le problème moteur et proposer une démarche pour le résoudre.

Exemples : aux barres parallèles les élèves heurtent la barre en sortie arrière, au saut vous observez un corps cassé en lune.

2.1.4 La phase dite complémentaire

La question posée est formulée sous la forme d'un constat :

Exemple, en volley ball 5^{ème}, ils jouent systématiquement en renvoi direct,

Le candidat est amené à analyser le problème moteur et proposer une démarche pour le résoudre.

2.2. Conseils de préparation

A partir des constats :

Préciser et décrire les comportements des élèves qui répondent au problème moteur évoqué dans la question, l'utilisation de schéma(s) est conseillée. Le candidat doit pouvoir représenter au jury les élèves en action. La définition "générale" de la gymnastique n'a pas d'intérêt si elle n'est pas reliée au problème posé par la question initiale.

Emettre des hypothèses explicatives et les hiérarchiser.

Proposer les transformations attendues (comportements et ressources) qui doivent être référées aux programmes. Concevoir les situations au service des transformations induites par l'analyse antérieure et non comme de simples aménagements matériels, relevant du « prêt à porter » didactique ou du domaine « magique ». Expliquer comment l'élève progresse dans cette situation. et exposer les indicateurs comportementaux précis qui témoignent des transformations obtenues.

Envisager des liens qui permettent d'articuler les situations entre elles en fonction des transformations attendues.

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

1. PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Déroulement de l'épreuve

Il est important de rappeler que:

- Le candidat doit présenter sa cassette ou son CD en mentionnant son nom, prénom et l'engin.
- La musique doit être enregistrée en début de support sans autre musique à la suite (conformément au code). La durée ne doit pas excéder 1 minute 30.
- Le jury vérifie la conformité des engins (normes FIG) avant le passage des candidats.

Dans le cas où un engin n'est pas conforme, le candidat est autorisé à utiliser celui d'un autre candidat ou à concourir avec son engin non-conforme ; mais sera pénalisé.

- La tenue des candidats doit être réglementaire:

Pour les filles: toutes les évolutions des codes relatives à la tenue sont acceptées.

Pour les garçons: tenue gymnique ou collant , short et maillot très près du corps(sans aucune inscription) pieds nus,chaussons ou socquettes ne couvrant pas la cheville

- La prestation du candidat s'inscrit dans le rituel gymnique:

A l'appel de son nom : le candidat se présente, réalise sa prestation puis salue avant de quitter le praticable.

Les candidats disposent d'un temps d'échauffement collectif de 30 minutes suivi d'un temps de travail individuel de 3 minutes sur le praticable.

Ce moment permet de régler le volume sonore de la musique et offre la possibilité au candidat de réaliser son enchaînement.

1.2. Résultat des prestations

1.2.1 Niveau des prestations

La prestation des candidats est évaluée en fonction des critères suivants:

En composition:

- La valeur technique et les exigences spécifiques de l'engin choisi.
- La valeur artistique: La variété des éléments corporels en concordance avec les managements de l'engin.

L'utilisation des paramètres chorégraphiques (espace, temps, énergie) au service d'un projet artistique, d'une idée guide en relation avec la musique.

En exécution:

- La maîtrise de la réalisation des éléments techniques corps/ engin.
- Ces techniques doivent être mises au service d'une logique de continuité des actions sur le support rythmique.
- La présence et l'engagement du candidat.

Remarque: Les évolutions proposées dans les codes de pointage (1997,2001,2005) et UNSS concernant la musique, la tenue, les acrobaties,les caractéristiques artistiques particulières et les difficultés (leur valeur et leur combinaison) sont prises en compte

On peut ainsi identifier différents profils de gymnastes, rendant compte de compositions utilisant de manière diverse les paramètres techniques et chorégraphiques.

Ont témoigné d'un niveau très insuffisant les candidats qui :

-Soit, ne sont pas dans un comportement de Gymnique Rythmique c'est à dire qui ne réalisent pas une association permanente entre le mouvement corporel et le mouvement de l'engin. (principe d'interaction corps-engin).

-Soit, proposent un enchaînement sans aucune variété : répétition de manipulations simples ou engin trop souvent tenu, et utilisation d'éléments corporels tels la marche ou la course.

sans prendre en compte la relation à la musique.

Ont témoigné d'un niveau insuffisant les candidats qui:

-Soit, intègrent peu ou partiellement les difficultés des codes UNSS et FIG ainsi que les exigences fixées.

-Soit, n'associent pas la manipulation de l'engin aux difficultés corporelles choisies

-Soit, exécutent leur prestation sans engagement gymnique (qualité d'appui, tonicité musculaire et amplitude articulaire).

-Soit, exploitent peu les paramètres musicaux et spatiaux.

-Soit, effectuent un choix d'engin, de musique et des difficultés inappropriées au regard de leurs ressources et de leurs capacités.

Ont témoigné d'un niveau moyen les candidats qui :

-Soit, ont une exécution correcte dans le respect de l'activité (interaction corps-engin et logique de combinaison des actions.) mais une composition peu variée pour la valeur artistique et faible pour la valeur technique

-Soit, réalisent une prestation respectant simplement les exigences corporelles et spécifiques à l'engin mais avec une composition chorégraphique peu recherchée.

-Soit, réalisent une prestation portant sur la composition (variété des dynamismes, de l'espace, de la relation musique-mouvement...) mais dont l'exécution n'en permet pas la mise en valeur.

Ont témoigné d'un niveau satisfaisant et excellent les candidats qui :

-Exploitent au mieux tous les registres de la composition au service d'un projet chorégraphique. (On remarque une bonne exploitation du potentiel technique au service de la composition).

Ce projet est perceptible grâce à un niveau de maîtrise d'exécution élevé ou excellent.

Lors d'une maîtrise d'exécution optimale, de légères imprécisions n'empêchent pas l'obtention de la note 20.

1.3. Conseils aux candidats

Le candidat doit s'attacher à

- choisir :

- Un engin en fonction de la spécificité des combinaisons corps engin et de ses qualités physiques (qualité de détente,d'équilibre, niveau de coordination ...)
- Une musique permettant de mettre en valeur toutes les composantes nécessaires à la bonne construction d'un enchaînement

- composer un enchaînement en prenant bien en compte:

- les exigences et difficultés spécifiques à l'engin en référence aux différents codes
- tous les paramètres de la composition chorégraphique

- exécuter son enchaînement en faisant preuve d'un « comportement GR » c'est à dire avoir une maîtrise corporelle en interaction avec la manipulation de l'engin sur la totalité de l'enchaînement (maîtrise des appuis, précisions et tenue des formes corporelles, respect des plans et des trajectoires, continuité dans l'enchaînement des actions.....) Un enchaînement simple peut être réalisé très correctement. Nous rappelons que les engins qui ne seront pas manipulés pendant l'exécution d'une difficulté ne valideront pas cette difficulté dans sa valeur technique mais comme élément dans sa valeur artistique (exemple la rotation du cerceau au sol pendant le saut).

En effet, des candidats présentent encore trop souvent une succession de difficultés souvent mal maîtrisées, et ou réalisent une prestation en inadéquation avec leurs capacités et la spécificité de l'engin

La référence au code UNSS (paru après 1993) est une base intéressante pour choisir des difficultés adaptées à leur niveau.

Il est conseillé au candidat d'apprendre à utiliser efficacement les trente minutes d'échauffement et son temps personnel de trois minutes sur le praticable..

2. PRESTATION ORALE

2.1. L'entretien

2.1.1 Exemple de questions initiales

Pour des élèves d'une classe de 6ème, ayant dans l'activité ballon , un volume horaire de pratique effective de moins de 10H, vous constatez: ils arrêtent le ballon à deux mains chaque fois qu'ils le récupèrent.

Proposez une ou des situations d'apprentissage pour ces élèves en expliquant comment ils progressent.

2.1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- Donnez des indicateurs de comportement pour expliquer la crispation sur l'engin que vous avez décrite.

- A l'issue de votre situation d'apprentissage, quelle transformation attendez-vous? Précisez la en terme de comportement attendu lors de la récupération de ballon

- Que peut apporter le travail en atelier que vous avez proposé? Y-a-t-il une logique de progression?

- En référence à différents codes, quels types de pénalités d'exécution connaissez-vous?

- "Récupérer le ballon sur le dos des deux mains loin du corps" est-il suffisant pour assurer une continuité des actions?

- Pouvez-vous décrire le comportement d'un élève en difficulté dans votre situation et proposer une aide à son problème..

2.1.3 La phase dite de l'extension

-Avec ces mêmes élèves de 6ème, vous constatez en gymnastique au sol qu'ils ont des difficultés à enchaîner une action après une roulade

ou

-Avec ces mêmes élèves de 6ème, vous constatez une déformation ou un arrêt de la corde entre chaque maniement.

2.1.4 La phase dite complémentaire

Dans le cadre de l'activité athlétisme saut, plus précisément en fosbury-flop.

Avec des élèves en classe de seconde,, ayant une durée de pratique de deux fois 10 h , vous constatez: lors du saut en fosbury ,ils se couchent sur le tapis.

Vous présenterez les conduites typiques, des hypothèses explicatives et une situation d'apprentissage pour qu'ils progressent.

2.2. Conseils de préparation

Dans les 15 minutes de préparation le candidat doit prendre en compte tous les items de la question et en approfondir l'analyse.

Pour proposer des situations d'apprentissage pertinentes, il est nécessaire de raisonner sur des hypothèses explicatives du constat proposé et choisir des pistes d'intervention appropriées.

Le candidat doit traiter la question au vu de la spécificité de l'engin choisi. Des généralités ne sont pas recevables (exemple sur les formations dans un collectif, les manipulations spécifiques à l'engin ne posent pas les mêmes problèmes moteurs)

Les situations "toutes faites" ne suffisent pas pour que l'élève apprenne. Le candidat doit développer l'activité de l'élève confronté à la tâche.

Une tâche de création non explicitée est sans intérêt. Elle doit être le point de départ d'une démarche didactique et doit être impérativement illustrée par une ou des réponses motrices de l'élève

Se préparer pour répondre aux questions pendant les différentes phases de l'entretien demande au candidat:

- d'avoir des connaissances précises et complètes sur l'APSA choisie et les APSA complémentaires
- d'avoir des connaissances réfléchies sur les conduites de l'élève et l'activité d'apprentissage
- pour être apte à raisonner en les combinant.

HANDBALL

1. PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Déroulement de l'épreuve

Comme l'année dernière, nous constatons une meilleure préparation physique de l'épreuve d'où un faible nombre de candidats blessés en cours d'évaluation et une certaine homogénéité dans les prestations d'ensemble des équipes constituées en "aveugle" dans la 1ère phase. Le temps de jeu est approximativement de 40 minutes mais peut varier légèrement en fonction du nombre de candidats par session.

Une disparité nette dans la compréhension du règlement a été mise en exergue, définissant rapidement un manque d'expérience patent et un niveau de jeu très insuffisant, voire même une méconnaissance totale de cette activité et de son arbitrage pour certains, préjudiciable à l'appréciation de leur prestation.

L'épreuve se déroule en 2 phases de jeu distinctes dans le nombre de joueurs sur le terrain, le temps de jeu et l'organisation tactique défensive imposée. Les candidats sont évalués sur 2 lignes de jeu différentes dont une ligne préférentielle (avant, arrière, gardien de but)définie à l'avance par le candidat. Un soin tout particulier est mis en œuvre afin de permettre à chacun une stricte équité de temps dans sa prestation en 1ère phase.

1ère phase:

Tri et classement dans un bandeau de prestation établi à partir d'une grille comportementale intégrant les actions significatives en défense, en attaque (conservation de la balle, progression vers le but et attaque de celle-ci) , ainsi qu'une évaluation spécifique du poste de gardien de but.

7 niveaux établis permettent de caractériser les aspects propres du jeu de chaque candidat.

Les lignes de jeu sont imposées dans un temps imparti mais des changements ponctuels à l'intérieur des lignes sont autorisés, voire même souhaités.

Le jeu s'effectue à 7 contre 7 gardien compris avec les règles fédérales que les candidats doivent connaître. Les équipes sont hétérogènes mais il est pris soin d'établir un certain équilibre entre joueurs avants et arrières ,gauchers et droitiers et/ou gardien de but dans chaque groupe pré-établi.

Le dispositif défensif imposé est une organisation en 1-5 .

Environ 60% du temps total de pratique est consacré à cette 1ère partie.

2ème phase:

Comptabilisation des actions individuelles au regard de leur efficacité et notation des candidats.

De nouvelles équipes homogènes sont constituées pendant la pause qui peut durer de 30 à 40'.

Les rencontres se déroulent en 6 contre 6 (gardien compris) avec une organisation défensive imposée en 2-3, pouvant être amenée à se déformer ponctuellement . Cette phase se joue en temps effectif (toute sortie du ballon hors du terrain arrête le temps par exemple) et environ 40% du temps de pratique est consacré à cette partie.

Remarques:

Le temps de jeu effectif est d'environ 40 minutes mais peut varier légèrement en fonction du contexte (effectif, diversité des postes et des lignes, gardien de but).

les candidats peuvent être appelés à occuper quelques minutes le poste de gardien de but si aucun candidat ne l'a spécifié et ceci pour les besoins de l'épreuve. Cette prestation n'est pas évaluée en tant que telle, mais peut être appréciée, afin de servir à mieux observer un joueur.

1.2. Niveau des prestations

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant les candidats qui:

- perdent régulièrement voire systématiquement la balle, ou s'en débarrassent de manière inadaptée,
- tentent de manœuvrer leur adversaire direct uniquement sur grand espace,
- juxtaposent leurs actions, refusent ou évitent le duel,
- réalisent des choix non pertinents dans le tir, la passe, le dribble et le débordement.
- présentent une activité défensive incontrôlée, inefficace et parfois dangereuse,
- ne s'inscrivent pas dans le dispositif collectif d'organisation du jeu.
- méconnaissent le règlement et les gestes d'arbitrage ; ces candidats "subissent" l'épreuve

Ont témoigné d'un niveau moyen les candidats qui:

- manoeuvrent leur adversaire direct avec une efficacité déterminée par des conditions spatio-temporelles favorables.
- juxtaposent leurs actions dans le jeu.
- entrent en relation essentiellement avec les partenaires proches.
- créent peu d'incertitude par leurs intentions facilement lisibles pour l'adversaire.
- utilisent une forme privilégiée de tir ne leur permettant pas de s'adapter à l'action du gardien de but.
- utilisent leurs possibilités d'action dans un registre et un espace limité.
- se focalisent sur les actions de leur adversaire direct.

Ces candidats sont en général actifs voire acteurs pour certains , mais pas encore créatifs. Ils peuvent ponctuellement réaliser des actions d'éclat.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui:

- jouent en définissant des intentions offensives ou défensives marquées, reçoivent lancés dans le bon espace et le bon moment.
- manoeuvrent leur adversaire direct de manière variée et adaptée;
- entrent en relation efficace avec des joueurs proches et / ou lointains,
- exploitent les situations à plusieurs postes et utilisent une gamme de tirs variée et adaptée. Ces candidats sont également capables d'adapter leur jeu aux capacités de leurs partenaires occasionnels. Ils sont "créateurs et décideurs" du jeu et attestent d'un volume de jeu conséquent. En défense, ces joueurs enchaînent différentes actions pertinentes révélatrices d'intentions défensives marquées au regard de l'évolution de la situation.

Ce niveau se caractérise par la capacité à anticiper le registre des possibles pour enchaîner et combiner différentes actions dans toutes les phases de jeu.

1.3. Conseils aux candidats

L'attitude et l'investissement des candidats ne doivent pas remettre en cause l'intégrité physique de l'autre dans le respect du jeu.

Il est recommandé de se présenter avec une tenue adéquate permettant de pratiquer le handball: short réglementaire, chaussures adaptées.

L'usage de la résine est admis.

La particularité du jeu défensif imposé en 2 - 3 en 2ème phase, ainsi que son attaque, nécessite une préparation importante. Sur le plan énergétique comme sur celui des aspects tactiques, cette partie de l'épreuve pratique demande un investissement conséquent et une connaissance approfondie des possibilités d'actions tant individuelles que collectives.

2. PRESTATION ORALE

2.1. L'entretien

2.1.1 Exemple de questions initiales

Pour des élèves d'une classe de 6ème, ayant dans l'activité Handball, un volume horaire de pratique effective de moins de 10 heures, vous constatez :

La position des non porteurs de balle ne leur permet pas de recevoir la balle.

Proposez une ou des situations d'apprentissage pour ces élèves en expliquant comment ils progressent.

Pour des élèves d'une classe de 3^{ème}, 2 X 10 heures, vous constatez :
Ils occupent un espace de jeu réduit en attaque.

Pour des élèves de Terminales, 5 X 10 heures, vous constatez :
Ils n'utilisent pas les avants face à une défense en 2 lignes.

2.1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

Connaissances liées à l'APSA :

Quels principes d'organisation collective en attaque préconisez-vous pour ce niveau de classe?

Connaissances de l'élève en action dans l'APSA :

Quels indicateurs porteurs de sens vous permettent de justifier la transformation motrice de vos élèves ?

Connaissances de la méthode d'appropriation :

En quoi la situation d'apprentissage permet à vos élèves de progresser ?

Pertinence des contenus d'enseignement :

Sur quelle situation de référence vous appuyez-vous pour élaborer votre constat initial ?

2.1.3 La phase dite de l'extension

Dans la plupart des cas, le thème de la question reste le même ainsi que le niveau de pratique.

Dans quelques cas exceptionnels, la question peut faire l'objet d'une rupture complète.

Il est demandé à partir de conduites typiques de l'élève dans une APSA du même groupement de proposer une situation d'apprentissage pour résoudre le problème moteur soulevé en montrant les similitudes ou les différences entre ces 2 APSA. Le jury attend du candidat des connaissances réglementaires, techniques, programmatiques ainsi que des incidences sur les ressources sollicitées dans cette activité. Dans cette partie de l'épreuve, les démarches d'appropriation sont également abordées avec le candidat.

2.1.4 La phase dite complémentaire

Dans cette dernière partie, le contexte est modifié (changement de niveau de classe du lycée au collège et inversement). Dans la mesure du possible, le jury conservera un fil conducteur dans l'entretien pour essayer d'exploiter l'objet sur le même thème dans l'un des trois autres groupements d'activité excepté les pratiques physiques du candidat.

A partir des constats proposés par le candidat (connaissances de l'activité, caractéristiques de l'élève, conduites typiques observées), celui-ci tentera de résoudre un problème moteur retenu, à l'aide d'une situation d'apprentissage, en montrant ses capacités à mobiliser ses connaissances techniques, scientifiques, didactiques, programmatiques. Le jury s'attache à vérifier la cohérence et la pertinence des propositions faites par le candidat dans les contenus d'enseignement décrits pour viser une transformation motrice de l'élève.

2.2. Conseils de préparation

-Préparation méthodique de l'exposé en terme de temps.

-Réflexion approfondie des problèmes soulevés dans l'activité Handball, support du questionnement (analyse des variables didactiques, temps, espace) en liaison avec les caractéristiques des élèves.

-Envisager des points de rupture et des passerelles entre le Handball et les autres sports-collectifs

-Explorer l'ensemble des activités pouvant faire l'objet d'une question complémentaire et anticiper sa préparation sur l'analyse des conduites typiques des élèves sur différents niveaux de classe en s'appuyant sur la logique interne, les caractéristiques des élèves, le règlement, les programmes, les aspects techniques et didactiques de l'APSA.

-S'entraîner au maniement du tableau magnétique, à la rédaction de croquis clair et précis et à la prise de parole.

NATATION

1. PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Déroulement de l'épreuve

Les épreuves physiques de Natation se sont déroulées l'après-midi du premier jour de chaque série. Toutes les épreuves se sont déroulées en bassin extérieur de 50m à la piscine de Bellerive sur Allier.

Les candidats étaient répartis en 2 groupes:

- 1er groupe à 14h15: 100 Nage libre, 100 Dos, 100 Papillon et 200 4 nages ;
- 2ème groupe à 16h15: 100 Brasse.

Les séries étaient composées par ordre alphabétique par groupes de sept nageurs. L'appel des candidats du premier groupe était effectué à 13h30 et celui du deuxième groupe à 15h30.

Un échauffement d'une durée de 40 à 45 minutes était proposé aux candidats dans le bassin où se déroule l'épreuve.

Le règlement FINA en vigueur à la date de clôture des inscriptions au concours 2006 a été appliqué; le jury a appliqué la règle du "UN départ".

1.2. Résultats des prestations

1.2.2 Niveau des prestations

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui

Ont abandonné en cours d'épreuve à cause d'une préparation insuffisante et/ou d'une maîtrise aléatoire (5 candidats).

De même, les candidats hors-barème, nombreux (59 candidats), révèlent un niveau de pratique très insuffisant. Cela se manifeste par une propulsion inefficace (synchronisation bras-jambes inadaptée, mauvaise gestion de l'effort). Quelques candidats arrivent blessés à l'épreuve.

Le nombre total de disqualification est de : 37

- départ anticipé	(SW 4.4)	= 23	} Brasse ou dos. Application du barème nage libre
- coulée et reprise de nage incorrecte	(SW 7.4)	= 5	
- non simultanéité spatiale ou temporelle des bras	(SW 7.2)	= 1	
- pieds non tournés vers l'extérieur	(SW7.5)	= 3	
- abandon	(SW 10.1)	= 5	

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui

Se sont superficiellement appropriés les facteurs de l'efficacité propulsive tant au plan réglementaire que de la performance (amplitude de nage réduite et fréquence inadaptée). On peut noter une baisse de la moyenne en nage libre dames et une élévation de la moyenne en brasse dames.

Toutes les autres moyennes hormis celles non significatives (trop peu de candidats) restent presque identiques

Nombre de notes inférieures à 10 : 627 candidats

Nombre de notes supérieures ou égales à 10 : 483 candidats

Nombre de notes comprises entre 9 et 11 : 363 candidats

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui

Ont concilié performance, gestion de l'effort et efficacité technique.

Candidats ayant obtenu la note 20 : 7 candidats

1.3. Conseils aux candidats

Le jury invite les candidats à connaître et respecter scrupuleusement les procédures de départ en natation selon la réglementation FINA en vigueur, notamment la règle du "un départ".

Nous invitons les candidats à observer différentes compétitions, UNSS ou fédérales et prendre connaissance du règlement en vigueur (règlement FINA) au moment de l'inscription au concours et à s'entraîner à le respecter.

Le jury insiste également sur la mise en place sur le plot, suite aux ordres du juge arbitre. Cette dernière doit s'effectuer sans retard, avec au moins un pied à l'avant du plot. Suite au premier ordre du starter, les candidats doivent adopter une position respectant la plus totale immobilité jusqu'au signal sonore de départ.

Pour les candidats présentant des difficultés musculaires ou articulaires en liaison avec la motricité brasse, papillon ou dos, le jury attire l'attention sur le fait qu'une réalisation technique non codifiée risque d'entraîner une disqualification pour nage incorrecte.

2. PRESTATION ORALE

2.1. L'entretien

2.1.1 Exemple de questions initiales

Pour des élèves d'une classe de 4ème ayant dans l'activité Nage Libre un volume horaire de 2 fois 10 heures,

vous constatez : un trajet moteur incomplet tout au long du déplacement.

Proposez une ou des situations d'apprentissage pour ces élèves en expliquant comment ils progressent.

Pour des élèves d'une classe de 6ème ayant dans l'activité Brasse un volume horaire de moins de 10 heures,
vous constatez : une position oblique durant la nage.
Proposez une ou des situations d'apprentissage pour ces élèves en expliquant comment ils progressent.

2.1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

Connaissances liées à l'APSA :

Scientifiques : Quelles sont les forces appliquées sur un nageur à l'arrêt en position horizontale ?

Connaissances de l'élève dans l'APSA :

Ressources sollicitées : Quelles sont les ressources énergétiques mises en jeu sur une épreuve de 100m ?

Démarche d'apprentissage :

Modèles proposés : Comment vos élèves vont-ils réussir à s'approprier ce nouveau trajet propulsif ?

Pertinence des contenus d'enseignement

Capacité d'adaptation didactique des situations : Quelles variables de la situation proposée pouvez-vous modifier pour la simplifier ?

Remarque: certaines questions demandent plus de réflexion qu'un catalogue de connaissances (exemple: en biomécanique le jury cherche à voir si un principe, une formule sont bien compris dans leur fonctionnement pas seulement dans leur énoncé)

2.1.3 La phase dite de l'extension

Le constat évoqué en Brasse se retrouve -t-il en papillon ?

Les hypothèses de résolution que vous avez évoquées en Nage Libre conviendraient-elles en dos ?

2.1.4 La phase dite complémentaire

Pour des élèves d'une classe de 4ème ayant dans l'activité Saut en Hauteur un volume horaire de 2 fois 10 heures,

vous constatez : des difficultés pendant la phase de franchissement.

Proposez une ou des situations d'apprentissage pour ces élèves.

2.2. Conseils de préparation

Exposé :

Il est conseillé d'utiliser le temps de l'exposé en ciblant la réponse prioritairement sur la question posée. Cela suppose, de partir du constat, d'analyser les termes du sujet pour formuler plusieurs hypothèses explicatives renvoyant à un problème, hypothèses qui devront être justifiées.

De plus, il est conseillé d'articuler les indicateurs autour de l'analyse du constat. La centration de la réponse doit se faire sur les situations d'apprentissage.

Ces dernières doivent se présenter de façon cohérente et pertinente. Pour cela, il est nécessaire de préciser les différents paramètres d'une situation d'apprentissage. La maîtrise de ces paramètres témoignera de la capacité à contrôler et à rendre évolutive chaque situation proposée d'un point de vue didactique.

La réponse du candidat ne saura se limiter à un apport théorique et pourra s'appuyer sur des propositions d'indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs qui pourront caractériser tant l'état initial des élèves que l'état final recherché.

Le candidat pourra rendre compte de la manière dont les élèves apprennent et devra être capable de préciser la ou les démarches d'apprentissage pour expliquer comment ils progressent.

Le jury constate pour la session 2006 que les hypothèses explicatives sont souvent recevables, cependant les hypothèses d'interventions font apparaître fréquemment un décalage entre les caractéristiques des élèves et/ou le constat précisé d'une part, et le choix des situations, en terme de faisabilité et/ou de pertinence d'autre part.

De plus, les candidats proposent la plupart du temps des situations et des contenus d'enseignement qui ne sont pas garants de transformations chez les élèves. En effet, ceux-ci pensent que la mise en situation des élèves semble suffisante pour induire les transformations, sans devoir préciser les contenus d'enseignement choisis ou les démarches d'apprentissage mises en jeu permettant l'adaptation aux contraintes de la tâche.

La connaissance des données scientifiques techniques de la natation, rattachée aux ressources sollicitées chez les élèves, est nécessaire pour proposer des contenus didactiques adéquats.

Entretien :

Lors de l'entretien le jury est amené à demander des compléments d'informations ou parfois des réorientations de propositions initiales des candidats.

La principale difficulté constatée, chez le candidat, réside dans l'identification du champ de questionnement du jury et/ou du champ de sa réponse.

De manière plus précise on peut constater par exemple :

des difficultés à énoncer clairement une série d'entraînement avec ses différents paramètres notamment la clarification de l'intensité et du temps de récupération.

Les notions d'amplitude et de fréquence restent trop souvent implicites, ne faisant pas apparaître d'indicateurs précis concernant leur gestion et leur interrelation avec la notion de vitesse.

Les facteurs d'efficacité propulsive doivent être connus, approfondis et contextualisés en terme de contenus d'enseignement.

Les principes hydrostatiques et hydrodynamiques restent confus et souvent analysés de manière indifférenciée.

Extension :

Le thème initial est repris dans l'extension dans une autre nage. Un constat peut être proposé et une présentation de situations demandée. Ce temps permet de vérifier les connaissances des candidats dans les champs non questionnés jusque-là.

Complémentaire :

Les candidats doivent montrer leurs connaissances des APSA tant techniques que didactiques.

Les connaissances de l'élève dans l'APSA pourront s'exprimer à l'aide d'indicateurs de conduites initiales et de conduites attendues pour formuler une réponse contextualisée.

Il est conseillé aux candidats de compléter leur préparation par une appropriation des programmes qui peuvent servir de points d'appuis pour construire des situations adaptées et cohérentes.

Sur la session 2006, le jury a pu constater chez un grand nombre de candidats une méconnaissance des APSA d'un point de vue technique, tactique et réglementaire.

Les connaissances des ressources sollicitées particulièrement dans les domaines biomécaniques et énergétiques restent insuffisantes.

Enfin, si un cadre méthodologique de réponse apparaît, il ne peut être suffisant à lui seul pour répondre. Le candidat doit faire preuve d'écoute et de réponses ciblées aux questions du jury afin de faire évoluer le dispositif proposé initialement

RUGBY

1. PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Déroulement de l'épreuve

Réalisation par le candidat d'une prestation physique dans l'activité rugby.

La situation de jeu proposée se rapproche du rugby à XV.

Organisation générale :

Appel à 7h 30 : échauffement individuel et collectif. L'échauffement n'est pas évalué. Durant la phase d'échauffement collectif, les équipes ayant été informées du déroulement de l'épreuve, du règlement et de la durée de jeu, s'organisent collectivement par postes.

L'épreuve se déroule en deux séquences de jeu opposant deux équipes de 8 joueurs sur un espace de 65m de long sur 40m de large. Suivant les informations fournies par les candidats, les équipes sont constituées de telle sorte à avoir autant d'avants que d'arrières dans chacune des équipes.

A chaque séquence de jeu les candidats doivent évoluer dans les deux lignes (avant et arrière)

Règlement :

Le règlement est identique à celui du rugby à XV avec les aménagements suivants pour les garçons et les filles :

- La mêlée s'effectue à 3 joueurs avec 2 joueurs en 1^{ère} ligne et 1 joueur en 2^{ème} ligne. La mêlée est simulée et le demi de mêlée ne peut pas suivre la progression du ballon.

- la touche s'effectue avec un alignement constitué de 3 joueurs au maximum + 1 lanceur. Le choix d'organisation est laissé à l'équipe bénéficiant du lancer comme dans le rugby a 15. L'alignement est disposé dans une zone dont les limites sont a 5 m et 10m de la ligne de touche.

- Le jeu au pied direct en touche est permis dans une zone comprise entre la ligne de but et une ligne située à 10 m de la ligne de but.

Phases d'évaluation :

1° séquence d'évaluation.

Chaque candidat est apprécié par le jury sur une séquence de quinze minutes de temps effectif. A l'issue de cette séquence, les candidats sont positionnés dans 5 bandeaux suivant un indice de jeu. A l'issue de cette séquence, le jury fait part de son appréciation du niveau de jeu produit et se donne la possibilité de rééquilibrer le rapport de forces.

2° séquence d'évaluation.

Chaque candidat est apprécié par le jury sur une séquence de vingt cinq minutes de temps effectif. Cette séquence de jeu permet comme la précédente d'établir un indice de jeu par joueur.

Procédures de notation

La détermination des bandeaux (1° séquence) et la discrimination de la notation en leur sein (2° séquence) se réalise au travers de la valeur des actions référée au volume de jeu du candidat.

Les actions évaluées prennent en compte les comportements du porteur de balle, des soutiens proches en attaque et en défense. Ces actions sont répertoriées en actions bonifiantes, positives, neutres ou négatives et pénalisantes. La valeur des actions prend en compte la capacité :

1- à s'engager dans l'activité.

2- à prendre des initiatives et à renverser le rapport de forces en attaque ou à le rééquilibrer en défense.

3- à réaliser des habiletés gestuelles spécifiques inhérentes aux différents rôles et postes.

1.2. Résultats des prestations

Niveau des prestations

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant:

- Les candidats qui méconnaissent le rugby (règlement, circulation des joueurs, exigence du poste etc..) et/ ou qui s'impliquent de façon épisodique dans l'activité (évitent les défis, manquent d'engagement, disposent d'un espace d'intervention limité, se situent toujours à la périphérie du jeu).

A un degré moindre, n'ont pas témoigné d'un niveau suffisant :

- les candidats "énergétiques" présentant une importante présence physique au ballon désordonnée ou stéréotypée.

- les candidats n'assurant que partiellement les statuts d'attaquant ou de défenseur dans les différents jeux de ligne.

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Faible volume de jeu.

Qualitativement: Prédominance d'actions de transmission à distance de l'adversaire, fautes réglementaires graves et/ou répétées, jeu dangereux, anti- jeu.

Ont témoigné d'un niveau moyen :

Les candidats qui présentent une activité régulière en attaque et en défense capables :

-d'assurer la conservation du ballon sur la ligne de front.

-d'effectuer des choix adaptés et de s'intégrer dans les différentes formes de jeu pour maintenir la continuité.

-de prendre des initiatives dont la réalisation ne modifie pas le rapport de force.

Les candidats efficaces à leur poste mais moins à l'aise dans d'autres rôles.

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Volume de jeu conséquent.

Qualitativement : Equilibre entre les actions positives et négatives.

Ont témoigné d'un bon niveau :

Les candidats qui montrent :

-un volume de jeu important.

-un registre technique et tactique complet en attaque et en défense.

-une capacité à créer des actions décisives de déséquilibre dans le rapport de force, quels que soient les postes et rôles occupés.

-une prestation constante durant les deux séquences de jeu.

Indicateurs retenus :

Quantitativement Volume de jeu très important.

Qualitativement Grande quantité d'actions positives.

1.3. Conseils aux candidats

Le candidat devrait :

1) Se préparer individuellement avant l'appel :

- mise en tenue et réveil musculaire.
- échauffements individuel et collectif.
- organisation collective.

2) Se préparer à maintenir son niveau de prestation pendant toute la durée de l'épreuve (40 minutes évaluées par candidat).

3) Se préparer à tenir tous les rôles dans les différents postes choisis et imposés y compris dans les phases de lancement de jeu .

Cela nécessite aussi une maîtrise technique des gestes fondamentaux.

4) Respecter l'esprit, connaître et appliquer les règles du jeu.

5) Renseigner la fiche d'identification avec précision.

6) Prévenir la veille de l'épreuve tout problème physique auprès du médecin du concours.

A titre préventif, il est rappelé que la spécificité de l'activité et de l'épreuve nécessite un niveau de préparation suffisant, garantissant le maintien de l'intégrité physique des candidats.

2. PRESTATION ORALE

2.1. L'entretien

2.1.1 Exemple de questions initiales

1) Classe de cinquième, moins de 10 heures de pratique effective : vous constatez que le défenseur agrippe le porteur de balle.

2) Classe de troisième, trois fois dix heures de pratique : vous constatez des pertes de balles dans le jeu déployé.

3) Classe de terminale, cinq fois dix heures de pratique : vous constatez que sur les regroupements, l'action du soutien ne permet pas d'accélérer la libération du ballon.

2.1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

La connaissance liée à la spécificité de l'APSA :

-1) Quelle(s) règle(s) organise(nt) le contact en Rugby ?

-2) Pourquoi le receveur est-il bloqué par la défense au moment de la réception du ballon ?

-3) Pouvez-vous différencier deux types de regroupement ? Quelles incidences ont-ils sur le jeu ?

La connaissance de l'élève dans l'APSA :

-1) Décrivez et analysez les conduites typiques d'un élève ayant moins de 10 heures de pratique, (cinquième), lors de ses interventions défensives ?

-2) Quelles sont les ressources sollicitées chez les élèves de troisième en jeu déployé ?

-3) Quelles sont les fautes les plus fréquentes de vos élèves sur les mêlées spontanées ?

La pertinence des contenus d'enseignement :

- 1) Quel lancement de jeu vous permet d'adapter la distance de charge ?
- 2) Quels sont les critères de réalisation d'une transmission de balle en jeu déployé ?
- 3) Quels sont les contenus d'enseignement que vous proposez à vos élèves pour assurer un déblayage efficace ?

La connaissance de la méthode d'appropriation :

- 1) En quoi la répétition de votre situation permet-elle les progrès dans le comportement défensif de vos élèves ?
- 2) Quelles ressources l'élève met-il en jeu lors de la réalisation d'une passe longue en jeu déployé ?
- 3) Quelles informations les élèves doivent-ils prendre en compte pour assurer une libération rapide ?

2.1.3 La phase dite de l'extension

1) La démarche du candidat s'appuiera sur la connaissance de la spécificité de l'APSA proposée. Selon la question posée, la démarche sera renforcée par une approche transversale propre au groupement des sports collectifs.

Le candidat se posera alors en continuité ou en rupture par rapport à la question initiale.

2) Le candidat devra suite à un constat, émettre des hypothèses, en choisir une ou plusieurs et proposer des contenus cohérents en relation avec le niveau de pratique.

3) Le candidat démontrera par la ou les situations proposées que les élèves progressent.

2.1.4 La phase dite complémentaire

Cette phase complémentaire se pose en décalage avec les trois premières parties de l'épreuve. Elle fait apparaître un niveau de classe et de pratique différent, (autre cycle du secondaire).

1) Il est donc attendu du candidat qu'il maîtrise les connaissances relatives aux quatre groupements: spécificité de chaque APSA (connaissances liées au règlement, contenus d'enseignement) et la logique de chaque groupe d'activités.

D'autre part, le candidat doit être en mesure d'identifier les conduites typiques et les problèmes fondamentaux rencontrés par les différents publics.

2) Il est à remarquer que la démarche d'analyse, constat-hypothèse(s)-choix, doit à nouveau être présente pour justifier et étayer la situation.

3) La maîtrise de la situation dans son contenu et dans ses formes (structure et évolution) doit traduire les compétences didactiques du candidat permettant des transformations et des acquisitions stabilisées chez les élèves.

Il est regrettable d'interroger des candidats n'ayant aucune connaissance dans l'activité "support" de la complémentaire.

2.2. Conseils de préparation

L'exposé du candidat doit, en priorité, intégrer et analyser :

- l'ensemble des termes clés du sujet en référence à l'APSA et à sa logique,
- le volume horaire et le niveau de classe.

Le candidat devrait s'appuyer sur un modèle de présentation qui intègre les éléments ci-dessous :

- 1) Analyse du constat.
- 2) Proposition d'hypothèses sur les causes.

- 3) Choix d'hypothèse(s).
- 4) Déterminer la ou les transformations attendues au regard des contenus d'enseignement.
- 5) Proposition de situation(s) faisant apparaître les procédures d'apprentissage.

Dans cette épreuve, supposant une bonne communication, il est souhaité que le candidat, utilise de manière optimale le temps imparti pour l'exposé. La ou les situations doivent véritablement être le support premier d'investigation. Un effort de clarté dans la présentation et dans la modélisation des réponses et des situations est attendu.

VOLLEY-BALL

1. PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Déroulement de l'épreuve

phase 1 : classement et évaluation initiale des joueurs jeu en 6 contre 6

- équipes constituées en fonction des postes indiqués ;
- 15 mn minimum de jeu effectif par candidat.

phase 2 : notation de la maîtrise et de l'efficacité jeu en 4 contre 4

- équipes de niveaux homogènes en fonction des candidats présents ;
- 16 mn minimum de jeu effectif par candidat ;
- le joueur serveur est considéré comme joueur arrière. Il doit être placé lors de la réception, derrière au moins un des trois autres joueurs.

Avant chaque match, les candidats disposent de 10 mn minimum d'échauffement. Le short est obligatoire pour concourir.

La note de maîtrise est pondérée de + 1,5 à - 1,5 point par le coefficient d'efficacité

1.2. Résultats des prestations

1.2.2 Niveau des prestations

N'ont pas témoigné d'un niveau suffisant, les candidats qui :

Individuellement ne possèdent pas les habiletés spécifiques de l'activité Volley-ball et manifestent une méconnaissance partielle ou totale du cadre réglementaire. Parmi ceux-ci, les candidats les plus faibles perturbent sérieusement le collectif.

Les services semblent avoir été particulièrement travaillés, au détriment d'un jeu collectif organisé ;

Ont témoigné d'un niveau moyen, les candidats qui :

Individuellement maîtrisent les habiletés fondamentales du Volley-ball et différencient les rôles, les placements et les déplacements dans les différentes phases de jeu. Le jeu collectif permet plus systématiquement la rupture des échanges ;

Ont témoigné d'un excellent niveau, les candidats qui :

Individuellement maîtrisent les habiletés spécifiques du Volley-ball avec un degré élevé d'efficacité. Spécialisation des rôles ou haut niveau de polyvalence. Systématisation des placements et déplacements en fonction des différentes phases de jeu. Zone d'intervention élargie. Le jeu collectif est axé sur la recherche systématique de la rupture des échanges par la création d'incertitudes spatiale et temporelle.

A tous les niveaux, le jury assimile les fautes au filet et les pénétrations dans le camp adverse comme un manque de maîtrise du candidat.

1.3. Conseils aux candidats

Il semble indispensable que les candidats sachent s'intégrer dans des systèmes de jeu élémentaires en 6 contre 6 et 4 contre 4 en articulant les placements et déplacements liés aux différentes phases de jeu.

Le seuil minimum des habiletés spécifiques doit être :

- service placé ;
- réception orientée vers la zone de passe ;
- passe haute permettant un changement d'orientation de la trajectoire ;
- attaque placée

2. PRESTATION ORALE

2.1. L'entretien

2.1.1 Exemple de questions initiales

Exemples de constats initiaux :

- 6^{ème} ... moins de 10 heures ... le ballon tombe souvent au sol ;
- 3^{ème} ... 3 fois 10 heures ... chaque balle jouée franchit plusieurs fois le filet avant la rupture de l'échange ;
- 1^{ère} ... 4 fois 10 heures ... des difficultés à exploiter efficacement tous les attaquants 4 fois 10 heures.

2.1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

Il est demandé aux candidats des précisions et explications concernant :

- la situation de référence ;
- le niveau initial des élèves ;
- les acquisitions visées ;
- la démarche d'apprentissage ;
- les situations d'apprentissage proposées...

Le jury cherche lors de l'entretien à identifier la pertinence et la cohérence des propositions du candidat à propos du volley-ball conçu comme support de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

2.1.3 La phase dite de l'extension

A partir du constat proposé, identifier à travers 1 APSA du groupement Sports Collectifs des liens possibles ou des divergences. Proposer des hypothèses explicatives et une situation d'apprentissage adaptée.

2.1.4 La phase dite complémentaire

Il est demandé aux candidats d'identifier et d'analyser des problèmes moteurs typiques rencontrés par les élèves dans une des activités de référence de l'épreuve 2 du concours. Il devront ensuite faire des propositions pour aider les élèves à résoudre ces problèmes.

2.2. Conseils de préparation

Il ne paraît pas acceptable que des candidats se présentent au concours en ignorant les programmes officiels de l'enseignement de l'EPS dans le second degré.

Le candidat doit être capable de montrer comment la construction, la gestion et l'animation des situations proposées permettent aux élèves d'apprendre.

Le candidat, dans sa préparation doit améliorer sa connaissance de l'activité du débutant à l'expert et des conduites typiques rencontrées aux différents niveaux de la scolarité du second degré.

Le candidat doit s'entraîner à analyser un sujet et apprendre à mobiliser ses connaissances pour répondre en priorité à la question posée.

TROISIEME EPREUVE D'ADMISSION

I/ COMMENTAIRES GENERAUX

La troisième épreuve d'admission se partage à part égale entre une prestation physique et un entretien, chacune étant affectée du coefficient 1. Pour un même candidat les activités support de l'évaluation peuvent être différentes.

Au cours des travaux préparatoires, le jury s'est attaché :

1. A situer cette épreuve par rapport à l'ensemble du concours. L'épreuve 3 participe, par le jeu des coefficients, à 1/10^{ème} des coefficients du concours. Pour que l'épreuve joue pleinement son rôle, l'objectif est de discriminer le plus possible les candidats par un étalement de la notation sur l'ensemble de l'échelle.
2. A dégager sa spécificité, au regard des textes qui régissent l'épreuve : le candidat doit réaliser une prestation physique dans une activité appartenant aux groupements 5, 6, 7 de l'annexe I de la note de service n° 96-109 du 19 avril 96. Le candidat doit participer à un entretien qui porte sur les aspects techniques et didactiques d'une activité appartenant aux groupements 5, 6, 7 et 8 figurant dans l'annexe I.

Un premier constat chiffré fait apparaître une stabilité de la moyenne par rapport à celle de l'an dernier, avec une parfaite homogénéité entre les séries..

Le jury constate une bonne préparation des candidats, cependant : Sur le plan des pratiques, un vécu très inégal, apparaît. Le Jury recommande aux candidats une pratique régulière.

L'exposé bien que souvent correctement structuré, pour répondre à la question posée, doit chercher à intégrer la pratique dans un contexte scolaire. Le candidat doit répondre d'une manière précise et structurée et non par un montage préfabriqué qui se trouve vite décalé dans les analyses ultérieures.

A- LA PRESTATION PHYSIQUE

La prestation physique est effectuée parmi l'une des sept activités physiques différentes présentées dans l'annexe I, de la note de service n° 96-109 du 19 avril 96.

Le jury a constaté :

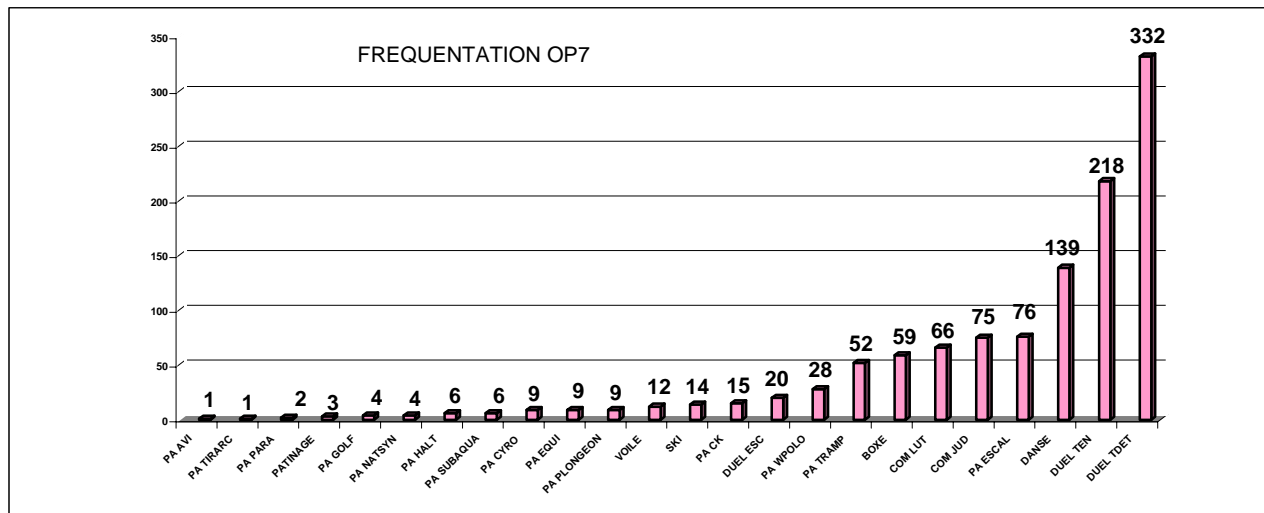
Sur un plan qualitatif, les prestations de très faible niveau sont rares.

Sur le plan quantitatif : Les activités duelles regroupent 60% de candidats, avec un volume de 60% en Tennis de table et de l'ordre de 20% pour chacune des activités d'expression et de combat.

B- L'EPREUVE D'ENTRETIEN

Elle porte sur les aspects didactiques et techniques relatifs à l'une des APSA choisie dans l'annexe I, de la note de service. Les activités ont un nombre très variable de candidats de 1 à 332. Les Activités Tennis de table, Tennis, Danse, Escalade, Judo, Lutte et Boxe regroupent à elles huit, 90% des admissibles, 60% des candidats sont sur 3 épreuves (Tennis de table, Tennis, Danse). Ce pourcentage reste stable par rapport aux années antérieures.

Répartition des candidats dans l'entretien par APSA :



.....
Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez- vous pour transformer cette conduite motrice?
Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix

Les éléments d'analyse permettant de répondre à la question :

A partir d'un constat descriptif de nature comportemental, dans un contexte précis, (élèves, niveau de classe, durée de pratique), le candidat doit concevoir et organiser une ou des situations d'apprentissage. Il précisera alors les ressources qu'il souhaite mobiliser et montrera comment il met en place une situation qui participera aux transformations motrices de l'élève et permet de répondre à la compétence attendue.

La résolution de ce problème passe par une prise en compte des actions que réalise l'élève, par la mobilisation d'un certain nombre de ses ressources, et par les façons dont il s'organise pour réaliser ces actions.

C'est de cette mise en relation entre, l'action que doit réaliser l'élève, les ressources qu'il doit savoir mobiliser pour cela, et les transformations sollicitées, que se déterminent les contenus d'enseignement.

“ La didactique et la pédagogie se préoccupent toutes deux d'analyser et de construire les situations d'enseignement. La pédagogie accorde une place centrale à ce qui se joue dans la relation maître-élèves, alors que la didactique s'intéresse au premier chef à des contenus disciplinaires bien spécifiés. ”

L'épreuve porte sur les aspects techniques et didactiques d'une APSA, induisant la proposition de situations d'apprentissage, celles-ci devant provoquer des transformations de par leurs caractéristiques.

Dans ce cadre, le jury a particulièrement insisté cette année, sur la formulation du constat descriptif contextualisé, qui doit permettre au candidat de concevoir et d'organiser une ou des situations d'apprentissage qui vont transformer la conduite motrice. La notion de conduite motrice est centrale dans la question posée au candidat, elle renvoie aux **interactions** entre l'**action** que produit l'élève, les **ressources** qu'il mobilise et les **méthodes** qu'il utilise pour cette réalisation.

Les attentes :

Ce qui est demandé est un travail d'analyse et de traitement didactique dans une APSA, qui permet de montrer la capacité des candidats à faire des propositions pour transformer la motricité des élèves.

Il s'agit d'un véritable projet d'intervention technique et didactique, opérationnalisé **par des situations d'apprentissage**.

Pour le candidat, il s'agit de répondre à la question en formulant des hypothèses à partir du constat initial de la question, de mobiliser et d'exprimer des connaissances se rapportant à l'élève et à l'APSA.

Dans ce contexte, le candidat doit effectuer des choix, en les hiérarchisant, afin de présenter ceux qui lui apparaissent les plus pertinents pour produire et justifier une ou plusieurs situations susceptibles d'engendrer des transformations dans les conduites motrices des élèves

L'évaluation :

L'évaluation porte sur la vérification des conditions d'émergence des transformations visées. Les candidats sont évalués en deux temps, chacun étant noté séparément, renvoyant à deux compétences distinctes :

- ***l'un d'exposé***, faisant suite à une préparation de quinze minutes sur place à la table, permet de répondre, en temps contraint, à une question remise par le jury ;
- ***l'autre d'entretien***. Il s'agit de mobiliser les connaissances permettant de répondre aux questions posées. Chacune d'entre elles n'a de sens que rapportée à des éléments de l'exposé et aux réponses préalablement fournies par le candidat. En conséquence, les questions et leur degré de difficulté dépendent largement de la pertinence et du niveau où se situe la réponse fournie.

II CONSTATS

L'exposé

Quelles que soient les activités, les candidats semblent cette année bien préparés, notamment en ce qui concerne l'analyse du sujet. On remarque, pour certains candidats, une fracture entre les hypothèses énoncées (dont le choix n'est pas toujours justifié par le candidat) et la nature des situations proposées. Le formalisme de certains exposés peut conduire également des candidats à présenter une définition de l'activité trop longue et qui n'est pas mise en relation avec le constat présenté dans la question. Dans ce cadre, il serait intéressant de présenter l'exposé en fonction de la question initiale en mettant en relation les termes plutôt qu'une définition trop générale qui apporte peu et occupe souvent le tiers du temps de l'exposé. D'une manière générale le jury a constaté une certaine aisance des candidats ainsi que leur relativement bonne gestion du flux d'informations dans le temps imparti à l'exposé.

Le jury tient à préciser que les contraintes du contexte –tâche, situation, match, assaut, etc.- doivent être mises en relation avec les ressources mobilisables par les élèves. Parmi elles, certaines sont à transformer, par l'exercice, dans une ou plusieurs situations pouvant présenter une forme évolutive dans le temps. Ce sont autant de choix que les candidats ont à justifier au cours de leur présentation.

Les situations et leur articulation devraient constituer la partie centrale de l'exposé, elles doivent rendre compte d'une manière plus concrète, de l'activité des élèves et préciser les transformations envisagées. Une situation évolutive intégrant des éléments de complexification et de simplification sera préférable à plusieurs situations plus ou moins articulées entre elles.

L'entretien

Après une étape d'approfondissement et de complément, au regard des informations contenues dans l'exposé, le jury étend progressivement son questionnement afin de couvrir les différents champs de connaissances à mobiliser dans l'épreuve. C'est à cette occasion que des questions peuvent être posées sur l'activité au sein de l'UNSS.

D'un point de vue général, les activités sont relativement bien connues dans leur ensemble. Lorsque le jury pose une question de règlement, ou une question de technique, les candidats répondent sans trop de difficultés. En revanche, lorsque le jury évoque une question mettant en lien un point du règlement avec une donnée technique et/ou tactique, il constate qu'ils ne sont pas toujours en mesure de répondre et il arrive que des candidats éludent les questions posées en se retranchant derrière un listing de connaissances sur le thème qui s'y rapporte.

Trois analyseurs permettent d'interroger les connaissances techniques et didactiques des candidats à partir d'indicateurs spécifiques :

- **La connaissance de l'APSA**
- **La connaissance de l'élève**
- **La pertinence des situations**

La situation constitue la réponse à la question et sa pertinence est fonction du contexte élève. La connaissance de l'APSA passe par l'approfondissement des divers champs : scientifique, réglementaire, culturel et technique.

La session 2006 montre un effort des candidats pour répondre à ces trois champs de questionnement. Toutefois, la mise en relation des connaissances de l'APSA avec les élèves et la situation au regard du contexte de la question est insuffisante.

Recommandations :

Parmi l'ensemble des connaissances, celles relatives à la technique, à la biomécanique et à la physiologie doivent être approfondies, ce qui permettrait de faire des liens avec les ressources des élèves et ainsi d'identifier clairement des transformations. Les liens entre les hypothèses et les situations doivent être explicites.

Le jury recommande un travail de recherche de pertinence pour les situations proposées. Cette recherche doit s'effectuer à partir d'une mise en relation qui permet au candidat d'établir des liens explicites entre le constat présenté, les hypothèses explicatives et la situation proposée. C'est bien par la description des conduites motrices des élèves, construite à partir des liaisons interactives entre la connaissance de l'élève et la connaissance de l'APSA, que va se préciser la pertinence des transformations attendues. C'est dans ce cadre que se dégageront les meilleures prestations. Celles-ci établissent des relations entre les différents analyseurs et non pas avec un seul d'entre eux.

III RECOMMANDATIONS POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉPREUVE 3

Le jury tient à redire combien, pour l'ensemble du concours, chaque demi point est important pour le classement final et donc pour la possibilité de figurer parmi les admis. Il ne saurait que trop encourager à une bonne gestion de la préparation de l'ensemble de la troisième épreuve d'admission.

Au cours de l'exposé, comme de l'entretien, la connaissance vécue de l'activité est une condition nécessaire pour proposer des situations pertinentes. Les candidats gagneraient à produire sans hésitation des schémas lisibles, témoignage de leur connaissance des activités. Là aussi, un entraînement préalable est de mise. À cet égard, il est utile de posséder une démarche adaptative pour l'entretien. C'est elle qui permet, dans le quart d'heure de préparation, de ne pas tout rédiger au brouillon, mais bien de s'attacher à la spécificité de la question et de mettre en avant des choix permettant de cibler « ce qui doit être appris »

IV- PRESENTATION DU RAPPORT DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les activités sont présentées, ci-après, en suivant l'ordre alphabétique. Selon le cas elles distinguent la prestation physique puis l'entretien.

AVIRON

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de question initiale

Dans une classe de 4e, ayant eu une pratique de moins de 10 heures, vous constatez un manque de cohésion au sein des équipages

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Précisez la notion de rythme dans le coup d'aviron ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Précisez les caractéristiques psychomotrices d'un élève de 4e et transposez-les à l'activité aviron.

- **Sur la pertinence des situations**

Justifiez le choix du type d'embarcations au regard du niveau des élèves.

1.3 L'exposé

L'exposé doit être argumenté, problématisé et vivant ; les propos clairs et cohérents. Le plan permet une bonne compréhension de la réponse.

1.4 Remarques

Le candidat doit balayer l'ensemble des champs possibles.

Conseils de préparation

Améliorer la connaissance de l'élève au sein de l'activité d'un point de vue théorique et pratique
Soigner la clarté de l'exposé préalable à l'entretien et source du questionnement.

BOXE

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Après l'appel des candidats, le jury présente l'épreuve.

Les candidats sont pesés suivant la procédure fédérale et des poules sont constituées par poids approchants.

L'épreuve consiste en une réalisation de quatre reprises minimum. Chaque candidat dispute deux rencontres de deux reprises contre deux adversaires différents. Une cinquième reprise peut être demandée afin de faciliter le départage.

Chaque candidat dispose d'un second qui demeure silencieux pendant les temps de repos.

La note attribuée au candidat dépend d'une part de sa performance (gain des reprises) et d'autre part du niveau de maîtrise technico-tactique dont il a fait preuve (motricité spécifique et capacités d'adaptation).

Enfin, la note finale est corrélée au temps effectif de prestation effectuée.

En conclusion :

Le jury conseille aux candidats de se mettre en conformité avec exigences de l'épreuve. En aucun cas, le jury ne pourra palier aux insuffisances.

2. Niveaux des prestations

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- ne respectent pas la logique de l'activité : production de formes au lieu de combattre, refus d'assaut.
- font preuve d'une grande insuffisance technique : boxe dangereuse, coups interdits (coups balancés, parades tibiales, frappes mains ouvertes, tête en avant ...), touches non contrôlées.
- ont une condition physique insuffisante au regard de la spécificité de l'activité.

Ces candidats gagnent rarement une reprise ou se font disqualifier.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- respectent la logique de l'assaut
- identifient le rapport de force et s'y adaptent mais qui ne disposent pas des moyens technico-tactiques pour le renverser en leur faveur.

Ces candidats gagnent certaines de leurs reprises.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- démontrent une adaptabilité tactique face à des adversaires aux caractéristiques différentes (fausse garde, attaquant, contre-attaquant, ...) ou imposent leurs propres caractéristiques (morphologiques, tactiques et physiques).
- manifestent une expérience de compétiteur au moins au niveau universitaire.

Ces candidats gagnent généralement toutes leurs reprises.

3. Conseils aux candidats

1/ La tenue:

Pour participer à l'épreuve physique, les candidats doivent obligatoirement se munir du matériel personnel spécifique aux boxes qu'ils pratiquent dans le cadre du concours, avec au minimum:

- en savate boxe française: une intégrale, des chaussures homologuées, un protège-dents.
- en boxe anglaise: un débardeur, un short, un protège-dents.

2/ Les préparations physique et technico-tactique sont parfois insuffisantes pour répondre aux exigences du concours.

3/ Les conséquences d'une disqualification:

La note des candidats est corrélée au temps réel de leur prestation. Ainsi un candidat disqualifié sur une reprise (il dispute trois reprises effectives sur quatre minimum prévues) voit sa note finale de pratique diminuée d'un quart. La réduction est proportionnelle au nombre des disqualifications. Les critères de disqualification sont le plus souvent ceux indiqués en rubrique « profils des candidats d'un niveau insuffisant.»

4/ Conduite à tenir comme tireur ou second:

Le tireur et le second doivent se tenir silencieux durant toute la durée de la prestation.

5/ Conformément aux évolutions des pratiques sociales en Savate B.F. et en Boxe anglaise, les candidates et candidats peuvent choisir leur épreuve dans l'une des deux activités.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de cinquième ayant eu deux fois dix heures de pratique effective en (savate boxe française ou boxe anglaise) vous constatez qu'ils se retournent lors des attaques adverses. Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice? Vous présenterez vos hypothèses et vous justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quelles sont les interventions de l'arbitre quand un combattant se retourne systématiquement sur chaque enchaînement de l'adversaire.

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles sont les ressources prioritairement sollicitées par un élève de cinquième ayant deux fois dix heures de pratique effective pour faire face à un adversaire dominant?

Quelle est l'évolution de cette conduite motrice entre le pratiquant néophyte et l'expert scolaire?

- **Sur la pertinence des situations**

A l'aide de variables didactiques spécifiques à l'activité proposez une simplification de la tâche pour un élève qui subit de nombreuses attaques.

1.3 L'exposé

Le jury attend du candidat:

- d'énumérer différentes hypothèses expliquant la conduite motrice constatée,
- de développer le(s) hypothèse(s) les plus pertinentes au regard de l'âge et du niveau des élèves,
- de proposer des situations d'opposition appropriées présentant les deux tireurs,
- de présenter la (les) transformation(s) exprimée(s) par des comportements observables
- d'énoncer une (des) situation(s) d'apprentissage précise(s) permettant d'accéder à la conduite motrice visée.

Par conséquent le candidat ne peut se contenter de présenter des situations de coopération.

1.4 Remarques

Le jury constate:

* dans le champ de connaissance relatif à l'APSA: une défaillance particulière dans les aspects scientifiques et culturels de l'activité.

* dans le champ de connaissance relatif aux élèves: une méconnaissance des conduites typiques (ils sont trop souvent surestimés ou sous-estimés).

* dans le champ relatif à la pertinence des situations: une grande difficulté à donner une situation d'apprentissage qui respecte la situation attendue.

Le jury attend des propositions pragmatiques rendant compte d'une compétence à enseigner dans cette activité.

Conseils de préparation

Conseils méthodologiques d'analyse du sujet:

- définir les termes clés du sujet
- identifier le problème posé par le sujet

- donner les hypothèses probables d'ordre moteur, informationnel, affectif, énergétique au regard du constat identifié.
- proposer des situations d'apprentissage: chaque situation doit permettre au jury de comprendre les transformations visées

Les candidats ont la possibilité d'utiliser un support papier pour illustrer leurs propositions.

CANOE KAYAK

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de 5^e, ayant 1 x 10 h de pratique effective en kayak, vous constatez que vos élèves ont des difficultés à entrer dans le courant sur une veine d'eau de classe 2. Vous proposerez une ou deux situations d'apprentissage visant à améliorer cette conduite motrice.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Comment dirige t-on un autre type de bateau monoplace (canoë) ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quels sont les problèmes que l'élève doit résoudre pour débiter en eau vive, dans une veine d'eau de classe 2 ?

- **Sur la pertinence des situations**

En quoi la ou les situations proposées permettent elles à l'élève de se transformer au regard du thème concerné ? Proposez des variables de complexification ou de simplification .

1.3 L'exposé

L'exposé est souvent mal structuré. Le thème proposé est rarement contextualisé ou replacé dans une logique de progression. Les liens avec les textes régissant l'activité (programme , sécurité) ne sont pas faits. Les situations sont souvent absentes ou réduites à une simple consigne reprenant les hypothèses de transformations.

1.4 Remarques

Il est constaté que de nombreux candidats ne maîtrisent pas l'activité sur un plan pratique, ou alors sur des domaines très restreints. Ils méconnaissent les règles essentielles de sécurité (passives et actives) et proposent des situations mettant en danger les élèves. Ils ne peuvent identifier les zones dangereuses et ne connaissent pas les possibilités d'intervention en cas d'accident.

Conseils de préparation

D'une manière générale, les candidats doivent élargir leurs compétences théoriques et pratiques à l'ensemble des domaines et des milieux du Canoë Kayak et des disciplines associées, (activité, sites de pratiques, matériels...), même si la question initiale reste plutôt centrée sur des formes de pratiques scolaires dans les trois milieux.

Ils doivent avoir une parfaite connaissance des textes encadrant l'activité (programmes, textes sur la sécurité et les réglementations en vigueur), des dispositifs des rencontres et championnats UNSS.

L'expos doit durer effectivement 10 mn. Etre simple et structuré, permettant de recadrer le thème d'étude dans une logique de progression. Il doit prendre en compte les textes organisant l'activité et les mettre en cohérence avec la question traitée.

Ils doivent connaître les règles d'action qui distinguent le débutant du confirmé, voir de l'expert.

Les situations proposées doivent permettre de réelles transformations et montrer un dispositif pertinent, fonctionnel en terme d'occupation de l'espace, aménagement matériel et réaliste sur le plan de la sécurité et de la réglementation

DANSE

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve physique de danse combine deux compositions: un solo d'une durée de deux minutes à trois minutes trente et une improvisation (préparée en temps limité) d'une minute quinze à une minute trente.

Ces épreuves mettent en jeu la compétence à maîtriser les fondamentaux de la motricité expressive au service d'un propos artistique :

Au niveau de l'engagement moteur : respiration, qualité des appuis, mobilisation de l'axe vertébral, prolongements, dissociations segmentaires ou isolations, coordinations, utilisation du sol comme partenaire...

Au niveau émotionnel : placement intentionnel du regard, force de conviction.

En conclusion :

La complémentarité de ces deux épreuves permet d'évaluer les réelles qualités d'un danseur.

2. Niveaux des prestations

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

-Lors du solo, ont montré une composition dont les choix de formes et la gestion de l'espace scénique rendent le propos peu lisible. Les éléments scéniques ne sont que prétexte et desservent souvent le propos (un monde sonore "cliché" ou dépassant les compétences du candidat). Certains d'entre-eux n'ont pas de costume approprié.

Au niveau de l'interprétation, la motricité reste globale, pauvre voire simpliste et se caractérise par une piètre qualité des appuis. La gestuelle reste distale avec peu de dissociation et peu d'amplitude. Les candidats font preuve de concentration, mais certains récitent et/ou manquent de présence.

-Lors de l'improvisation, ces candidats ont traité le sujet de manière simpliste. Dans les choix de formes, les paramètres du mouvement sont peu exploités. L'écriture se limite à une juxtaposition de formes simples. Il est constaté un manque de présence et/ou des hésitations.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

-Lors du solo, ont montré une composition avec un propos lisible. Certains parviennent à créer un univers particulier à partir du choix du monde sonore et/ou du costume et/ou d'un argument (thème, titre, objet, photo...) et/ou par des choix de formes. Dans l'ensemble, les choix d'articulation de formes sont simples mais cohérents. En revanche, des difficultés persistent dans le traitement de la

singularité du propos choisi, par une gestuelle personnelle qui révélerait un véritable travail de recherche.

Au niveau de l'interprétation, l'engagement moteur se caractérise par une gestuelle sans grande complexité mais maîtrisée. Le registre est plutôt uniforme (temps, espace, énergie). La gestuelle est ancrée. Les traces sont précises mais manquent parfois d'amplitude et de prolongement. L'engagement émotionnel participe à la lisibilité du propos et privilégie la concentration et la présence.

Certains candidats ont fait des choix forts et identifiables quant à leur argument mais présentent une gestuelle en cours de distanciation pas toujours maîtrisée (certains sont en dépassement de compétences).

-Lors de l'improvisation, ces candidats ont fait preuve d'une compétence de chorégraphe. Ils ont mis en oeuvre une écriture leur permettant, en temps limité, de traiter le thème avec un début de distanciation.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

-Lors du solo, ont mené à terme un véritable projet artistique, ont créé un univers poétique grâce aux choix d'écriture complexe et/ou épurée.

Au niveau de l'interprétation, les formes sont stylisées, épurées avec une prise de risque maîtrisée. Les candidats utilisent un vocabulaire spécifique à la danse contemporaine avec un grand niveau de difficulté.

Ils font preuve d'un véritable engagement et d'une force de conviction.

-Lors de l'improvisation, les candidats font preuve d'une réelle compétence de chorégraphe. L'écriture est souvent basée sur un parti pris différent du solo.

Au niveau de l'interprétation, l'engagement moteur est au moins du même niveau que celui observé pour le solo.

3. Conseils aux candidats

Le jury de la session 2006 insiste à nouveau sur la nécessité d'approfondir le niveau technique spécifique à la danse contemporaine.

Pour l'épreuve d'improvisation, le jury rappelle que chaque sujet exige un traitement singulier et doit permettre une lecture polysémique.

Quelques candidats ont été pénalisés au niveau de la durée réglementaire du solo et de l'improvisation. Il leur est rappelé que la fin de la prestation ne doit pas être escamotée.

Le jury déplore la mauvaise qualité de quelques montages sonores (coupure, cohérence musicale).

Si les candidats font le choix de donner un argument, la présentation de celui-ci doit être soignée.

Une attention particulière doit être portée à la tenue (costume) qui doit être adaptée à chaque composition.

Le jury rappelle que l'épreuve de danse classique repose sur des qualités d'interprétation révélatrices du niveau de maîtrise technique. Le choix de composition peut relever du répertoire gestuel classique ou néoclassique.

Le jury tient à confirmer qu'un grand nombre des candidats masculins ayant choisi la danse, révèlent de réelles compétences tant au niveau de l'écriture qu'au niveau de l'engagement moteur et de la présence. Par ailleurs, ils sont encouragés, comme énoncé plus haut, à approfondir leur technique spécifique danse.

Enfin, le jury invite les candidats à tenir compte des rapports de jury des années présentes.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de quatrième ayant eu 30 heures de pratique dans l'APSA danse, vous constatez que la relation à la musique est principalement d'ordre métrique. Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Avec des élèves de cinquième ayant eu 10 heures de pratique dans l'APSA danse, vous constatez un assemblage de séquences sans relation entre elles. Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Comment définissez-vous la notion de temps en danse ?

En danse contemporaine, quels sont les différents modes d'écriture utilisés ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles sont les ressources sollicitées lors d'un travail à l'unisson ?

Comment un élève débutant compose-t-il ?

- **Sur la pertinence des situations**

Compte tenu des représentations des élèves, la recherche de l'unisson est-elle à privilégier ?

Comment faites-vous évoluer une séquence d'improvisation ?

1.3 L'exposé

Le jury remarque que le niveau des candidats est très hétérogène :

- Les candidats les plus faibles organisent leur exposé autour d'une définition de la danse et d'un inventaire des caractéristiques des élèves décontextualisés du sujet. Compte tenu de la faiblesse du cadre de réflexion, les candidats ne sont pas en mesure de décrire les conduites typiques des élèves, ni de formuler des hypothèses explicatives. Les situations proposées ne permettent donc pas d'envisager la transformation des conduites motrices.

- Les candidats moyens définissent les différents termes du sujet. Toutefois, les définitions ne sont pas opérationnelles. Les conduites typiques décrites et les hypothèses explicatives restent globales. Les situations proposées s'inscrivent comme une remédiation aux conduites observées mais leur évolution et les transformations attendues restent vagues. Les liens APSA-élèves-situations n'apparaissent pas clairement.

- Les meilleurs candidats proposent une définition de la danse contextualisée au regard de la question posée. Les caractéristiques des élèves attestent d'une réflexion sur les conduites typiques des élèves. Les hypothèses proposées sont pertinentes. Elles sont présentées de manière hiérarchisée. Le candidat s'appuie sur ses choix pour proposer des situations d'apprentissage faisant apparaître de véritables transformations. Certains candidats sont capables de jouer sur les variables didactiques.

1.4 Remarques

Malgré l'effort de structuration de l'exposé, le jury remarque que les candidats possèdent des connaissances techniques et culturelles superficielles :

- La terminologie est imprécise: par exemple, certains candidats conçoivent la danse comme une activité "appréciée et jugée", organisée "sur un praticable". De même, l'écoute en danse ne peut se

résumer à "l'écoute de la musique" ou les porters à une succession de figures acrobatiques. Certains candidats confondent aussi énergie et vitesse etc...

- La culture chorégraphique est sommaire et/ou caricaturale: le nom des chorégraphes est souvent erroné, les périodes et les courants artistiques inconnus, l'actualité chorégraphique absente. Les connaissances ne peuvent se limiter à un manuel de préparation. Néanmoins, les meilleurs candidats font preuve d'une réelle culture artistique qu'ils sont capables d'utiliser à des fins pédagogiques.

- Les situations pédagogiques sont peu variées et/ou mal présentées (le candidat confond critères de réussite et critères de réalisation). Les situations sont parfois aberrantes voire dangereuses.

Le jury remarque que le niveau des candidats est très hétérogène :

- Les candidats les plus faibles n'utilisent pas la terminologie adéquate. L'activité est mal connue. Les connaissances culturelles sont parfois absentes et souvent superficielles. La connaissance des élèves est largement insuffisante. Le candidat ne dépasse pas son exposé: les réponses sont confuses; les candidats ne sont pas à l'écoute et n'intègrent pas les données du jury.

- Les candidats moyens font évoluer leur exposé et intègrent dans leur réflexion les observations du jury. Les mises en relation des termes se font progressivement grâce à l'accompagnement du jury. Les situations proposées évoluent au cours de l'entretien et deviennent plus adaptées aux élèves. Les références culturelles sont peu nombreuses mais relativement approfondies.

- Les meilleurs candidats maîtrisent les connaissances techniques et didactiques relatives à la danse. Ils identifient des problèmes, font de nouvelles hypothèses et mettent en relation leurs connaissances dans la logique scolaire. Les élèves apparaissent de manière concrète. Les connaissances culturelles sont référencées, précises et mises en relation avec le sujet de la question.

Conseils de préparation

Le jury invite les candidats à s'immerger dans une véritable culture de l'activité. Cette immersion peut s'organiser autour :

- de la lecture d'ouvrages sur la danse (histoire, courants, techniques, chorégraphes, etc.)
- de la pratique physique de la danse permettant d'appréhender les réalités de l'activité,
- d'une démarche de spectateur en relation avec une programmation locale permettant d'apprécier et de différencier les pratiques artistiques.

Par ailleurs, le jury encourage les candidats à mener une véritable réflexion autour de l'enseignement de la danse dans le cadre scolaire. Il serait souhaitable qu'ils s'interrogent sur la réalisation d'un cycle de danse au cours de leurs stages pédagogiques.

Enfin, le jury souhaite que les candidats ne privilégient pas la forme sur le fond. Le cadre de l'exposé ne doit pas cacher une méconnaissance de l'activité. Ecouter les questions, les comprendre, construire et cibler une réponse adaptée, argumenter, mettre en relation, constituent la base de la préparation à l'épreuve orale.

EQUITATION

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de quatrième ayant eu 40 heures de pratique effective en équitation , vous constatez : qu'ils ont des difficultés à maîtriser les transitions au sein de chaque allure.Travail en manège.

Quelle (s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?
Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Qu'est-ce que l'assiette?

Quelle est l'utilité de l'indépendance des aides pour un départ au galop?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles sont les ressources mobilisées par les élèves au trot en équilibre?

- **Sur la pertinence des situations**

Quelles consignes de sécurité mettez-vous en place dans la situation proposée?

Comment faites-vous évoluer la situation en vue d'enchaîner plusieurs obstacles ?

1.3 L'exposé

Dans l'ensemble, un effort de présentation et de définition des termes clés a été constaté .

Toutefois, les hypothèses et situations proposées restent parfois plaquées d'une manière très théorique et les transformations attendues peu explicites.

1.4 Remarques

Les notes s'échelonnent de 03 à 18. Le temps d'exposé pour les notes les plus basses est inférieur à 7 minutes. Dans ce cas les liens entre la question posée et les constats et hypothèses du candidat sont inexistantes ou inappropriés.

Les connaissances culturelles et techniques relatives à l'APSA sont insuffisantes et ne permettent donc pas un discours cohérent ni pertinent.

Conseils de préparation

Les connaissances sur l'APSA doivent être approfondies et maîtrisées .

Les exposés sont trop souvent traités de façon générale.

La pratique de l'APSA doit permettre au candidat de se construire un référentiel qui doit le guider dans sa démarche didactique.

ESCALADE

PRESTATION ORALE

2. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

- Avec des élèves de troisième ayant eu 40 heures de pratique effective en escalade vous constatez qu'ils n'assurent pas correctement un grimpeur en tête.
- Avec des élèves de terminale ayant eu 50 heures de pratique effective en escalade vous constatez qu'ils ne valorisent pas suffisamment leurs prises de pieds.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

- Comment doit être géré le matériel d'escalade dans un établissement scolaire?
- Comment est équipé un relais dans une voie de plusieurs longueurs en site naturel?
- Quels facteurs déterminants ont marqué l'évolution de l'escalade?

- **Sur la connaissance de l'élève**

- Quelles différences peut on observer entre un élève débutant et un élève expert lors du franchissement d'un surplomb?
- Comment l'élève mobilise-t-il ses ressources pour organiser sa conduite motrice au regard d'une tâche donnée?

- **Sur la pertinence des situations**

- Quelles mesures de sécurité active et passive mettez-vous en place pour cette situation?
- A quel moment de la voie, vos élèves sont-ils confrontés au problème que vous leur soumettez?

1.3 L'exposé

Si les constats liés aux conduites motrices sont acceptables, les hypothèses explicatives sont trop souvent défailtantes. Les situations d'apprentissage proposées ne répondent que partiellement ou pas du tout aux transformations envisagées.

1.4 Remarques

Trop de candidats perdent du temps en début d'exposé :

- à analyser les termes du sujet.
- à donner une définition inutile de l'escalade car inexploitée par la suite.
- à présenter le plan de leur exposé qu'ils ne suivent pas toujours.

Conseil de préparation

Il est fortement conseillé aux candidats de pratiquer l'activité afin d'acquérir des connaissances et des savoir-faire qui leur permettront de mieux maîtriser les problèmes spécifiques de l'activité.

ESCRIME

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Dans chaque série, les prestations physiques ont été évaluées de la manière suivante :

- Assauts courts de 5 touches en 3 minutes.
- Assauts longs de 10 touches en deux manches de 3 minutes.

La prestation est évaluée en mettant en relation le niveau de pratique constaté et le résultat obtenu.

Rappel des exigences matérielles :

- Norme CE
- Tenue (veste et pantalon) 350 N et sous cuirasse 800 N
- Fleurets au poids avec martingale
- Gant qui recouvre la manche
- Matériel de rechange

2. Niveaux des prestations

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- Ne construisent pas de phrase d'armes.
- Réalisent essentiellement un jeu direct.
- Font des parades qui ne sont pas toujours suivies de ripostes.
- Respecte la convention de façon aléatoire.
- Ne s'approprient pas les logiques de jeu.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- Construisent des phrases d'armes jusqu'à la contre riposte.
- Font des parades suivies de ripostes.
- Maîtrisent la convention.
- Exploitent la piste et les actions au fer pour préparer leurs attaques.
- Qui possèdent un registre varié d'offensives.
- Qui font des contre-attaques placées dans le respect de la convention.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- Construisent des phrases d'armes jusqu'à la contre riposte composée.
- S'adaptent et imposent leur jeu à l'adversaire en maîtrisant :
- L'utilisation de la piste.
- Les changements de rythme.
- Les actions de seconde intention.
- Les actions techniques en adéquation avec leur stratégie et leur vitesse d'exécution.

3. Conseils aux candidats

Le jury recommande aux candidats de renforcer la pratique compétitive (FNSU ou fédérale) et la pratique de l'arbitrage qui doivent leur permettre de mieux gérer les aspects stratégiques des assauts et leur maîtrise de la convention.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de sixième, ayant eu moins de 10 heures de pratique effective en escrime, vous constatez qu'ils ne se défendent pas.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?
Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quels repères le défenseur doit-il prendre chez l'attaquant pour exécuter une parade ?

Quels problèmes induisent les préparations sur le déroulement de l'attaque ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles sont les acquisitions qui vous permettent d'identifier un groupe d'élèves qui sait se défendre convenablement ?

Quelles sont les prérequis nécessaires pour qu'un élève puisse rentrer dans une logique d'échange ?

- **Sur la pertinence des situations**

Quelle place accordez-vous à l'attaque initiale dans la mise en place de situations défensives ?

En quoi vos situations sont-elles en cohérence avec les ressources de ce niveau de classe ?

1.3 L'exposé

Cette année, la majorité des candidats ont utilisé le temps réservé à l'exposé.

Ces derniers structurent toujours leur exposé avec soin mais leur démonstration reste trop souvent fautive pour deux raisons principales :

- les hypothèses de transformation sont souvent erronées par une méconnaissance du contexte.
- les situations d'apprentissage sont inadaptées voire incohérentes car leur élaboration dépend d'hypothèses fausses, ou ne tient pas compte des hypothèses, ou encore reste ancrée dans une logique gestuelle réductrice et rigide.

Une absence de contextualisation empêche l'élaboration d'hypothèses de transformations cohérentes et pertinentes ce qui aboutit à des propositions superficielles.

Les bons candidats ont su par exemple :

S'engager dans des propositions didactiques précises et adaptées, après une analyse exhaustive du problème posé, avec une justification cohérente.

Etablir les interactions indispensables à la mécanique des échanges.

Justifier les critères de réalisation des actions offensives pour l'apprentissage d'actions défensives.

1.4 Remarques

Beaucoup de candidats restent encore sur une vision techniciste de l'escrime au détriment du sens, du milieu scolaire, et de la situation d'assaut.

Conseils de préparation

Il faudrait être capable d'élaborer une démarche didactique au moins pour un premier cycle et savoir mettre en relation les conduites typiques de l'élève en milieu scolaire avec les transformations attendues puis construire de manière explicite (consignes) et cohérente les situations d'apprentissage adaptées.

En ce sens, l'observation ou l'enseignement en milieu scolaire lors de stages apporterait aux candidats de nombreuses réponses et points de repères.

GOLF

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de seconde ayant eu 30 heures de pratique effective dans l'APSA Golf, vous constatez que les élèves perdent des points au putting.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Qu'impose le règlement lorsqu'une balle repose dans un obstacle d'eau latéral?

Quels sont les ajustements techniques nécessaires à la réalisation d'un coup roulé?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quel est le problème majeur rencontré par un élève de sixième pour frapper la balle?

Comment aider un élève de terminale à choisir le coup d'approche adapté à la position du drapeau?

- **Sur la pertinence des situations**

Quelles sont les limites d'utilisation du tee pour un élève débutant?

Comment adapter la taille des cibles en fonction des niveaux de jeu des élèves?

1.3 L'exposé

Les candidats se sont plutôt bien préparés en posant et justifiant des hypothèses au regard du constat posé. Les situations, bien que cohérentes, manquent parfois de pertinence et d'originalité et de contextualisation.

1.4 Remarques

A travers leur pratique personnelle, les candidats ont essayé d'engager une réflexion didactique montrant certaines limites: difficulté à simplifier ou complexifier les tâches et difficulté à prendre en compte l'ensemble des ressources sollicitées chez les élèves.

Conseil de préparation

Comme le rapport du jury de la session 2005, nous invitons les candidats à observer des élèves en situation afin de repérer les conduites typiques et construire un répertoire de situations d'apprentissage adaptées.

HALTEROPHILIE

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de seconde ayant eu 20 heures de pratique effective en haltérophilie, vous constatez un jeté vers l'avant.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Avec des élèves de première ayant eu 30 heures de pratique effective en haltérophilie, vous constatez une extension incomplète lors du mouvement de l'arraché.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Connaissances techniques, biomécaniques, scientifiques et terminologiques

Connaissances du matériel et des règles élémentaires de sécurité

- **Sur la connaissance de l'élève**

Connaissances des ressources sollicitées

Connaissances des conduites typiques

- **Sur la pertinence des situations**

Pertinence des choix et capacité d'adaptation des différentes situations proposées

Références programmatiques

Méthodes d'apprentissage

1.3 L'exposé

Le jury attend du candidat:

qu'il énumère différentes hypothèses expliquant la conduite motrice constatée,

qu'il développe les hypothèses les plus pertinentes au regard de l'âge et du niveau de pratique des élèves,

qu'il propose des situations aménagées, semi-techniques, adaptées (variables de complexification et de simplification).

1.4 Remarques

Le niveau des candidats est très hétérogène (du choix par défaut sans aucune pratique apparente au candidat praticien réflexif s'appuyant sur des connaissances référencées).

Les candidats présentent des difficultés importantes de schématisation (placements, postures) et d'argumentation scientifiques et biomécaniques (simple).

Conseil de préparation

Un vécu est incontournable pour la préparation à cette épreuve. Une préparation simplement théorique prive le candidat du recul réflexif indispensable au traitement technique et didactique de l'haltérophilie.

JUDO

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Immédiatement après l'appel et la présentation de l'épreuve, les candidats sont pesés en judogi complet. En fonction de leur poids, les candidats sont répartis dans des poules de 3 ou 4 combattants. Le temps de combat est de 3 minutes pour les filles et de 4 minutes pour les garçons. Afin de maîtriser le temps total de combat des candidats, en cas d'égalité, la décision est rendue aux drapeaux (règlement 2002) et non à l'avantage décisif (règlement actuel).

A l'issue de cette première partie, afin de mieux évaluer la performance des candidats, le jury procède à des combats supplémentaires entre judokas issus de poules différentes.

Un classement est alors établi en fonction du résultat de tous les combats.

Il est suivi d'une notation où différents paramètres sont pris en compte : la position au classement, l'écart de poids, le niveau attesté en référence à la grille des niveaux de pratique (cf. textes), le déroulement des combats (points marqués, points subis, pénalités, durée de combat, actions réalisées....).

Le nombre de combats varie de 3 à 5 . La note est indépendante du nombre de combats.

L'arbitrage est effectué conformément au code d'arbitrage de la fédération française de judo. De ce point de vue, le rituel est à respecter. Conformément au règlement d'arbitrage, l'attribution directe d'une pénalité pour faute grave (HANSOKU MAKE) entraîne à la fois pour le candidat sanctionné la perte du combat en cours et l'arrêt de cette épreuve pratique.

En conclusion :

L'épreuve consiste en une compétition qui permet de classer les candidats en fonction de leur prestation du jour.

2. Niveaux des prestations

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- ont une méconnaissance du règlement
- dans un contexte d'opposition équilibré (poids et niveaux équivalents), n'ont pas ou peu opposé de résistance.
- n'ont utilisé qu'une seule attaque directe quel que soit le contexte. Celle-ci a été réalisée essentiellement de face (sans tourner le dos).
- ont marqué des avantages de façon fortuite ou à la suite de fautes de l'adversaire.
- n'ont pas mis en place de projets tactiques.
- n'ont pas effectué de liaison debout-sol contrôlée.
- ont manifesté une attitude exagérément défensive privilégiant le blocage.
- ont eu une saisie aléatoire qui ne permet pas un bon contrôle lors des projections.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- ont gagné une partie de leurs combats contre des adversaires d'un niveau équivalent grâce à des attaques directes efficaces.
- ont mis en place un projet tactique aléatoire.
- ont dépassé la stratégie défensive sur blocage (utilisation de l'esquive).
- ont suivi parfois leurs attaques d'une liaison debout-sol construite.
- ont une saisie intentionnelle adaptée à la réalisation d'une technique de projection.
- ont été capables d'enchaîner deux attaques fortes dans des directions opposées.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- ont fait preuve de continuité dans les différents secteurs (debout, liaison debout-sol, sol).
- ont mis en place un projet technico-tactique performant et adapté aux caractéristiques de l'opposition.
- ont fréquemment gagné leurs combats avant la limite de temps (ippon).
- ont une saisie préférentielle leur permettant de construire un système d'attaque et de défense efficace ainsi qu'un spécial performant.
- ont été capables d'imposer des changements de rythme dans le combat.
- par une gestion rationnelle des efforts ont réalisé des attaques efficaces sur l'ensemble du combat.

3. Conseils aux candidats

Une bonne connaissance des règles d'arbitrage permet une gestion tactique du combat.

Il est possible à un candidat ayant débuté un entraînement sérieux et assidu au cours de ses études en STAPS d'obtenir une note supérieure à 10.

Les niveaux de pratique (résultats en compétition particulièrement au cours des deux dernières années) et le grade des candidats doivent être officiellement attestés (passeport sportif mis à jour ou attestation sur feuille libre, cachet, signature).

Certains candidats, d'un niveau de maîtrise attesté (ceinture noire), ne parviennent pas à exprimer leurs compétences techniques par faute d'une préparation physique suffisante. Il paraît donc important de se préparer spécifiquement à l'épreuve.

L'expérience acquise en compétition s'avère un atout majeur pour le candidat.

Les candidats devront parfaitement maîtriser les conditions d'attribution d'une faute grave (hansoku make).

Il est souhaitable de prévoir deux « judogi » en cas de tâches causées par un saignement.

Rappelons qu'un « judogi » réglementaire est nécessaire.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de cinquième ayant eu : 10 heures de pratique effective en judo, vous constatez :

Que les élèves mettent en danger leur adversaire lorsqu'ils le projettent vers l'arrière.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Avec des élèves de seconde ayant eu : 3 fois 10 heures de pratique effective en judo, vous constatez :

Que les élèves ne poursuivent pas leur action au sol après avoir projeté leur adversaire.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

« Citez différents cas de « shido »? »

« Quels sont les grands principes biomécaniques dans l'exécution de morote-seoi-nage ? »

« Quels sont les différentes familles de techniques dans le « ne-waza »? »

- **Sur la connaissance de l'élève**

« Quelles sont les conduites typiques du débutant dans l'apprentissage du savoir chuter vers l'arrière ? »

- **Sur la pertinence des situations**

« En quoi votre situation d'apprentissage prend-elle en compte la sécurité de vos élèves ? »

1.3 L'exposé

- La phase introductive du sujet est souvent trop longue.
- La non présentation du contexte dans lequel peut être fait le constat, conduit parfois à des hypothèses inadaptées.
- Les liens entre le constat et les hypothèses sont plutôt satisfaisants mais les liens entre les hypothèses et les situations sont souvent très aléatoires (utilisation de situations passe-partout)
- Les transformations attendues sont souvent absentes ne permettant pas de liens explicites avec les situations.
- Les situations d'apprentissage ne sont pas suffisamment détaillées (critères de réalisation, consignes, repères) et explicites, de ce fait le lien entre la situation et le problème posé par le sujet n'apparaît pas clairement.
- L'articulation des situations ne se fait pas toujours en continuité par manque d'indicateurs de fin d'étape.
- Les variables didactiques ne sont pas suffisamment exploitées et pertinentes au regard des transformations attendues.

1.4 Remarques

Nous attendons des candidats des réponses à la fois précises et concises. Une prise de position argumentée est fortement appréciée par le jury .

Conseils de préparation

- Il serait souhaitable que les connaissances sur les ressources des élèves soient affinées car elles sont bien souvent insuffisantes.
- Une maîtrise plus approfondie des conduites typiques des niveaux débrouillés et confirmés est attendue.
- Les connaissances concernant l'APSA sont plutôt bien maîtrisées nous ne pouvons qu'encourager les candidats à poursuivre dans ce sens, sans oublier de travailler les aspects biomécaniques.
- Les transformations sont à identifier clairement.
- Les liens entre les hypothèses choisies et les situations doivent être explicites.
- Les situations doivent être en relation directe avec les transformations attendues induisant des contenus d'enseignement clairs précis et adaptés au niveau des élèves.
- Les buts pour « uke » et « tori » doivent être identifiés dans la présentation des situations.

LUTTE

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

La prestation est constituée de plusieurs combats de 2 périodes de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque période. Les candidats sont regroupés par poules constituées en fonction de leur poids. Des matchs complémentaires sont proposés à l'issue des matchs de poules. Chacun des candidats effectue au moins deux combats et cinq au maximum. Les candidats ayant participé à des compétitions fédérales et/ou universitaires peuvent fournir des attestations. Cependant, il est rappelé que la note finale dépendra uniquement de la prestation du jour de l'épreuve. Le jury se réserve le droit d'arrêter ou d'interrompre des combats pour raisons de sécurité. Il est rappelé qu'une tenue réglementaire est obligatoire (maillot de lutte, chaussures, protège lacets et mouchoir).

En conclusion :

L'épreuve se déroule dans le cadre règlementaire du CAPEPS et en référence au code d'arbitrage de la fédération de lutte (application de l'ancien règlement).

2. Niveaux des prestations

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

Se sont engagés physiquement, mais sans faire preuve de maîtrise technique ou tactique que se soit en lutte debout ou au sol. La méconnaissance du règlement, notamment dans l'attribution des techniques à 1 point pénalise encore trop de candidats de ce niveau. Certains se mettent seuls en danger, que ce soit en référence au règlement ou au regard de leur intégrité physique (exemple: défendre au sol, la tête au tapis). Certains candidats ne savent pas défendre en position de mise en danger, notamment chez les candidates.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- ont mis en œuvre des complexes technico-tactiques simples et maîtrisés,
- ont réalisé ceux-ci de manière non aléatoire jusqu'à leur terme (cotation de l'action ou tombé)
- ont réalisé des attaques et des contre attaques debout et au sol,
- ont fait preuve d'une bonne connaissance du règlement,
- ont assumé la succession des combats grâce à une bonne condition physique même si la dépense énergétique n'est pas toujours maîtrisée.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- ont gagné leurs combats en s'adaptant aux caractéristiques de leurs adversaires, notamment à travers leur spécial,
- ont assuré une liaison debout / sol leur permettant une finale efficace pour tomber leurs adversaires,
- ont réalisé, au sol, des techniques plus élaborées (actions jambes sur jambes...)
- ont su gérer leurs matchs en exploitant le règlement et tous les facteurs comme l'évolution du score, la gestion de la zone et du temps de combat, l'arbitrage....

3. Conseils aux candidats

Il est fortement conseillé de profiter des trente minutes, même si elles n'entrent pas en compte dans l'évaluation, pour s'échauffer de manière spécifique à l'activité lutte.

Une tenue règlementaire est obligatoire pour se présenter sur le tapis (maillots, chaussures, protège lacets, mouchoir, serviette et ongles coupés). A cet égard, il est d'ailleurs rappelé que les boucles d'oreilles et autres objets métalliques (piercing) sont interdits en lutte. Lors des assauts, il semble aussi utile de rappeler que le règlement stipule que tout lutteur criant en combat au sol, alors qu'il est mis en danger, sera déclaré vaincu. Dans leur intérêt, les candidats qui portent des lentilles sont invités à prendre toutes les précautions matérielles utiles. Les candidats blessés (avant l'épreuve) doivent consulter le médecin du concours la veille de la prestation physique.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de Première ayant eu 40heures de pratique effective en APSA lutte, vous constatez

un contre systématique des attaques directes.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Qu'elles sont les opportunités favorables à la réalisation d'un «tour de hanche en tête» ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Qu'elles sont les conduites typiques d'un élève de quatrième réalisant un «double ramassement de jambes»

- **Sur la pertinence des situations**

Quel dispositif mettre en place et quelles consignes donner (opérations motrices) pour résoudre l'échec d'un "bras à la volée"?

1.3 L'exposé

En référence aux remarques citées dans le rapport de jury 2005, le jury a constaté un effort des candidats pour :

- Réduire le temps passé à l'introduction au profit de la présentation des situations en ciblant, dans la problématisation du sujet, l'essentiel concernant les conduites typiques des élèves en relation avec le problème rencontré, des hypothèses explicatives et les transformations visées.
- Dépasser un choix de transformations motrices trop générales en les formulant sous forme de compétences ou de principes d'action et dans le meilleur des cas en termes de niveau de ressources à solliciter.
- Présenter un niveau de cohérence plus élaboré entre l'analyse du sujet, les hypothèses, les transformations visées et le choix des situations.

Néanmoins, le jury a également constaté que :

- Les conduites typiques des élèves caractérisent encore trop souvent un niveau de pratique global. Celles-ci sont insuffisamment précises et caractérisées, au regard du problème posé. Elles constituent pourtant le point de départ de l'analyse amenant à la pertinence des hypothèses explicatives et des transformations visées.
- Les situations proposées en lien avec les hypothèses explicatives sont souvent partielles et ne traitent pas l'ensemble du problème soulevé par la question.
- Les situations, parfois incomplètes et souvent « plaquées », fonctionnent par « magie de la tâche ». Certains candidats n'envisagent ni les régulations, ni l'évolution des situations.
- Les critères de réalisation, quand ils sont cités, manquent de précision. Ils doivent permettre au candidat de montrer, à la fois ce que l'élève doit apprendre pour transformer ses conduites motrices et prouver au jury sa maîtrise technique de l'activité.

1.4 Remarques

Le jury met en garde les candidats qui problématisent trop rapidement le sujet . Dans certains cas, l'analyse des termes est trop superficielle. Dans d'autres cas, les candidats se focalisent sur un seul problème type, inhérent au niveau de pratique des élèves. Cette approche amène parfois à faire un traitement partiel voire hors sujet.

Conseils de préparation

Après l'analyse et le choix de certaines hypothèses au regard du type d'élève concerné, les candidats doivent faire preuve d'inférence dès leur exposé, en fonction des comportements décrits dans les sujets.

Il est rappelé que la qualité d'une situation d'apprentissage relève de ses paramètres. Le dispositif, les consignes liées au but de la tâche (durée, nombre de répétitions, surface, etc.), les critères de réussite (ou d'échec) et les opérations motrices (comportements attendus) doivent être précisés avant d'exposer toute remédiation.

Il est conseillé aux candidats de connaître les conduites typiques observées dans les situations proposées. Les meilleurs candidats les mettent en relation avec les ressources sollicitées, afin de mieux justifier les régulations et l'évolution des situations.

Il est également rappelé que l'utilisation de références doit être directement liée au sujet. Si une définition de l'activité est proposée, le jury attend que cette dernière soit directement liée au(x) problème(s) soulevé(s) par la question.

NATATION SYNCHRONISEE

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

- Difficultés à maintenir la position ventrale, classe de 6^{ème}, moins de 10 heures.
- Lors d'un porter collectif l'élève apparaissant en surface présente des déséquilibres, classe de 4^{ème}, 2 x 10heures

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Règlements FFN et UNSS, terminologie spécifique (godille, coupe/coupe, grand écart...), aspects biomécaniques, aspects culturels

- **Sur la connaissance de l'élève**

Les programmes, les catégories d'âge, les conduites typiques selon les niveaux de pratique

- **Sur la pertinence des situations**

Identification des problèmes, hypothèses de transformations, propositions de situations d'apprentissages évolutives, simplification et complexification, règles de sécurité.

1.3 L'exposé

La construction méthodologique est, dans l'ensemble, correcte au point de vue de la forme mais la réponse n'est souvent pas adaptée au niveau de classe proposé.

1.4 Remarques

Le candidat a des difficultés à adapter sa réponse à la question eu égard au NIVEAU demandé et à la CLASSE considérée. Les connaissances sont trop superficielles

Conseil de préparation

Pratiquer la natation synchronisée, l'enseigner à des jeunes débutants

PATINAGE ARTISTIQUE – DANSE SUR GLACE

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

3^{ème} 2x10h. Vous constatez que l'élève réalise une pirouette lente et instable. Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

1. Sur la connaissance de l'APSA

Pouvez-vous nous faire une description technique de l'axel ?

2. Sur la connaissance de l'élève

Quelles sont les ressources sollicitées lors de la réalisation d'une pirouette ?

3. Sur la pertinence des situations

Trouvez-vous judicieux de proposer l'apprentissage de la marche avant pour des élèves de 6^{ème} en utilisant comme moyen matériel, une chaise ?

1.3 L'exposé

Une bonne description de l'activité (en rapport avec les termes employés dans la question) est importante. Bien approfondir les situations proposées en prenant en compte le niveau et les ressources des élèves.

1.4 Remarques

Certains candidats proposent des situations inadaptées, voire dangereuses.

Conseils de préparation

Une bonne connaissance de l'activité est indispensable. Ne pas oublier de s'adapter au niveau scolaire.

Savoir proposer des situations simples, évolutives et concrètes.

Connaissance et prise en considération réelle de l'élève.

Respecter le temps imparti à l'exposé, en structurant bien celui-ci.

Répondre précisément aux questions sans "s'éparpiller".

PARACHUTISME

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de première ayant eu au moins 10 heures de pratique dans l'APSA parachutisme, vous constatez que les élèves ont du mal à organiser la conduite sous voile. Quelle(s) situation(s)

d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ? Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quels sont les phénomènes aérodynamiques lors du décrochage de la voile ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles sont les ressources sollicitées au moment de "l'arrondi" ?

- **Sur la pertinence des situations**

Quelles modifications des points de rendez-vous en approche, proposeriez-vous dans des conditions de vent plus fort ?

1.3 L'exposé

Niveau hétérogène. Du plus faible au plus fort, l'exposé est soit confus avec des notions erronées soit très structuré avec des liens visibles et des connaissances de l'APSA approfondies.

1.4 Remarques

Le niveau de l'entretien est caractéristique du vécu des candidats dans cette activité.

Conseils de préparation

Le jury invite les candidats à s'immerger dans la culture de l'activité.

Une pratique parachutiste est indispensable avec l'acquisition minimum du Brevet B.

Il serait souhaitable que les candidats s'interrogent sur l'enseignement de l'activité

Une connaissance de la biographie fédérale peut compléter leur culture.

PLONGEON

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de sixième ayant moins de dix heures de pratique effective en plongeon, vous constatez un redressement du corps de l'élève lors de l'entrée à l'eau du plongeon avant du bord du bassin.

Avec des élèves de quatrième ayant vingt heures de pratique effective en plongeon, vous constatez un excès de rotation à l'entrée dans l'eau, sur un saut périlleux avant, au tremplin de un mètre.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quels sont les facteurs déterminants de la trajectoire de la parabole d'un plongeon ?

Combien de jurys établissent la note d'un plongeon lors d'une compétition ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Pourquoi l'élève tourne-t-il la tête sur le côté, au moment du départ sur un plongeon arrière ?

Quelles conduites typiques observe-t-on chez un élève qui réalise un plongeon avant droit ?

- **Sur la pertinence des situations**

En termes de sécurité, quelles consignes donnez-vous à vos élèves ?

Comment faites-vous évoluer la situation proposée ?

Quels critères d'évaluation pouvez-vous nous présenter ?

1.3 L'exposé

De façon générale, l'exposé est bien structuré. En revanche, les situations ne sont pas toujours en relation avec les hypothèses énoncées. Les comportements d'élèves paraissent parfois méconnus et pas toujours crédibles. Les définitions de l'APSA sont souvent formelles, coûteuses en temps au début de l'exposé, et ne sont pas en lien avec le problème énoncé dans la question initiale. Si les élèves sont assez souvent caractérisés dans la première partie de l'exposé, ils sont « absents » dans les situations d'apprentissage.

Conseils de préparation

La connaissance vécue de l'activité est une condition nécessaire pour proposer des situations pertinentes. Il est attendu du candidat qu'il identifie et qu'il décrive les transformations motrices espérées en relation avec le constat de la question initiale

SKI

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de seconde ayant eu quarante heures de pratique effective en APSA ski alpin vous constatez que vos élèves ne contrôlent pas les virages sur une piste de pente moyenne en neige dure, quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez vous pour transformer cette conduite motrice? vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Comment organisez vous le passage des élèves sur l'atelier proposé?

Quelle est l'influence du choix du matériel des élèves dans la réalisation des trajectoires en ski?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quels repères donnez vous aux élèves pour qu'ils constatent leur niveau de réussite dans la tâche?

Quelles sont les ressources sollicitées par la situation ?

- **Sur la pertinence des situations**

Comment s'articulent les transformations attendues avec les programmes d'EPS ?

Comment organisez vous la classe pour optimiser le temps de pratique des élèves dans l'acquisition de la compétence attendue ?

1.3 L'exposé

La méthodologie de l'exposé semble maîtrisée, les constats du problème et les hypothèses sont correctement exposés. Les transformations attendues sont souvent énoncées mais les liens avec la situation proposée sont insuffisants ; la situation est trop souvent plaquée. Le candidat considère que la consigne verbale est porteuse de transformations et n'aménage pas suffisamment le milieu.

1.4 Remarques

Bon nombre de candidats proposent plusieurs situations peu élaborées du point de vue des variables de simplification et de complexification ; ces situations visent le développement de différentes habilités partiellement en lien avec les transformations attendues .

L 'APSA est souvent envisagée sous l'angle des contenus d'enseignement de l'Ecole du Ski Français et la relation avec les programmes d'EPS doit être demandée par le jury à l'entretien.

Un quart des candidats expose une situation de référence, ce détour coûteux en temps est inutile car le constat de départ est annoncé dans la question.

Conseils de préparation

Il serait souhaitable d'organiser l'exposé autour d'une situation d'apprentissage pertinente et évolutive en lien avec les caractéristiques de l'ensemble des élèves de la classe.

Il est conseillé aux candidats de décliner les compétences générales des APPN dans l'APSA ski même si cette activité n'est pas traitée dans les programmes et documents d'accompagnement .

TENNIS

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Suite à l'appel, les candidats ont 30 minutes d'échauffement avec leurs balles personnelles. La prestation physique impose à chaque candidat un minimum de deux rencontres (5 jeux gagnants, jeu décisif à 4 partout), voire trois pour certains. Le jury précise que les classements FFT de l'année en cours des candidats servent à mettre en place les rencontres initiales.

Les rencontres se déroulent en appliquant les règles de la partie sans arbitre (auto-arbitrage). Le responsable de l'épreuve veille au respect du comportement sportif des candidats et peut appliquer le règlement inhérent au code de conduite de la FFT.

En conclusion :

Seule la performance du jour du concours est évaluée. Outre la prise en compte du nombre des victoires et des défaites, le jury tient comme significatif le nombre de jeux marqués sur l'ensemble des rencontres. Perdre (ou gagner) 5/4 ou 5/0, ou remporter le jeu décisif 7/1 ou 7/5 sont autant d'indicateurs permettant au jury d'évaluer les prestations des candidats.

2. Niveaux des prestations

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- au niveau du jeu de jambes, se caractérisent par des déséquilibres à la frappe plus ou moins fréquents.
- au niveau des frappes, poussent souvent la balle et jouent préférentiellement en coup droit.
- au niveau de la production des trajectoires, utilisent 2 paramètres au maximum.
- au niveau de l'intention tactique, exploitent au mieux des situations favorables non provoquées.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- au niveau du placement, se caractérisent par un début de différenciation des appuis.

- au niveau des frappes, frottent les balles dans un seul sens en coup droit et en revers; servent "frappé" ou "placé" en 1^{ère} balle et servent "appuyé" en seconde balle.
- au niveau de la production des trajectoires, utilisent 3 ou 4 paramètres, à cadence assez élevée.
- au niveau de l'intention tactique, construisent les situations favorables pour conclure et parviennent souvent à rétablir l'équilibre du rapport de force en situation défavorable.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- au niveau du placement, cherchent à réaliser la plupart de leurs frappes avec un transfert du poids du corps vers l'avant
- maîtrisent l'ensemble des coups du tennis (les balles peuvent être frappées et jouées de façon variée).
- utilisent les 5 paramètres des trajectoires à cadence élevée
- au niveau de l'intention tactique imposent leur style de jeu. Ils savent gérer le score et l'état de leurs ressources.

3. Conseils aux candidats

Utiliser pleinement les différents moments de l'échauffement :

- de 7h35 à 8h, avec ses propres balles.
- Pendant les 5 minutes qui précèdent chaque rencontre avec les balles du concours et son adversaire désigné.

Connaître les surfaces de jeu du concours et les différents sites de l'épreuve pour la session en cours - Green set pour les filles dans une halle couverte.

- Terre battue (terbal) pour les garçons dans une halle couverte.

L'heure initiale inhabituelle des premiers matchs peut être une gêne pour certains joueurs d'où la nécessité de se préparer en conséquence.

Pour rentrer directement dans la partie, le format particulier des matchs en 5 jeux gagnants mérite une préparation spécifique.

La durée de deux ou trois matchs en 5 jeux peut se rapprocher de celle d'une rencontre de tennis en trois sets. Les candidats sont invités à se préparer physiquement.

La participation à différentes rencontres (officielles ou non) et une connaissance du règlement FFT sont indispensables à une préparation complète et sérieuse de l'épreuve.

Une tenue correcte est exigée; les candidats doivent en particulier se munir de chaussures adaptées à la pratique du tennis et à la surface de jeu.

Prévoir également une deuxième raquette en cas de rupture de cordage pendant l'épreuve.

Anticiper et préparer l'épreuve bien avant l'année de préparation du concours.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de sixième ayant eu moins de 10 heures de pratique effective en APSA tennis vous constatez : que lors de l'envoi, ils utilisent un geste pendulaire.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Avec des élèves de troisième ayant eu 30 heures de pratique effective en APSA tennis vous constatez : qu'ils n'exploitent pas les situations favorables.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Avec des élèves de première ayant eu 50 heures de pratique effective en APSA tennis vous constatez : qu'au filet, ils perdent systématiquement le point sur un lob.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Quels sont les points de règlement concernant le service?

Pouvez-vous nous définir la notion de mise à distance?

Pouvez-vous nous citer les différences fondamentales, entre un novice et un expert, au niveau de la prise d'informations?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Pour le service-volée, quelles sont les ressources sollicitées?

Pour ces élèves de première, pouvez-vous nous caractériser les conduites typiques lors de la montée au filet?

- **Sur la pertinence des situations**

Précisez, par rapport à la question qui vous est posée, ce qui différencie le niveau 1 du niveau 2 dans les programmes de lycée?

Sur quelles variables didactiques pouvez-vous intervenir pour simplifier la tâche que vous proposez?

1.3 L'exposé

Le plan annoncé n'est pas toujours respecté par le candidat.

Les dix minutes d'exposé ne sont pas toujours utilisées.

La question se centre sur les situations d'apprentissage, en conséquence la situation de référence n'est plus nécessaire.

L'analyse du constat proposé est parfois superficielle. De ce fait, le candidat ne peut pas problématiser sa réponse.

Les conduites typiques des élèves sont trop souvent décrites de manière partielle.

Les hypothèses sont souvent incomplètes.

Les candidats présentent des difficultés à faire des liens entre le constat, les hypothèses et les transformations motrices proposées.

Les meilleurs candidats sont capables d'effectuer des choix parmi les différentes hypothèses.

Les situations d'apprentissage sont souvent décrites de manière imprécise.

1.4 Remarques

Le candidat doit témoigner de connaissances approfondies dans différents domaines concernant l'APSA :

- Règlement : lois du jeu, matériels, installations.
- Sciences : aspects biomécaniques, physiques, balistiques, neuroscientifiques appuyés par des références originelles et maîtrisées.
- Culture : histoire, connaissance des principaux acteurs, connaissance du tennis moderne.
- Technique : connaissance des fondamentaux du jeu, vocabulaire spécifique à l'activité.
- Tactique : connaissance des différents principes.

- Scolaire : UNSS, programmes.

Les élèves en relation avec la situation proposée :

- Le candidat doit connaître les conduites typiques des élèves au regard du niveau de pratique et être capable de mentionner les ressources prioritairement sollicitées dans la ou les situations d'apprentissage proposées.
- Le jury attend du candidat qu'il connaisse et sache manipuler les différentes variables didactiques pour induire chez les élèves les transformations visées.

Le jury prend en compte la capacité du candidat à défendre et argumenter le point de vue exposé mais aussi à réorienter ses réponses en fonction des remarques.

Conseil de préparation

L'attention des candidats est attirée sur le fait que leurs capacités de communication servent leur prestation : ils doivent donc être préparés à se montrer attentifs, disponibles et réactifs lors de cette épreuve.

Le jury ne peut se contenter de réponses lapidaires : celles-ci doivent être construites et argumentées.

Les situations proposées doivent être clairement et soigneusement exposées.

Par ailleurs, le candidat peut être sollicité par le jury pour réaliser une démonstration "à blanc" : il doit se munir d'une raquette.

TENNIS DE TABLE

PRESTATION PHYSIQUE

1. Déroulement de l'épreuve

Après l'appel à 7h30 et une présentation de l'épreuve à l'issue de laquelle toute personne déclarée absente ne peut plus concourir, les candidats sont en période d'échauffement jusqu'à 8 heures. Ils sont observés par des membres du jury afin de les pré-placer pour une dizaine de montées descentes de 2' environ. Celles-ci n'ont pas pour fonction d'attribuer une note, mais d'affiner les observations du jury en vue de constituer des poules hétérogènes afin d'obtenir des groupements homogènes entre eux.

A l'issue de ces poules, les joueurs sont placés selon leur ordre de classement dans un tableau dit « haut » ou un tableau dit « bas » dans lesquels ils jouent des matchs de classement. A l'issue de ces rencontres, on obtient le classement intégral de chacun des candidats.

Ces rencontres se jouent en deux manches gagnantes de 11 points selon le règlement FFTT, l'arbitrage étant effectué par les candidats sous la surveillance du jury qui se réserve le droit d'intervenir en cas de manquement aux règles de l'activité.

L'évaluation résulte d'un compromis entre le classement du joueur à l'issue de l'épreuve pondérée par son niveau de jeu repéré lors de celle-ci.

2. Niveaux des prestations

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

Pour les garçons comme pour les filles: moins de 4

Servent de façon réglementaire (non réglementaire 0 à 2) mais sans intention tactique. Se contentent de renvoyer les balles avec quelques accélérations sur des balles très favorables avec une réussite inférieure à 30%.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

Pour les garçons: entre 7 et 10

Utilisent vitesse, placement ou effets au service mais de façon plus ou moins efficace. Construisent le point à partir d'un schéma de jeu plus ou moins élaboré mais relativement stéréotypé. Recherchent la prise d'initiative grâce à une frappe placée (niveau 7) et un démarrage en topspin (niveau 10).

Pour les filles: entre 7 et 10

Recherche essentiellement la poussette revers pour gêner la prise d'initiative adverse. Utilise la frappe du coup droit comme coup préférentiel avec une efficacité de plus de 50%. A ce niveau de pratique le topspin est encore rare et peu efficace. Dans le jeu, la frappe coup droit n'apparaît que sur balle favorable; Contre l'initiative, la balle est remise 2 ou 3 fois.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

Pour les garçons comme pour les filles: 13 et plus

S'appuient sur des services efficaces et variés pour tenter d'imposer leur jeu. Maîtrisent les coups de base du jeu avec initiative et/ou de contre initiative. La note évolue en fonction du niveau d'expertise.

3. Conseils aux candidats

Prendre connaissance du règlement FFTT : Il ne sera pas admis à l'épreuve pratique de tennis de table des candidats ne disposant pas de tenues vestimentaires adaptées (short et chemisette à manches courtes, tenue blanche et orange proscrites) et des raquettes homologuées faisant apparaître le sigle « ITTF ».

Les règles de l'arbitrage sont parfois méconnues surtout en ce qui concerne les services, le choix initial et le déroulement d'une éventuelle 3eme manche.

Energétiquement et mentalement, l'épreuve de tennis de table est éprouvante. Nous ne pouvons que conseiller aux candidats de s'y préparer avec attention.

Les périodes d'échauffement et de montées descentes sont importantes quant à leurs fonctions d'estimation des niveaux. Les candidats doivent prendre en compte cet aspect.

Le jury rappelle que cette épreuve nécessite une réelle préparation et qu'un candidat ayant pratiqué cette activité durant son cursus universitaire doit pouvoir obtenir une note dépassant la moyenne.

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

6eme, moins de 10 heures: Qu'ils jouent toujours avec le même côté de la raquette.

5eme, 10 heures: Qu'ils sont statiques.

1ere, 40 heures: Que de nombreuses fautes sont provoquées par les rotations avant de l'adversaire.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

• Sur la connaissance de l'APSA

Quels sont les principaux points du règlement concernant le double?

Quels sont les différents paramètres d'une trajectoire de balle?

Quels sont les différents coups de prise d'initiative?

Quelles sont les caractéristiques et utilisations d'un revêtement à picots courts?

Sur la connaissance de l'élève

Quelles sont les conduites typiques observées lors de l'apprentissage du lift?

Quelles sont les ressources sollicitées par la frappe du coup droit?

Sur la pertinence des situations

Est-il pertinent de jouer en coup droit dans la diagonale revers?

Quelles adaptations didactiques proposeriez-vous aux élèves pour enchaîner les actions?

Quels critères de réalisation donneriez-vous aux élèves pour optimiser la rotation avant?

1.3 L'exposé

Les candidats semblent cette année bien préparés en ce qui concerne le cadre de réponse de l'exposé (lecture et compréhension du sujet, connaissance du niveau des élèves, hypothèses et transformations énoncées en relation avec les textes officiels). Cependant, les hypothèses sont souvent plaquées et génériques ne permettant pas d'expliquer réellement le constat effectué. L'axe de transformation est annoncé mais reste global et mal justifié au regard du contexte d'apprentissage proposé. La (ou les) situation(s) d'apprentissage sont souvent succinctes. Le candidat se contente de proposer une situation d'apprentissage sans la faire vivre et où les mises en relation sont ou implicites ou absentes : l'objectif de la situation n'est pas clairement énoncé, seul un vague dispositif apparaît, les consignes sont peu précises et, si des évolutions existent, celles-ci restent formelles car les conduites typiques des élèves ne sont pas utilisées pour éclairer l'action de l'enseignant.

Nous conseillons aux candidats de répondre directement à la question en mettant en relation les contraintes du tennis de table, les ressources sollicitées et les conduites typiques qui en découlent au regard du constat effectué.

Après avoir émis et hiérarchisé les hypothèses, il s'agit de proposer des transformations et des situations pertinentes en fonction des problèmes repérés.

Les situations d'apprentissage proposées doivent être plus interactives grâce à la description des conduites typiques des élèves confrontés à la situation. L'évolution des situations doit être argumentée.

N'oubliez pas que l'élève doit apprendre et que les situations doivent constituer le cœur de l'exposé. Ainsi, le jury recommande d'axer la préparation sur la réflexion et la construction de situations d'apprentissage pertinentes et efficaces.

1.4 Remarques

Concernant l'entretien :

Nous constatons trois types de comportement à proscrire:

1- "Le représentant de commerce": Quelque soit la question posée le candidat refuse de donner une réponse précise et noie le jury sous une logorrhée verbale.

2- "Le preneur d'otage": Ce candidat détourne totalement ou partiellement la question posée et amène le jury sur le champ qui l'intéresse.

3- "Le boulimique": Dans ce cas, le candidat a tellement entassé de connaissances qu'il n'arrive plus à les mobiliser afin de répondre à la question posée.

D'une manière plus générale, nous constatons que si les candidats ont des connaissances livresques de l'activité (APSA) et des élèves (conduites typiques), ils témoignent d'une faiblesse de leurs mises en œuvre didactique.

Les réponses aux questions sont souvent superficielles, peu structurées et non argumentées au détriment d'une réflexion plus réflexive (pourquoi le jury me pose-t-il cette question?)

Conseils de préparation

- Lire attentivement les termes du sujet et s'attacher à comprendre la question pour circonscrire le véritable problème posé et y répondre de façon efficace.
- Appréhender concrètement les conduites typiques des élèves confrontés à l'activité.

- Proposer et faire vivre des situations d'apprentissage réalistes et fonctionnelles.
- Argumenter, expliquer et démontrer.
- Se construire un vécu pongiste afin de se confronter personnellement aux problèmes spécifiques liés à l'activité et ainsi réfléchir aux différentes étapes dans l'évolution des niveaux de jeu. Ce cheminement doit faire prendre conscience des solutions à apporter pour progresser et permettre de construire des situations d'apprentissage et de proposer des remédiations.
- Nous conseillons de lire le rapport du CAPEPS de l'année 2005, complémentaire à celui-ci.

TIR A L'ARC

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Eleves de seconde ayant moins de 10H de pratique effective en tir à l'arc ,on constate une traction incomplète et un lâché prématuré

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Les différentes actions motrices correspondant aux différentes hypothèses attendues-La sécurité spécifique à l'APSA(le matériel-les autres-l'élève)-Approche ludique de l'activité- Règlement UNSS-

- **Sur la connaissance de l'élève**

Etre capable d'énumérer plusieurs hypothèses liées aux principaux défauts rencontrés.

- **Sur la pertinence des situations**

Liens explicites entre le constat et les situations proposées

1.3 L'exposé

En fonction du constat proposé,le jury est en attente d'obtenir de la part du candidat plusieurs hypothèses de départ,d'en choisir une et de la traiter de façon plus approfondie par plusieurs situations en progression.

1.4 Remarques

Le jury souhaite obtenir dans l'exposé l'utilisation des termes techniques très spécifiques à l'APSA,et une bonne connaissance du règlement (sans négliger l'aspect sécurité)

Conseils de préparation

Se tenir informé des derniers documents réactualisés.

Une pratique effective personnelle dans l'activité permettra au candidat d'avoir des réponses plus pertinentes.

TRAMPOLINE

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de 3ème ayant eu 30 heures de pratique effective en APSA trampoline, vous constatez : un sursaut supplémentaire dans la réalisation de l'enchaînement 1/2 vrille dos - 1/2 vrille debout - saut écart.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?
vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

Avec des élèves de terminale ayant eu 50 heures de pratique effective en APSA trampoline vous constatez : un déséquilibre vers l'arrière à la réalisation de l'élément, salto avant 1/4 parti du dos.

Quelle(s) situation(s) d'apprentissage proposeriez-vous pour transformer cette conduite motrice ?
vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Précisez schématiquement les forces actives produites lors de la réalisation de la figure : dos 3/4 arrière debout.

Qu'est ce qu'une vrille de "contact" ?

Proposez différentes séquences, dérivées de la " part method " pour construire : le salto arrière vrille.

Quelle terme spécifique est utilisé pour qualifier l'élément : assis - une vrille - assis ?

Comment organisez vous vos actions de parade pour la réalisation du salto arrière ?

Quelle réchappe envisagez vous pour un élève en sous rotation sur un "pull - over" ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles conduites typiques sont observables chez des élèves débutants, dans la réalisation de chandelles d'élan ?

Pourquoi l'élève engage de manière prématurée sa rotation dans un salto avant ?

Dans la réalisation d'un tomber assis, quelle action réflexe liée au placement des bras peut être dangereuse pour l'élève ?

- **Sur la pertinence des situations**

Comment allez-vous simplifier votre première situation pour des élèves restant en échec ?

Quel protocole adoptez vous pour assurer la sécurité d'un élève exécutant un enchaînement de dix figures ?

Quelle évolution proposeriez vous à un élève maîtrisant le salto arrière ?

1.3 L'exposé

Un nombre conséquent de candidat(e)s a eu quelques difficultés à gérer les dix minutes d'exposé, finissant trop tôt ou faisant de nombreuses redites. Les hypothèses établies sont le plus souvent bien dégagées, mais les situations proposées ne sont pas suffisamment en rapport avec l'analyse initiale. De même, l'hypothèse retenue n'est pas toujours la plus judicieuse ou la plus caractéristique au regard du constat de départ.

1.4 Remarques

Les candida(e)s doivent être capables de construire un enchaînement de 10 figures répondant à la logique de l'activité. Il est demandé aux candidats de s'attacher à présenter des situations

d'apprentissage sur le trampoline. La pratique personnelle du candidat doit lui permettre de proposer des situations d'apprentissage spécifiques à l'activité et d'organiser ses connaissances.

L'aspect sécuritaire doit être systématiquement présent pour la recevabilité des situations proposées.

Conseils de préparation

Les candidat(e)s ne doivent pas s'attacher uniquement à un savoir livresque, mais bien être porteurs d'expériences "de terrain", garantes de compétences "particulières" et fonctionnelles. Ce vécu est un "appui" essentiel à la construction de situations d'apprentissage et à leur recevabilité. La mise en relation étroite entre les hypothèses dégagées et les situations d'apprentissage est un aspect incontournable et déterminant. Il semble préférable de s'orienter vers la production d'une ou deux situations d'apprentissage, évoluant vers des axes de complexification ou bien de simplification, plutôt que des propositions plus nombreuses, souvent "plaquées", et quelquefois "décalées" au regard du constat initial.

VOILE

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

Avec des élèves de Troisième ayant eu 2 x 10 heures de pratique effective en Planche à voile, vous constatez que vos élèves chutent systématiquement en sortie de bord.

Quelle (s) situation (s) proposeriez vous pour transformer cette conduite motrice ?

Vous présenterez vos hypothèses et justifierez vos choix.

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Schématiser les forces qui s'exercent sur l'ensemble support/gréement lors de la commande "essuie-glace" arrière.

Préciser les effectifs et conditions de navigation pour la situation présentée.

Présenter l'évolution des méthodes développées dans l'activité au cours des 30 dernières années.

Quels intérêts peuvent présenter l'utilisation des nouveaux supports en Planche à voile.

- **Sur la connaissance de l'élève**

Quelles actions motrices doivent réaliser vos élèves de troisième au cours du virement de bord ?

Identifier les conduites typiques d'un élève de 3ème naviguant au près par un vent de Force 2 en Planche à voile. Quelles transformations vous semblent prioritaires ?

Quels types de repères doivent être mobilisés par vos élèves de seconde dans la conduite au large.

- **Sur la pertinence des situations**

Identifier la principale conduite motrice transformée par la situation d'apprentissage.

Quelles évolutions en terme de complexification peuvent être envisagées ?

Préciser l'aménagement matériel de la situation.

Quels indicateurs de réussite pouvez-vous donner à vos élèves ?

1.3 L'exposé

Le candidat doit s'efforcer d'exploiter le temps imparti à l'exposé (10 minutes).

Il devra utiliser un discours et/ou des schémas clairs et précis.

Les liens entre les conduites typiques de l'élève, les transformations visées et la situation d'apprentissage proposée doivent être explicites et argumentés.

1.4 Remarques

Les connaissances culturelles et techniques de l'APSA sont superficielles et ne permettent pas une cohérence et une pertinence dans le discours.

Certains candidats n'ont pas analysé les principes mécaniques du fonctionnement de l'engin, les schémas présentés sont rarement exploitables.

Les connaissances du milieu nautique et marin sont globalement insuffisantes et trop formelles (météorologie, réglementation maritime, zone de navigation...)

La connaissance de l'élève dans l'activité est partielle et souvent en décalage avec le volume horaire de pratique.

Conseils de préparation

Le candidat doit apporter une attention particulière à l'analyse du sujet pour éviter la formulation d'hypothèses aberrantes et de situations inadaptées au problème rencontré.

Le candidat doit utiliser la terminologie spécifique à l'activité pendant l'ensemble de l'épreuve.

Le candidat doit mobiliser l'ensemble de ses connaissances pour la conception de son enseignement dans le cadre scolaire (du niveau débutant au niveau Championnat de UNSS).

WATER POLO

PRESTATION ORALE

1. L'entretien

1.1 Exemple de questions initiales

- Pour les élèves d'une classe de sixième ayant dans l'activité water-polo un volume horaire de pratique de moins de 10 heures, vous constatez une progression lente de la balle vers le but adverse.

- Pour les élèves d'une classe de quatrième ayant dans l'activité water-polo un volume horaire de pratique de 20 heures, vous constatez un manque d'efficacité aux tirs

- Pour les élèves d'une classe de seconde ayant dans l'activité water-polo un volume horaire de pratique de 30 heures, vous constatez qu'ils commettent beaucoup de fautes graves

- Pour les élèves d'une classe de terminale ayant dans l'activité water-polo un volume horaire de pratique de 60 heures, vous constatez que le tireur n'est jamais en position favorable pour tirer

1.2 Exemple de questions posées lors de l'entretien

- **Sur la connaissance de l'APSA**

Pouvez-vous nous présenter différents types d'organisation pour effectuer une attaque en supériorité numérique ?

Règlement : Citez les différents types de fautes pouvant être sifflées lors d'une rencontre de water-polo ?

- **Sur la connaissance de l'élève**

Comment s'organise l'élève pour effectuer un tir en déplacement ?

Sur quelle(s) filière(s) énergétique(s) se trouve(nt) un élève jouant dans une équipe défendant une infériorité numérique ?

Quel(s) problème(s) mécanique(s) se pose(nt) à l'élève pour se maintenir sur l'eau ?

- **Sur la pertinence des situations**

Pouvez-vous justifier d'une situation de tir en contre-attaque lors d'une position de supériorité numérique ?

1.3 L'exposé

Beaucoup de candidat(e)s se basent sur une logique d'exposé proche de celle de l'épreuve 2.

Le temps imparti pour l'exposé (10 minutes) est convenablement géré.

Les candidat(e)s présentent des exposés formatés qui reprennent les thèmes suivants : définition de l'activité - définition des conduites typiques - définition des termes

1.4 Remarques

Le niveau général des candidat(e)s démontre une connaissance encore imparfaite de l'activité notamment sur le plan technique.

Il serait souhaitable qu'ils(elles) assistent à des rencontres ou à des entraînements de différents niveaux de pratiques (scolaire, fédéral,...) pour mieux se familiariser avec l'activité et en transcrire une image concrète.

Il est enfin indispensable de ne pas oublier que le water-polo est un sport collectif et que la partie réservée au jeu est essentielle dans l'approche de l'activité. Néanmoins, les connaissances des caractéristiques particulières du milieu aquatique (aspects biomécaniques et biologiques) se doivent d'être maîtrisées afin d'en mesurer les effets sur les conduites motrices des élèves.

Conseils de préparation

Il convient de mettre l'accent sur la pertinence et l'intérêt des situations d'apprentissage par rapport à la question posée et en particulier au niveau de pratique des élèves concernés.

Il est nécessaire que les candidat(e)s se confrontent à la réalisation dans l'eau de gestes techniques, de placement, de tirs, de défense et que la connaissance du vocabulaire poloïstique reste essentielle dans la préparation.

RAPPORT MEDICAL

Deux médecins sont présents durant la totalité du concours. Leur rôle consiste à assurer une surveillance pendant le déroulement des épreuves physiques, à dispenser des soins aux candidats qui se blessent lors des épreuves mais aussi auprès de ceux qui arrivent blessés. Leurs interventions se situent sur les lieux même des épreuves ou à l'infirmierie.

Ils n'ont pas pour mission d'établir les certificats médicaux d'aptitude à pratiquer les différentes épreuves physiques, néanmoins ils sont régulièrement amenés à émettre un avis sur l'aptitude des candidats à effectuer ou à poursuivre ou non, leur prestation physique.

L'intervention des médecins a pour objectif d'apporter des soins aux candidats de manière à leur permettre de poursuivre les épreuves dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité à chaque fois que cela s'avère possible, dès lors que cette participation ne met pas en danger leur propre intégrité ou celle des autres candidats.

Les accidents bénins, qui n'invalident que modérément les candidats sont les plus nombreux, le nombre des accidents répertoriés comme sérieux est relativement faible ; en revanche on constate toujours un nombre important de candidats arrivant blessés, Il semble que plus le délai est important entre la publication des résultats de l'admissibilité et la convocation des candidats plus le nombre de candidats arrivant blessés augmente ; de ce fait on peut avancer l'hypothèse que nombre de candidats ne se préparent aux épreuves physiques que durant cette période et ne disposeraient pas d'une condition physique leur permettant de supporter une charge d'entraînement lourde pendant une durée relativement longue.

Il est fait appel de plus en plus fréquemment aux services médicaux du concours. Cette hausse s'explique par un manque de préparation physique, une contrainte plus importante au niveau de l'enjeu et la réputation croissante du service médical.

On peut regretter une évolution des comportements qui dénote un manque de préparation et de connaissance de soi, certains candidats n'hésitant pas à faire appel préventivement aux services des médecins en l'absence de tout signe pathologique.

Le total des blessés pendant le concours, des récurrences, des candidats déjà blessés, ne dépasse pas la moyenne habituelle des pratiquants sportifs pour autant il est vraiment conseillé d'envisager une préparation physique sur le long terme.